

doc
CA1
EA
79C13
EXF

M
.b1834046 (E)
.b2312943 (F)

Canada's International Cultural Relations



External Affairs
Canada

Affaires extérieures
Canada

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CANADA'S

INTERNATIONAL CULTURAL RELATIONS

D. Paul Schafer
for the
Department of External Affairs

March 1979

43-2726-170 / 43-256-210.

1979-1980
1979-1980



© Minister of Supply and Services Canada 1979

Cat. No. E 62-3/1979

ISBN 0-662-50547-6

TABLE OF CONTENTS

Chapter I	A Strategic Investment	1 to 11
Chapter II	An Evolving Framework	12 to 26
Chapter III	A Proliferating Program	27 to 38
Chapter IV	A Dynamic Policy	39 to 57
Chapter V	A Critical Commitment	58 to 62

APPENDIX

Selected Readings	63
Declaration of the Principles of International Cultural Cooperation	64

AUTHOR'S NOTE



The author wishes to acknowledge the many fine contributions and valuable assistance provided by people too numerous to mention at the Department of External Affairs as well as throughout the cultural community. In addition, sincere thanks are expressed to the Canada council for an earlier arts award which contributed so much to this particular study. While recognizing these countless contributions, the author nevertheless assumes full responsibility for all the shortcomings in the text.

Preface

Cultural relations are assuming a prominent place in world affairs. Not only are they bringing countries with long-standing associations closer together, but also they are creating new alignments among nations that have heretofore had little or no contact. As such, they are making a vital contribution to world development.

Canada's international cultural relations have been growing steadily in importance in recent years. In part, this has come about in response to the growing desire among people living elsewhere in the world for increased exposure to Canada's creative accomplishments. However, in large part, it has come about as a result of the pressure within Canada to have more cultural contact with the rest of the world. Not only are Canadians generally becoming more interested in the creative accomplishments of other countries, but also Canada's cultural community is becoming more conscious of the need to establish a stronger Canadian presence in other countries as well as to develop external markets for their products. Both dimensions of this activity are of fundamental importance to the Department of External Affairs as it seeks to enhance Canada's cultural associations with the rest of the world.

It is in response to this escalating interest that the Bureau of Public Affairs, now called the Bureau of International Cultural Relations, of the Department of External Affairs has decided to request the present study. Although the views contained herein are those of the author and do not necessarily coincide with those of the Department, nevertheless, the Department is distributing this publication in order to stimulate informed discussion on this essential aspect of foreign policy.

CHAPTER I

A STRATEGIC INVESTMENT

We must prepare the field for the cooperation of all the cultures of the world where all will give and take from each other. This is the keynote of the coming age.

Rabindranath Tagore

Profound changes are taking place throughout the world. When these changes are assessed, what are we to conclude? Are we to conclude that the world is much the same as it was twenty, thirty or fifty years ago? Or are we to conclude that a new world order is emerging - a world order which assigns a much higher priority to cultural relations in national and international development?

The claim that cultural relations have a crucial role to play in the unfolding world order is not limited to isolated individuals or particular countries. Indeed, it is being advocated by prominent people the world over - politicians, statesmen, corporate executives, scientists, scholars, artists, humanists and philosophers. Moreover, it is being voiced in every quarter of the globe - from North America and Europe to Asia, Africa, Australia and Latin America. As such, it is part and parcel of a universal movement for a more just and humane world.

The Ascendency of Cultural Relations

Immediately following World War II, international interest was focused on rebuilding devastated economic systems. What started out as an interest in the forties became a fetish in the fifties and sixties. During this period, efforts were directed almost exclusively to increasing economic wealth and the material dimension of development. The world was sub-divided into "developed" and "developing" components according to the size of a country's gross national product or the level of its per capita income. Towards the end of the sixties, a strong reaction against this exclusive materialistic orientation set in. It was precipitated by a number of factors, such as the resistance of many Third World countries to this one-sided view of development, the environmental crisis, the educational revolution, the rebellion of the younger generation, the escalating interest in leisure-time activities and the burgeoning concern for more universal contact on a cultural and human level.

It was out of this reaction that the quest for a better quality of life was born. It brought with it a new sense of enlightenment about the real nature of human needs and the process of development. It is true that some of the most basic needs are economic. But there are basic social, political, cultural and spiritual needs as well. Increasingly, it is recognized that the lack of creative stimulation, satisfaction in the work place, social bonds, religious beliefs, moral values, political rights and identity can cause mental and physical problems which are every bit as serious as the problems caused by shortages of the material necessities of life. Perhaps this is what prompted the World Employment Conference of the International Labour Organization to define basic needs as "the satisfaction of a certain minimum of private family needs - food, reasonable housing and clothing - as well as certain household goods and essential public services, such as drinking water, public transportation, sanitary services, health facilities, possibilities

for education and cultural activities." This definition has a clear advantage over the traditional definition in that it affirms the multi-dimensional nature of human needs in particular and the developmental process in general.

Fortunately, the days are rapidly disappearing when a country is deemed to be "developed" or "developing" solely on the basis of its economic or technological attainment. In today's world, development is a far more complex notion, embracing not only the economic and technological, but the political, the social, the cultural and the spiritual as well. There is a growing awareness that countries which are "underdeveloped" or "developing" from an economic or technological point of view are often highly developed from a social, spiritual, cultural or human point of view. As this happens, there is a much deeper appreciation of the high level of attainment of countries in Asia, Africa, the Middle East and Latin America. Not only is a significant part of the world's precious heritage contained in these countries, but also these countries are responsible for an expanding portion of the current creative output of mankind. As awareness of the past and present achievements of these nations increases, the thirst for more contact with them intensifies, thereby reinforcing the desire of people in all parts of the world to share the universal legacy of music, plays, art, drama, stories, ideas and historical monuments. It is now an established fact that this can only happen through many more bilateral and multilateral exchanges among all the nations of the world. In this way, cultural relations make a fundamental contribution to the quality of life of all people - making it fuller and richer than it would otherwise be. In addition, they contribute much to enhanced knowledge of world conditions and heightened understanding among peoples.

At the same time that cultural relations contribute to the quality of life and world knowledge and understanding, so they help to eradicate fear and suspicion - the kind of fear and suspicion that results from an inability to comprehend the values and symbols of other peoples. Throughout history, fear has often been used as a device to subdue and enslave people. As a result of the communications revolution and the steady emergence of an interdependent world, for the first time in human history it is possible to erase the fear and suspicion which emanates from lack of comprehension of human differences. For these differences should not breed fear, suspicion and mistrust. On the contrary, they should breed inspiration and excitement and elevated human consciousness. In this way, cultural contact among nations promotes peace, security and friendship throughout the world.

Spreading peace, security and friendship throughout the world is essential whenever there are major shifts in the balance of power. It is impossible for such shifts to take place without instabilities and uncertainties. When economic and political relations are in considerable flux - as they are at present - cultural relations can provide a strong stabilizing influence. In effect, they can counteract and cushion the shocks that result from erratic swings in the pendulum of power. A comprehensive program of exchanges between countries involving artists, academics, scholars, athletes, scientists and architects can provide the bonds which are needed to keep countries together when other forces may be operating to split them apart.

There are numerous economic and political benefits to be derived from cultural relations - benefits which stand well beyond the stabilizing effects of artistic, academic, athletic and scientific exchanges. Such benefits are reinforcing and cumulative, thereby having a favourable impact on economic and political development.

In the economic domain, there are important business and commercial advantages to be reaped from expanded cultural relations. Most countries have witnessed a phenomenal growth of their cultural resources in recent years. This has manifested itself in the proliferation of audiences, the construction of capital facilities and an incredible expansion of cultural products - books, magazines, films, concerts, plays, paintings, craft objects, records, radio and television programs and the like. Countries that have well developed marketing machinery for these products have experienced substantial economic returns. The sale of many of these products is now big business. Countries which are unable to capitalize on these opportunities stand to lose essential consumption and investment advantages - advantages which not only provide income and employment opportunities for creative workers, but also profit opportunities for investors. Those who doubt this need only reflect on the enormous financial gains which United States, France and Great Britain have realized in recent years from the production and sale of records, films and television programs.

These opportunities are equalled, if not surpassed, by the numerous political benefits which exist. Countries which have been astute enough to perceive the advantages inherent in cultural diplomacy - such as France, Great Britain, the Federal Republic of Germany, and more recently the United States and Japan - are now enjoying substantial rewards. In the modern world, many countries prefer to approach relations with other countries through the establishment of cultural relations, and are only prepared to open the doors to other opportunities after strong cultural ties have been established. Conversely, these countries are prepared to close off political and economic privileges if cultural ties cannot be established first. In this way, cultural relations provide the leverage which is necessary to experience important political privileges and commercial gains.

The economic and political advantages should not be allowed to obscure the multifarious cultural benefits which exist. As T.S. Eliot so astutely realized, the cultural development of a country depends on two interrelated factors: the ability to go back and learn from domestic sources; and the ability to receive and assimilate influences from abroad. In other words, there are internal and external dimensions to development which must always be taken into account whenever policies and programs are being planned and executed. To ignore either dimension is to leave the circle of development incomplete in some basic way.

Deriving and assimilating influences from abroad is critical if cultures - like the people who create and enjoy them - are mature and ripen. If this fails to happen, cultures can easily become parochial, nationalistic. Moreover, it is impossible for cultures and the creative individuals who shape them to evolve high standards of creation and performance if they are unable to benefit fully from international exposure and critical assessment of their creative efforts. Needless to say, inferior standards and excessive nationalism can only be prevented when domestic developments are counter-balanced by coherent and comprehensive programs of cultural relations with other countries.

Refusal to recognize the paramount importance of cultural relations to the modern world means refusal to accept the essential contributions culture makes to national development and the international order. In the final analysis, culture in general and cultural relations in particular determine the way in which countries interact on a worldwide basis. How do we form our impressions of other nations if

it is not through the cultural images they project? Such images may be positive or negative, depending on the form and content of a country's creative life. Countries with negative, lack-lustre or ambiguous images would be well advised to examine carefully their cultural projections, as this may provide the key to assuring them a more positive world response to their actions and a more prominent place in international affairs.

If expanded cultural relations are necessary to all countries in general, they are essential to Canada in particular at this stage in the historical evolution of the country. In addition to the many aforementioned economic, political and cultural benefits which can be derived from greater cultural interaction with the rest of the world, there are two quite specific ideological benefits which can be experienced as well.

Within the country, there is a growing realization that Canadian identity is being eroded as a result of too much exposure to American culture. As a country with strong democratic traditions, it is ideologically difficult, if not impossible, for Canada to commit itself to protective devices which interfere with the free flow of people and products between the United States and Canada - tariffs, quotas, levies and the like - in order to insulate Canada from too many intrusions from United States. Under these circumstances, the only viable solution to this problem is to expand Canada's contacts with the rest of the world to the point where the American influence is counteracted by influences from other parts of the world. In this way, a better balance and perspective is achieved on Canada's overall cultural life. The great Indian scholar Gandhi had the ideal solution for countries which became too dependent on influences from certain countries. He said, "I do not want my house to be walled and my windows to be stuffed. I want the cultures of all lands to be blown about my house as freely as possible, but I refuse to be blown off my feet by any one of them."

There is an equally compelling ideological benefit which can be realized from a greatly expanded program of international cultural relations for Canada. During the last two decades, Canadian cultural development has been internally focused - and perhaps rightly so - in order to build up the requisite domestic resources which are needed to satisfy the cultural needs of the population. Now that these resources are well developed, they need the creative stimulation - as well as the income, employment and market inducements - which can only come from much more international exposure. If Canada's artists, athletes, architects, academics, orchestras, theatre groups, opera and dance companies, publishing houses and film and television agencies are not to atrophy, they need to extend their efforts into other countries. If they are unable to do this, Canada and Canadians will be the losers. Not only will Canada lose considerable prestige in world affairs, but it will fail to realize its true potential as an inspired international leader. Equally as important, Canadians will lose that sense of collective identity and human pride which is critical to the future of the country.

It is obvious that cultural relations are destined to play a far greater role in the future than they have in the past. There are too many concrete benefits - such as more identity, higher standards of creation and performance, better knowledge of the world and awareness of other people, more trade and economic growth, better diplomatic and political relations, more peace and security among nations, greater international cooperation, a more stable world order and a far superior

quality of life - for such relations to be ignored. These multifarious benefits account for the dramatic ascendancy of cultural relations in the modern world. At the present time, it is impossible to think of a more lucrative investment. For investments here represent strategic investments, guaranteed to bring many financial and non-financial returns on the volume of capital invested. Countries which fail to realize this would be well advised to reflect on the experience of France, Great Britain, the Federal Republic of Germany, United States and Japan - to cite only a few of the more obvious examples - in this critical area of foreign policy.

Some Case Studies in Cultural Diplomacy

Without doubt, France is a world leader in cultural diplomacy. Its encounter with it can be traced back to the seventeenth and eighteenth centuries, when French language and culture were carried all over Europe. By the time of the French Revolution, the French language had become the lingua franca of continental Europe, not only in the courts, but also among the European aristocracy. In the nineteenth century, French language and culture became the chief instruments in French diplomacy. By this time, the foundations were laid for the Alliance française - an organization devoted exclusively to the propagation of French language and culture around the world.

In 1900, a special bureau was opened in the Ministry of Foreign Affairs - the Bureau of Schools and French Works Abroad - to keep in touch with, and to subsidize, schools and organizations maintained abroad by private initiative. In the early 1900's, France signed cultural exchange agreements with a number of European countries. By 1936, France had established an Interministerial Commission attached to the Prime Minister's Office to coordinate the international activities of the Ministry of Foreign Affairs, the Ministry of Education and the Ministry of Public Works. This provided the administrative base that was needed to service the overseas operations which had grown from language and education to include such diverse activities as literary and artistic matters, tourism, sport, cinema and scholarly and archeological affairs. By 1938, the budget for these activities was slightly in excess of 70 million francs. The presentation of French culture in all its diverse aspects had obviously become an integral part of French diplomacy.

As soon as France was freed from enemy occupation, it immediately set about rebuilding its excellent system of cultural relations. This it pursued with even greater vigour and enthusiasm than before. In 1945, recognition was given to the seminal role of cultural diplomacy by the creation of a Directorate-General of Cultural Relations at the Quai d'Orsay. This Directorate was imbued with a budget of some 460 million francs, about 36% of the total budget of the Ministry of Foreign Affairs. Occupying a central position within the Ministry of foreign Affairs, the Directorate was able to draw on the support of other government departments - particularly the Ministry of Education - as well as on numerous non-governmental organizations. In this way, it was able to coordinate a broad variety of activities as well as to plan effectively for future development. In addition, it was able to make maximum use of lecturers, scientific and technical specialists, artists and scholars - many of whom were drawn from non-governmental walks of life - as well as on the various arts to acquaint people in every part of the world with the distinctive accomplishments of French culture.

By 1969, the Directorate had been expanded to become the Directorate-General for Cultural, Scientific and Technical Relations. Today, it works closely

with the Ministry of Education, the Secretariat of State for Youth and Sport, the Ministry of Culture and Communications and the ORTF - the Office de la radio - diffusion télévision française. About 70% of the budget of the Ministry of Foreign Affairs goes to this Directorate. This is not surprising in view of the fact that France has over 250 cultural agreements with other countries - far more than any other country in the world.

The lessons of French diplomacy in this field are many: the teaching of language; the dissemination of information and knowledge about French civilization; the administration of programs; the negotiation and execution of agreements; the operation of schools, institutes and centres abroad; and effective planning for the future. However, what shines through all this is the French desire to reap the advantages of international cultural relations and to acquire the specialists, counsellors and attachés - often through secondments from the private sector - to translate these advantages into hard realities. Without doubt, France's commitment to cultural diplomacy has already paid, and continues to pay, handsome dividends.

Like France, Great Britain learned early that there were enormous gains to be had from cultural diplomacy. Although the administrative instrument has been different for Great Britain than France, nevertheless, there are some striking similarities between the two countries in terms of the aggressive and strategic approach that has been taken.

In 1934, the Foreign Office set up a British Committee for Relations with other Countries. In 1935, the title of this Committee was changed to British Council for Relations with other Countries or "British Council" for short. This unique agency has been the basic instrument of British diplomacy in this field ever since. Its foundations were laid during World War II when it assumed responsibility for Britain's contacts with other countries. In 1946, a Cultural Relations Department was created in the Foreign Office to deal with the Council's policy, expenditure and orbit of responsibility. As a quasi-independent agency, the Council's relationship to the Government is not always understood. When it received its Royal Charter in 1940, the Council was created as a Body Corporate and its management was vested in an Executive Committee consisting of not less than fifteen and not more than thirty members, although the Chairman, Vice-Chairman and Director-General can only be appointed with Government approval. Eight of the Executive Committee members are nominated by ministers, including representatives from the Foreign and Commonwealth Office and the Development Administration, the Department of Education and Science and the Department of Trade and Industry. The remainder are selected by the Committee itself, and include representatives from the universities, literature and publishing, the arts and sciences and the trade unions, as well as Members of Parliament from both sides of the House of commons. The Council is assisted in its work by many advisory committees, composed of leading figures in education, the arts, the sciences and the professions.

Of the Council's annual income of more than 50 million pounds, provided almost entirely from public funds, over one-third is allocated to activities which may be defined as academic in nature, while the balance goes to fostering other types of cultural relations. The Treasury exercises fairly close financial control in order to ensure that the Council applies the same general rules and standards of administration as obtained for government departments. Nevertheless, the Council retains a considerable degree of freedom from Government.

At present, the Council's main activities include the teaching of English, educational aid in the form of grants, information, publicity and sale of educational services, and the arts. Basically, there are two components to this work. The "outward operation" involves arranging for leading British representatives in education, science, the professions and the arts to go overseas on short tours or advisory visits to meet their opposite numbers in other countries to discuss common problems, to advise on various courses and to lecture. The "inward operation" is conducted on a much larger scale. Visitors to Britain, whether coming for the purpose of study, research, observation or training are provided with a variety of services, including assistance with finance, accommodation, travel and arrangement of programs. The Council is convinced that such contacts on a common, professional basis can have great influence and can form one of the surest ways of promoting British interests and international understanding.

In committing itself to the British Council, the Government was committing itself to a certain separation of cultural relations from political relations and foreign policy. In so doing, it was acting to protect these relations from propagandistic exploitation and undue political influence. Other advantages have accrued from this commitment as well. The British Council has been free to build up an effective team of highly-qualified administrators and cultural affairs officers - drawn from many diverse areas - since it has not been subject to the regulations governing the employment of people in the diplomatic service. However, these advantages have not come without a price. While the Council enjoys a reasonable annual grant from Government - which reflects the importance the Government places on relations in this field with other countries - it is difficult for the Council to plan too far in advance, since its funding is uncertain from year to year. Moreover, the Council is subject to frequent reviews and investigations. Nevertheless, though gaps exist between what the Council would like to do and what the Government is willing to pay for, on the whole an effective working partnership has been achieved. As a result, Great Britain, like France, is able to reap the incredible advantages which are available from international cultural relations.

In the Federal Republic of Germany, cultural relations have had a long and checkered history. Many of the basic administrative techniques which are utilized at present were put in place in the early part of the twentieth century. In 1920, for example, the Weimar Republic created a "Directorate for Germanism abroad and Cultural Relations" in the Ministry of Foreign Affairs. In 1925, the prestigious Deutscher Akademischer Austauschdienst was set up with the mission of organizing the exchange of students and university lecturers with foreign countries. This interchange at university level was supplemented at the elementary and secondary school level by the creation of the Deutsche Padagogische Austauschstelle in 1929. Finally, the Weimar Republic saw the foundation of the Goethe Institute - the German equivalent of the Alliance française - and imbued it with the task of promoting the German language and culture in other countries.

After these excellent initiatives, there ensued the long period of nazism, which was to give cultural diplomacy a bad name, not only in Germany, but generally throughout the world. During this period, cultural diplomacy was seen as nothing more than a device to serve the political and propagandistic interests of the Government, thereby confirming the deepest fears of authorities everywhere that culture can be a manipulative tool in the hands of dictatorial figures. The stain of this period has been so great that Germany is still labouring to overcome it in many parts of the world.

In 1950, a Department of Foreign Affairs was established within the Federal Chancellery. In 1951, an independent Ministry of Foreign Affairs was created entitled the Auswärtiges Amt and a Cultural Directorate was set up within this Ministry. By 1966, it controlled some 40% of the total budget of the Ministry, thereby confirming the high priority Germany assigned to recovering its prestige throughout the world.

From the start, the Cultural Directorate has been forced to assume a coordinating role, standing as it does in the centre of a vast network of public and private agencies, some of them departments of the Federal Government, some of them departments of the Lander or provincial governments, and many of them private, non-governmental agencies. Most prominent among the latter are the Goethe Institute, charged with disseminating the German language and culture abroad; the Deutscher Akademischer Austauschdienst, charged with the promotion of academic relations abroad; the Inter Nationes, charged with enhancing international understanding of the Federal Republic of Germany both inside and outside Germany; and the German Arts Council and German Music Council, charged with promoting domestic and international appreciation of the arts and music respectively.

If coordination of the activities of these private, non-governmental agencies presents a challenge for the Cultural Directorate, a far greater challenge is presented by the various governmental departments and agencies involved in Germany's international cultural relations. In its constitutional composition, the Federal Republic of Germany shares much in common with Canada, since political power is delicately balanced between the Federal Government and the Lander or provincial governments. Though foreign policy is a federal matter, as in Canada, education is a provincial matter. This means that the Cultural Directorate of the Auswärtiges Amt must cooperate with the Ministries of Education of the eleven Lander governments. This clearly complicates both the formulation and implementation of policies, since the federal authorities must await the approval of the eleven Lander governments before they can conclude agreements and put them into practice. Coordination is made somewhat easier by the fact that there is a Standing Conference of Ministers of Education of the Lander. This system almost exactly duplicates the Canadian situation, where the Department of External Affairs must work through "mixed commissions" with the various Ministries of Education and Ministries of Colleges and Universities as well as with the Council of Ministers of Education in order to negotiate agreements with other countries.

Coordination of the activities of the Cultural Directorate of the Auswärtiges Amt with those of other federal departments is also onerous, but somewhat easier to handle. The Federal Ministry of the Interior is responsible for German archaeological and historical institutes abroad, and has interests also in university affairs, sports and cinema. The Federal Ministry of Scientific Research has an interest in establishing and maintaining relations between German Scholars and their foreign counterparts. The Federal Ministry of Pan-German Affairs is concerned with the presentation of the Federal Republic abroad. The Economics Ministry has an interest in the export of films, books and exhibitions abroad. The Press and Information Office provides the press and information needed, since the Cultural Directorate has no press and information service of its own. The Ministry of Family and Youth is concerned with youth exchanges. Finally, while the Ministry of Economic Cooperation is responsible for aid to developing countries, the Ministry of Foreign Affairs retains responsibility for the cultural aspects of this aid.

Like the Canadian system, the German system for dealing with cultural relations is an extremely complex one. As the federal agency responsible for these relations, the Cultural Directorate is responsible for building up the necessary infrastructure abroad; coordination of public sector and private sector activities; policy and planning; and financial assistance. In theory, it has many powers. However, in practice, its powers are quite circumscribed, since a great deal of its responsibilities are delegated to other, more specialized agencies. In consequence, the German system lies somewhere between the French system, where the Directorate-General of Cultural Relations not only directs but also executes the bulk of the work, and the British system, where a small Cultural Relations Department maintains liaison with the autonomous British Council. Although the system is a highly complicated and decentralized one - where continuity often has to be provided by longer-term, non-career specialists - its advantage lies clearly in greater objectivity in decision-making, the spreading around of responsibility, plurality of financial support, reduced political influence, and the ability to draw fully on non-governmental sources. Thus, the German system has great relevance to Canada, not only in its constitutional arrangements, but also in terms of the way in which many agencies and institutions must participate in sharing the responsibility.

In recent years, the Federal Republic of Germany has achieved a great milestone in the field of international cultural relations - a milestone which may set the pattern for years to come, not only in Germany, but elsewhere in the world. Here is how it came about. In 1970, the Bundestag set up a Foreign Affairs Select Committee to examine Germany's international cultural relations. For these purposes, culture was defined as a broad, populist activity affecting all strata of society, rather than as a narrow, elitist activity. Emphasis in this investigation was placed on mutuality - on the fact that German culture benefits from interaction, cooperation and exchange with other cultures. In 1975, another Select Committee of Inquiry was appointed to undertake yet another intensive investigation of the promotion and administration of these relations. It reaffirmed the conclusion reached earlier that cultural relations should be accorded the same status in foreign policy as economic and political relations. Such is the priority that the Federal Republic of Germany now attaches to its cultural interactions with the rest of the world.

In order to derive more of the numerous benefits from international cultural relations, Japan and United States have recently up-dated their administrative machinery in this field. While neither country has a history of relations which can rival France, Great Britain or the Federal Republic of Germany, both countries are extremely sensitive to the concrete returns which can be realized from an expanded program of cultural contacts with other nations.

Prior to 1972, Japan's international artistic and academic activities were conducted by a host of public and private agencies. In 1972, the Japanese Government established the Japan Foundation for these purposes. The Foundation is a public corporation, financed largely from public and private sources. The official objective of the Foundation is to contribute to the enhancement of world culture and international friendship and to broaden knowledge of Japan in other nations. In order to satisfy this objective, the Foundation invites individuals to Japan and sends Japanese experts abroad; provides assistance to Japanese studies and language programs abroad; provides assistance to activities which promote international exchange; prepares collects and distributes information about Japan and Japanese culture abroad; and conducts research. Since its inception in 1972, the Foundation

has sponsored numerous scholarly exchanges, art exhibitions, theatrical and musical performances as well as many scholarships, fellowships and research projects for Japanese and non-Japanese students alike. Within Japan, it is now commonly accepted that Japanese leadership in the world cannot be limited to economic and technological matters alone, but must include many matters of artistic and academic importance.

Like Japan, United States has recently moved to modernize its administrative infrastructure. Until recently, America's international relations were financed and coordinated largely through the Bureau of Education and Cultural Affairs in the Department of State. The Bureau's program - which derived from its mandate under the Mutual Education and Cultural Exchange Act of 1961 - included exchange of American and foreign scholars, professors, teachers and graduate students; short-term study and observation visits to the United States for foreign leaders and professionals; support of private efforts to enrich the experience of foreign students; encouragement of quality exchange programs for public and private organizations; and presentation of America's leading artists abroad. In order to derive fuller value from these programs, in 1978, the International Communication Agency was established. Linking together the old Bureau of Educational and Cultural Affairs and the United States Information Service, it is an Executive Branch of the United States Government. Its Director reports to the President and the Secretary of State. In the main, it has been designed to bring together the media, information, education and the arts in order to capitalize more fully on the benefits to be had from America's rapidly-expanding cultural relations.

As these case studies and the experiences of many other countries, such as Sweden, Italy, the Netherlands, China, Israel, Egypt and the Union of Soviet Socialist Republics, illustrate only too clearly, a new perspective is emerging on the role of cultural relations in the modern world. In the traditional perspective, cultural relations were viewed as subordinate in importance to economic and political relations. Accordingly, they were never given the status, priority and attention they deserved. They were often called on only after economic, commercial and political dealings had failed to achieve the desired results. Recent experiences in the field suggest that a new awareness is springing up throughout the world - an awareness predicated on the reciprocal and reinforcing nature of political, economic and cultural relations. Countries which perceive this have been quick to establish the priorities, policies and programs which are required to take maximum advantage of it.

Those who doubt the reciprocal and reinforcing relationship of these relations should reflect on the recent Canadian-Chinese experience in this field. There were some historical precedents between the two countries which have helped to consolidate the current situation, particularly the act of medical heroism provided by Dr. Norman Bethune, the celebrated Canadian doctor who gave unceasingly of himself to assist the Chinese during the war with Japan in the 1930's. However, when Canada and China decided to expand their relations, cultural relations were given an extremely high priority. Between 1975 and 1978, a number of fascinating exchanges were executed - exchanges which brought the Shenyang Acrobatic Troupe and the Shanghai Ballet to Canada and sent the Canadian Brass, the Men of the Deep and the Toronto Symphony Orchestra to China. These exchanges were complemented by a number of exchanges of delegations between the two countries in the arts, science, education, sports and medicine. The response to these creative encounters were nothing

short of phenomenal. Not only have they deepened understanding between the two countries, but also they have served to open up numerous political and economic channels. According to the Canadian ambassador in Peking, they have accomplished what no end of political and diplomatic efforts could ever hope to accomplish. They have turned strangers into close friends.

Principles of Cultural Relations

From these and similar other international experiences, it is possible to derive some general principles of cultural relations - principles which, in the light of the foregoing, require no additional explanation. These principles have the greatest relevance to Canada and should serve as basic guidelines in the future development of Canada's relations with other countries in this field.

1. Cultural relations constitute an integral component of foreign policy.
2. Cultural relations are a legitimate area of government responsibility.
3. Cultural relations yield numerous political, economic, social and cultural benefits.
4. Cultural relations constitute an essential element in foreign policy in their own right as well as in relation to the other areas of foreign policy.
5. Cultural relations can have positive or negative effects depending on how they are utilized.
6. Cultural relations form the backbone of a country's external cultural policies.
7. Cultural relations are intimately connected with a country's domestic development.
8. Cultural relations should be balanced and diversified.
9. Cultural relations should be expansive and reciprocal and based as far as possible on mutual cooperation among nations.

Principles as fundamental as these do not exist in the abstract or in isolation. On the contrary, they are part of a universal experience which has been steadily gathering momentum throughout the world over the last few decades. In one form or another, they are embodied in every important conference in the cultural field in recent years. Moreover, they are enshrined in the Declaration of the Principles of International Cultural Co-operation reproduced in the Appendix of this book.

If these principles have general relevance to all countries, they have particular relevance to Canada. As the last few decades have made abundantly clear, Canada is an inventive nation - a nation which can point to a substantial stock of creative accomplishments in the arts, science, academic affairs, communications, the mass media, sports, recreation, the environment, architecture and the crafts. These accomplishments are becoming increasingly well known within Canada. However, it is only through an ambitious cultural relations program and a dynamic external cultural policy that they will become part of the universal heritage of mankind.

CHAPTER II

AN EVOLVING FRAMEWORK

If cultural relations are to play a dynamic role in Canadian development in the years ahead, it will be necessary to fashion an effective and efficient framework for these relations. It is the object of this chapter to examine the framework that is presently evolving to advance Canada's international interests in this field. Before this can be done, however, a suitable definition of culture must be developed, since it is the definition of culture which sets the outer limits on the framework.

Definition of Culture

There is nothing quite like the fascination and frustration which comes from the problem of defining "culture." For culture is an elusive term which is not easily pinned down. A team of academics, intent on clarifying the meaning of culture, recently discovered well over 200 separate definitions of culture, ranging all the way from arts to civilization. Obviously, culture is not only an elusive term, it is also an elastic term - a term that can be stretched in many different directions to suit different situations.

In its most natural form, culture is most commonly defined as "the arts." From the standpoint of Canada's cultural relations, this definition is too narrow, since it precludes relations in many other important cultural fields - such as education, science, the mass media, recreation, sports and the crafts - which also have a fundamental bearing on Canada's cultural presence in the world. Stretched to its most extreme form, culture is most commonly defined as "a way of life" or "civilization." Here, everything that a country produces is a manifestation of its culture. In this sense, all relations are cultural relations, since they are all expressions of a country's creative accomplishments. While this may be true in a broad, philosophical sense, it is of little help in a specific, operational sense, since it completely obliterates the distinction between the political economic, social and cultural dimensions of international relations.

How are we to solve this riddle? The most effective way, and the way that is most suitable for purposes of analysing Canada's international cultural relations, is to define culture in terms of a series of specific "cultural sectors." For instance, the "artistic culture" can be used to identify a unique sector of Canadian life. Not only does the artistic culture have its own unique problems, institutions and products, but also it is part of the larger complex of Canadian culture. In much the same way, it is possible to think of the educational culture, the scientific culture, the crafts culture and so on - each as distinct entities in their own right as well as fundamental contributors to the larger picture of Canadian culture.

The advantage of defining culture as a series of separate but interrelated sectors is that these sectors can be expanded or contracted at any time to suit changing conditions and fluctuating requirements. For example, at the present time, the following sectors of culture would most conveniently comprise a suitable definition of culture for purposes of developing Canada's international cultural relations. This definition is sufficiently broad to represent the creative vitality and

rich diversity of Canadian culture, but sufficiently concentrated to address many of the very practical problems which exist or are looming up on the horizon.

Sectors of Culture

- Artistic Culture: music, theatre, opera, mime, dance, painting, sculpting, writing, etc.
- Educational Culture: elementary and secondary education, technical and vocational training, community college and university education, research, etc.
- Media Culture: publishing, radio, television, film, libraries, archives, information, etc.
- Scientific Culture: physics, chemistry, engineering, laboratory research, etc.
- Craft Culture: weaving, ceramics, glass glowing, quilting, silver and gold work, etc.
- Youth Culture: youth exchanges, work missions, study trips, etc.
- Recreational Culture: physical fitness, hobbies, hunting, fishing, camping, games, etc.
- Environmental Culture: architecture, town planning, urban design, landscaping parks, conservation areas, etc.
- Sport Culture: track and field, ice hockey, swimming, football, lacrosse, gymnastics, etc.
- Multi Culture: ethnic arts and crafts, festivals, fairs, folk traditions, etc.

Now that an operational definition of culture has been developed, it is possible to pin down more precisely what is meant by cultural relations; cultural exchanges; and the framework of Canada's international cultural relations. Cultural relations may be defined as any contact with another country in any or all of the sectors of culture. Cultural exchanges are any contact with another country or countries in any or all of the sectors of culture involving reciprocal movements of people, information, programs or products. Finally, any activity which takes place within the boundaries set by these sectors takes place within the framework of Canada's cultural relations. It is to a more detailed examination of this framework that we can now turn our attention.

The framework itself subdivides quite naturally into public and private components, depending on whether the activity emanates from public or private initiatives. When all this activity is added up for the various sectors of culture, the results are substantial - far more substantial than most people imagine. Each year, thousands and thousands of Canadians and foreigners - either as individuals or as members or organizations - travel to or from Canada for cultural purposes. In total, they yield an impressive program of cultural relations with other countries - a program that is so diverse that only a selective sampling of it can be provided in the pages to follow.

PUBLIC SECTOR COMPONENTS

By far the largest institution in the public component of the framework is the Department of External Affairs. In the next chapter, a detailed description of its multifarious activities is provided. Here, suffice it to outline its basic responsibilities in the field, each of which is of critical importance to the effective realization of a forceful cultural relations program abroad.

- First, responsibility for the development of the necessary infrastructure in Canada and abroad, such as cultural relations officers, agreements and memoranda of understanding, cultural centres, performance and display facilities, audio-visual equipment, resource libraries, information systems and research projects;
- Second, responsibility for coordination of the various public and private institutions and individuals involved in cultural relations between Canada and other countries;
- Third, responsibility for financial support and administration of the diverse programs involving Canada and other countries in conjunction with other Canadian public and private institutions; and
- Fourth, responsibility for articulation of Canada's external cultural policy and planning in conjunction with numerous public and private institutions.

As far as the general infrastructure is concerned to honour these responsibilities, the Department maintains a large headquarters in Ottawa; 109 diplomatic and consular missions abroad; and 10 permanent delegations to various international organizations, such as the United Nations, the North Atlantic Treaty Organization, and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. These posts and permanent delegations are distributed as follows: 18 in the United States; 17 in Asia and the Pacific; 44 in Europe; 22 in Africa and the Middle East; and 18 in Latin America and the Caribbean. These diplomatic and consular missions - Embassies, High Commissions and Consulates General - provide the general, administrative infrastructure through which a variety of specific cultural activities are channelled.

Within this general infrastructure, the Department has recently established a Bureau of International Cultural Relations to promote Canadian cultural relations abroad and to provide effective coordination at home. At present, there are cultural relations officers in London, England; Paris, France; New York and Washington, the United States; Brussels, Belgium; Bonn, the Federal Republic of Germany; Moscow, the Union of Soviet Socialist Republics; Rome, Italy; Tokyo, Japan; and Mexico City, Mexico. In addition, there are academic relations officers in London and Paris. At the same time, there are cultural centres in Paris, Brussels and London as well as display facilities in several diplomatic posts, including Washington, Chicago, Boston, Tokyo, Mexico City and New York. Finally, the Department administers a number of "mixed commissions" and liaison and advisory committees - such as the Consultative Committee on Cultural Relations with Foreign Countries, the Arts Advisory Committee and the Academic Advisory Committee - which meet on a periodic basis to advise the Department on future developments and opportunities in the field.

As far as formal agreements are concerned, as of 1978, Canada had signed cultural agreements with Brazil (1944), Italy (1954), France (1965), Belgium (1968), the Federal Republic of Germany (1975), Mexico (1976), and Japan (1976). In general, these agreements cover a host of exchange programs, including scientific research, experimentation, training, scholarships and tours of artistic activities. In addition, there is a General Exchanges Agreement with the USSR (1971) which covers cultural and academic programs as well as scientific exchanges. Finally, Canada also conducts large exchange programs with about 20 other countries - most notably the United States, Great Britain and several continental European countries - which are governed by informal understandings rather than by any formal diplomatic instrument. These informal arrangements permit greater flexibility than is provided under formal agreements.

While the Department of External Affairs has primarily responsibility for Canada's international relations in the cultural field, it does not have sole responsibility. In actual fact, responsibility is diffused across a number of departments and agencies at the federal level, including the Secretary of State, the Canada Council, the Social Sciences and Humanities Research Council, the Department of Health and Welfare, the Department of Indian Affairs and Northern Development, the Department of Industry, Trade and Commerce, the Canadian International Development Agency, the National Research Council, the Science Council, the International Development Research Council, the National Film Board, the Canadian Broadcasting Corporation, the National Museums Corporation, the National Arts Centre and many more. A brief description of some of the international activities of these departments and agencies follows. It is provided to illustrate the structural dimensions and characteristics of the framework for Canada's international cultural relations and should not be construed as a comprehensive compendium of federal involvement in the field.

In the execution of its mandate to promote cultural development in Canada as well as to articulate a cultural policy for the country, the Secretary of State gets deeply immersed in matters of external concern. As a result, like the other federal departments and agencies, it works in close cooperation with the Department of External Affairs. In fact, close collaboration between the two is essential if they are to knit together the external and internal dimensions of Canadian cultural policy to form a coherent whole. While the Secretary of State does not have direct authority in the international field, by virtue of the fact that it is deeply involved in the arts, the mass media, multiculturalism, citizenship, education and youth, and reports to Parliament on behalf of a number of federal agencies - such as the National Film Board, the Canada Council, the Canadian Broadcasting Corporation, the National Museums and the National Arts Centre - the Secretary of State is obviously a key figure in the evolving framework for Canada's cultural projections abroad.

Like the Department of External Affairs, the Canada Council is empowered by its Act to discharge certain responsibilities in the international field, including the exchange of information with other countries respecting the arts, and arrangement for representation and interpretation of Canadian arts in other countries as well as the arts of other countries in Canada. In the execution of these responsibilities, the Council works in close cooperation with the Department of External Affairs on matters of mutual concern to the effective development of the arts. This cooperation is by no means limited to advice and consultation on inter-

national matters. As the federal agency responsible for booking and touring many foreign attractions, the Council's Touring Office is engaged in moving artistic attractions into and out of the country on a continuous basis. Since its inception almost a decade ago, the Touring Office has developed a remarkable expertise in the booking and touring business - an expertise that rivals that which is available in many other countries. In addition, the Council administers a program of grants to Canadian cultural organizations on behalf of the Department of External Affairs, whereby funds are provided to Canadian cultural organizations to support visits to Canada by distinguished foreign artists. Finally, the Council works cooperatively with the Department of External Affairs on the administration of the Canadian cultural Institute in Rome, an organization which engages in a variety of artistic, academic and other programs of interest to the two countries.

As a result of recent legislation, the newly-established Social Sciences and Humanities Research Council is charged with similar responsibilities in the social sciences and humanities to those held by the Canada Council in the arts. Like the Canada Council, the National Research Council and the Association of Universities and Colleges of Canada, the Social Sciences and Humanities Research Council administers a number of international academic exchange programs on behalf of the Department of External Affairs. Included here are grants to Canadian universities for visiting foreign lecturers; exchanges of lecturers and students with the People's Republic of China; exchanges of researchers and students with the Union of Soviet Socialist Republics; and exchanges of researchers with France. In addition, the Council administers the program of awards to foreign nationals to pursue disciplines in Canada. The other half of this particular program - namely Canadian scholarship holders studying in other nations on foreign awards - is administered on behalf of the Department of External Affairs by the Association of Universities and Colleges of Canada. In all, more than 180 students from Canada travelled to other countries in Europe, Latin America and the Middle East in 1978 in order to take advantage of these scholarship opportunities. These scholarship opportunities complement other international opportunities made available through such agencies as the National Research Council, the Medical Research Council, the Canadian International Development Agency, the International Development Research Centre, the Commonwealth Plan and many Canadian universities. Finally, as a supplement to the programs it administers on behalf of the Department of External Affairs, the Social Sciences and Humanities Research Council also administers a number of programs in the educational and scientific field of its own. Included here are the academic exchanges with the Centre National de la Recherche Scientifique of France, the Academy of Sciences of the U.S.S.R and the Japan Society for the Promotion of Science. To execute all these activities efficiently, the Council has recently established an Office of International Relations.

Throughout its history, which now stretches back almost four decades, the National Film Board has played a strong role in the international cultural field. In fact, it is known and respected in virtually every country in the world for its pioneering and innovative work, creative imagination and dedication to the art of film. Not only has it done much to enhance Canada's image in the eyes of the world, but also it has provided a great deal of technical and administrative assistance in film production and distribution. The Board's incredible reputation stems largely from its superb distributional system. Through outlets in London, Paris, Tokyo, Sydney, New York, San Francisco and Chicago, as well as through the aforementioned network of embassies, consulates and trade offices, the Film Board presently circu-

lates some 40,000 prints for non-commercial showing to an estimated annual audience of 800 million people. Without doubt, the Board deserves its prominent place in Canada's overall framework for cultural relations.

Although it is less conspicuous throughout the world than the National Film board, the Canadian Broadcasting Corporation nevertheless plays an equally important role in the international field. Through Radio Canada International - one of the world leaders in shortwave broadcasting - the Canadian Broadcasting Corporation transmits daily in eleven languages to Eastern and Western Europe, Africa, Latin America, the South Pacific, the Carribean and the United States. not only does this help to keep hundreds of thousands of people in all parts of the world in touch with Canadian developments in their own languages, but also it helps to expose people everywhere to the multicultural and multilingual character of Canada. In recent years, the CBC has become more and more involved in the international scene through distribution and sale of recordings and radio and television programs abroad.

In order to foster interest in international museum activities and to negotiate and facilitate exchanges of exhibitions originating inside and outside Canada, the National Museums Corporation maintains an International Office within its Programs Branch. This Office was established in recognition of the increased need for coordination within the national Museums Corporation itself, as well as among the expanding network of provincial, municipal and private museums and art galleries across the country. In the execution of these responsibilities, the Office provides a number of valuable services, such as preparation and distribution of a calendar of inbound and outbound exhibitions; assistance in locating sources of funding for international exhibitions; liaison with officials responsible for museum activities; organization of tours of international exhibitions within Canada and tours of Canadian-produced exhibitions abroad; negotiations to obtain international shows; and representation on Canadian and international committees. In recent times, the Office has ben involved in negotiations which have brought a number of valuable exhibitions to Canada, including the Master Paintings from the Hermitage and the State Russian Museum in Leningrad; Treasures of London; Flemish Tapestries; Flemish Master Drawings; USSR: Kosmos '77: Soviet Space Exhibition; and many others.

Like the National Musuems Corporation, the National Arts Centre is involved in numerous international undertakings. Each year, many artists and arts organizations of world stature arrive at the National Arts Centre to perform to enthusiastic and often packed houses. These visitations are supplemented from time to time by National Arts Centre tours to other countries to acquaint people in other parts of the world with the high standards of aesthetic accomplishment in Canada.

In the sports and recreation field, Canada is participating in more and more international activities every year. As a result, each year, thousands of athletes and athletic teams travel to and from Canada in order to take part in various sports activities. As elsewhere, in this particular field, Canada is rapidly evolving a network of federal departments and agencies - such as the Minister of State for Sport and Recreation, the Department of Health and Welfare, Sport Canada, Recreation Canada and the National Sport and Recreation Administrative Centre - to undertake the necessary administration and coordination in these areas. These institutions work in close consultation with the Department of External Affairs in the execution of their various policies and programs.

In more specific terms, responsibility for agreements and memoranda of understanding with respect to sport and recreation resides with the Minister of State for Sport and Recreation. For the last years, a number of memoranda and exchange agreements have been signed with countries as diverse as Hungary, Cuba, Poland and China. In addition, "green papers" on national sport policy and national recreation policy have been released in order to solicit feedback from the sports and recreational communities respectively. Once this feedback has been fully assessed, it is the intention to release "white papers" in these fields which will plot future national and international developments for years to come. Ever since the passage of the Act to Encourage Fitness and Amateur Sport in 1961, Canada's involvement in international sport on both an amateur and professional basis has escalated dramatically, which helps to account for the excellent showing of Canadian athletes at the recent Olympic and Commonwealth Games.

If Canada is becoming more and more active in the sport and recreation fields as a result of its increased interest in physical fitness and athletic competition with other countries, it is also becoming much more active in certain environmental matters. Each year, numerous authorities from abroad arrive in Canada to study Canada's park and conservation system - a system that is internationally recognized to be one of the finest in the world. In this field, primary authority for international matters rests with the Department of Indian Affairs and Northern Development. Many branches of the Department are engaged in international activities of a cultural nature. In the environmental field, Parks Canada plays a leading role; its work is part of a worldwide movement to protect and present aspects of the environmental heritage which are shared by all the earth's inhabitants. The Parks Canada program is designed to meet international conservation objectives in a number of ways, such as by fulfilling Canada's responsibilities as an adherent to the Convention for the Protection of the World Cultural and Natural Heritage adopted by Unesco in 1972; by participating in international heritage organizations such as the International Union for Conservation of Nature and Natural Resources and the International Council of Monuments and Sites; by reflecting international criteria and standards for the protection of heritage resources in its policies; by participating in bilateral exchanges of people and information with heritage agencies in other countries; and by responding where possible to the frequent requests from other countries for assistance in the development of their heritage conservation programs. To honour these objectives and commitments, Parks Canada officials are constantly travelling to other countries and receiving delegations from other countries. In the arts and craft field, in order to service the large and growing demand for Indian and Inuit arts and crafts around the world, the Indian and Eskimo Affairs Branch is becoming steadily more and more involved in the international promotion, marketing and exhibition of Indian and Inuit arts and crafts.

In the scientific domain, the Ministry of State for Science and Technology, the National Research Council and the Science Council of Canada play a leading role. The international activities of these latter two agencies are particularly interesting. The National Research Council is a crown corporation concerned with pure and applied research in many scientific and technical areas. To undertake this work effectively, it has a number of laboratories located in Ottawa as well as across the country. In addition, it provides encouragement and assistance in research to universities and industry and disseminates information through the Canadian Institute for Scientific and Technical Information and the Technical Information Service. Through the Canadian Institute for Scientific and Technical

Information, it is tied into many world computer information systems. It is also a member of numerous international organizations in the scientific and technical fields. Moreover, given its unusual expertise, it is often called upon to assist other countries in designing and developing services. As such, it is involved in many exchanges of scientists and technicians, scientific and technical delegations, and scholarship and fellowship programs designed to prompt greater international interaction in its fields of interest. The Science Council of Canada is a quasi-governmental agency, designed to undertake research and make recommendations on Canada's domestic and international science policies. In recent years, it has been extremely active. Not only has it published a number of reports and scholarly papers on science policy, but also it has been extremely active in advising the Federal Government on future directions in the whole field of scientific research and development - a field that is of increasing concern to the Government of Canada as well as other governments around the world. In the provision of this advice, the Council maintains constant contact with the international scientific community.

In the foreign assistance field, the Canadian International Development Agency is responsible for administering Canada's official program of cooperation with developing countries. In 1978, it had a budget of nearly \$1 billion to devote to these activities, of which half was spent on bilateral programs - including economic, technical and emergency assistance to countries in Asia, Commonwealth and Francophone Africa, Latin America and the Caribbean - and half was spent on multi-lateral assistance and special programs. In the execution of these programs, thousands of Canadians work abroad and thousands of foreign students come to Canada to study. Although the Canadian International Development Agency does not define culture as part of its developmental mandate per se, its work touches on this area all the time, particularly given the impossibility of differentiating between cultural and non-cultural pursuits in many Third World countries.

This by no means exhausts the list of federal institutions engaged in international cultural activities or possessing some legislative authority over Canadian cultural relations abroad. In one form or another, most federal departments and agencies are involved in these relations in some way. By virtue of its concern with exports and sale of Canadian products abroad, the Department of Industry, Trade and Commerce is concerned with the promotion, export and sale of such cultural products as books, paintings, craft objects, records and tapes. Given the growing pressure to market Canadian cultural products overseas, this Department is bound to occupy a more and more prominent place in the development of Canada's future cultural relations. The Canadian Film Development Corporation is concerned with the marketing and distribution of Canadian films abroad. The National Library and the National Archives are heavily involved in international activities in their respective fields. Finally, but virtue of its various research activities, the Medical Research Council is involved in numerous international activities of a medical nature, including the exchange of medical delegations with other countries and student scholarships. Obviously, in one way or another, most federal institutions have a contribution to make as well as seminal role to play in the evolution of an effective framework for Canada's international cultural relations. Standing squarely in the middle of this vast assortment of federal institutions is the Department of External Affairs, always conscious of the need to provide coordination and leadership in this intriguing area of Canadian life.

During the last decade, a considerable build-up has taken place in the provincial infrastructure available to promote cultural development. Many provinces have recently established ministries of culture, arts councils, sports governing bodies, recreational agencies and the like to develop their resources in this field. With this has come greater involvement among the provinces in the evolving framework for Canada's international cultural relations - an involvement which is bound to accelerate in the future. A few selective examples should suffice to suggest the range and diversity of this involvement.

Quebec maintains certain arrangements with France and Belgium covering a broad range of exchange activities and subcommittees of the "mixed commissions" have been established for these purposes. To administer the massive program of student exchanges which are a fundamental part of these arrangements, Quebec maintains a large Office Franco-Québécois pour la Jeunesse. Coordination of Quebec's cultural contact with other countries is provided by the Ministère des Affaires Intergouvernementales. New Brunswick and Quebec are participants in the Agency for Cultural and Technical Co-operation - the international agency which promotes and develops technical and cultural activities among entirely or partially French-speaking countries. At the same time, New Brunswick has recently formed its own section of the International Association of French-Speaking Parliamentarians, which serves to promote co-operation between Parliamentarians who use the French language. Elsewhere, Nova Scotia has recently established cultural contact with Japan and Poland; Newfoundland is frequently involved in booking and touring arrangements with artists in other countries, particularly Great Britain, through its Arts and Culture Centre; Ontario recently conducted a major art exhibition in Paris and other European centres which was jointly sponsored by the Ontario Arts Council and the Ministry of Culture and Recreation; Alberta Culture recently presented the works of some of its visual artists in Great Britain, France, Belgium, United States and Japan as well as the works of some of its performing artists in Japan, Korea, the Middle East, the United States, Great Britain and Northern Europe; and finally the Ministry of Culture in Quebec recently conducted a major exhibition of Quebec artists in Leningrad, Moscow, Paris and Prague. To properly coordinate these activities - and many others like them - several provincial governments - such as Quebec, Ontario, Alberta and Saskatchewan - have recently established international offices or their equivalent within their cultural agencies. Not only are there numerous activities to administer through their own auspices, but also there are more and more activities to coordinate with the appropriate federal authorities, particularly the Department of External Affairs.

At the municipal level, most cultural contacts involving Canada and other countries take place through "twinning" arrangements. These arrangements are growing steadily in popularity and importance, and it is presently estimated that some 50 Canadian towns and cities are twinned with towns and cities located elsewhere in the world. Examples of such twinning arrangements include Toronto-Amsterdam; Ottawa-Georgetown, Guyana; Saint Catherines-Port-of-Spain; Brantford-Osijek, Yugoslavia; Calgary - Jaipur, Rajasthan, India; Dartmouth - Tema, Ghana; Dundas - Kega, Japan; Halifax - Accra, Ghana; Hamilton - Managalore, India; and Oakville - Popayan, Colombia. Although these twinning arrangements vary from place to place, most often they cover a wide range of cultural and related exchanges. Take the Toronto - Amsterdam program as an example. A number of schools are actively exchanging projects, ranging all the way from visual displays and films of their cities to studies of the historical development and cultural characteristics

of city life. In the arts, a number of ballet, opera and visual arts exchanges have been initiated involving prominent artists and arts organizations. There have been several exchanges involving municipal officials on subjects as diverse as engineering, municipal government, town planning and transportation systems. Finally, many excellent displays on Toronto have been organized in Amsterdam, and Toronto has conducted many similar displays on Amsterdam at City Hall and the Canadian National Exhibition. Without doubt, twinning represents an excellent and exciting way to enable people to get to know each other better as well as to learn more about each other's cultural values and traditions.

PRIVATE SECTOR COMPONENT

As important as the public sector has become in recent years in promoting cultural relations between Canada and other countries as well as contributing to Canada's evolving framework for international cultural relations, the large majority of these relations are still channelled through the private sector component of this framework. For each sector of culture, thousands of individuals - scientists, recreational leaders, craftsmen, young people, filmmakers, publishers, radio and television specialists, athletes and architects - and performing, exhibiting and competing organizations in the arts, education, science, the crafts, sports, recreation, the mass media, the environment, youth affairs and multiculturalism travel to and from Canada in order to participate in a prolific panorama of cultural activities. In addition, in each of these sectors, there are numerous professional associations and service organizations actively involved in maintaining international links with their counterparts abroad. To illustrate this, let us examine the structural characteristics of three sectors of culture - namely education, the arts and multiculturalism - in a little detail, keeping in mind that what is true for them in particular is true for all sectors in general as far as their contribution to Canada's emerging framework for cultural relations with other countries is concerned.

In the educational sector of culture, relations between Canada and other countries vary tremendously. The bulk of these relations is accounted for by students who are going abroad or coming to Canada to undertake various study programs. Such relations are no longer limited to institutions of higher learning - such as universities, community colleges, collèges d'enseignements général et professionnels and other institutions of advanced learning - but include numerous relations at the elementary and secondary school levels of the educational spectrum as well. Each year, numerous exchanges of all types of students, teachers, instructors and professors take place between Canada and other countries for purposes of study, advanced research, teaching, consultation, presentation of scholarly papers and attendance at meetings and conferences. Many of these exchanges take place as a result of the various links that are forming between Canadian and foreign educational institutions. For example, a recent study on Canadian International Links in the Social Sciences and the Humanities, which was carried out by the Social Science Research Council of Canada in 1975 for the Department of External Affairs, discovered that there were 826 links between 285 educational units of higher learning in Canada and similar units abroad. Since the response rate for the study was 60%, it is likely that there are well over 1000 such links in total. Finally, there is the whole area of exchanges involving delegations. Each year, thousands of educational officials travel to or from Canada to participate in conferences, seminars and pedagogical deliberations in order to learn more about the way in which

academic matters are handled in other countries or to confer with their counterparts in other jurisdictions. One of the highlights in this field was the massive review of educational policy in Canada undertaken by the Organization for Economic Cooperation and Development. For purposes of this review, a team of external examiners from Norway, Germany, Belgium, France and United States came to Canada to discuss educational policies with Canadian educators as well as to travel across Canada observing educational practices first hand. Following this, a Canadian delegation went to Paris to meet with the international team to discuss and debate their findings. When activities like these are drawn together and added to the many other types of activities taking place, it is obvious that Canada's educational system is growing internationally like a giant octopus, with tentacles stretching into virtually every country in the world, in almost every area of cultural life.

As in each sector of culture, there exists in the educational sector an expanding network of professional associations and service organizations in Canada which are constantly involved in international activities. One of the most prominent of these is the Association of Universities and Colleges of Canada which maintains a large International Office and administers a number of scholarships programs, including on behalf of the Department the programs of scholarships offered by foreign governments to Canadians in exchange of the scholarships offered by the Canadian Government to foreign students; the Commonwealth scholarship program; and various other programs of international interest to Canadians. Another such organization is the Canadian Bureau for International Education which recently concluded a massive study of the international aspects of Canadian education on a grant from the Donner Canadian Foundation. Other examples of professional associations and service organizations involved in international extensions of Canadian education are the Canadian Association for Adult Education, the World University Service of Canada, the Canadian Federation for the Social Sciences, the Canadian Federation for the Humanities, Amnesty International, Canadian University Service Overseas, Canadian Crossroads International, the Canadian Council for International Cooperation and many more.

Like educational contacts involving Canada and other countries, Canada's artistic contacts with other countries have been growing steadily in importance and magnitude in recent years. Whereas Canadian exposure to the arts and artefacts of other countries - like the exposure of other countries to the arts and artefacts of Canada - was once limited largely to exposure through the mass media, today there are more and more opportunities for Canada and other countries to interact artistically in live as well as mass media form. Over the last decade in particular, art, craft and sculpture exhibitions, theatre, ballet and dance performances, musical offerings and the like have been flowing into and out of Canada at an impressive rate. To complement all this live activity, there has been an incredible upsurge in the importation and exportation of mass media products related to the arts, such as books, journals, records, films, tapes and radio and television programs.

This burgeoning activity has been facilitated by numerous institutional developments. Of particular importance here is the lively interest that is being taken by arts and cultural centres, museums and galleries, film houses and impresarios. Each year, art and cultural centres and film houses are booking more and more international attractions. These attractions are no longer limited to such venues as the Place des Arts in Montreal, the O'Keefe Centre in Toronto or the Queen Elizabeth Centre in Vancouver, but are steadily finding their way into venues in many other urban and rural centres across the country, from Saint John's in the East

to Victoria in the West. At the same time, more and more Canadian artists and arts organizations are travelling abroad in order to undertake performance engagements in other countries. Perhaps the best single measure of this expanded activity is the dramatic emergence of Canadian impresarios in recent years. Not long ago, virtually all these tours were handled by a few large foreign impresarios, notably Columbia Artists and Sol Hurok Productions in New York. In the last decade or so, a growing number of Canadian impresarios have appeared on the scene, including the aforementioned Touring Office of the Canada Council, Overture Concerts, David Y.H. Lui Productions, the Festival Concert Society, David Haber Artists' Management, Cantour-National Artists and Attractions, Françoise Chartrand Inc., Gesser Enterprises, Hart/Murdock Artists Management, Impresario Canada, the League of Canadian Poets, Michel Gêlinas Inc., Premier Concerts, Prologue to the Performing Arts, General Arts Management Inc. and Société Pro Musica. Each of these organizations is responsible for booking and touring arrangements for an expanding volume of artistic talents either coming to Canada or travelling from Canada to give performances abroad.

This proliferating activity in the performing arts is matched, if not surpassed, by the burgeoning activity in the exhibiting arts. The following represents a sample of the foreign exhibits which came to Canada in 1978: the James Cook Exhibition - with contributions from Scotland, England, Austria and Canada, assembled by the Centennial Gallery of British Columbia; the Milton Avery Print Exhibition from United States; the Hundertwasser Exhibition from Austria; Art of the First Australians from Australia; a 1900 to 1925 painting exhibit from Unesco in Paris; the Hu Hsien Peasant Paintings from China; Four Swedish Photographers from Sweden; Image and Life from Japan; the Harald Mante Exhibition from Germany; Korean Villages in Transition from Korea; En France from France; the Felix Vallotton Exhibition from Switzerland; Roses from the United States; the Edvard Munch Exhibition from Norway; a Pablo Picasso Exhibition from Spain; Hungarian Folk Art from Hungary; French Folk Art from France; Crossroads of the Ancient World from Italy; Sringer from India; Treasures of Early Irish Art from Ireland; the Dyer's Art from the Far East; Contemporary Senegalese Art from Senegal; Treasures of Cyprus from Cyprus; Vincent Van Gogh from the Netherlands; and Contemporary Arts from Latin America. In return, here is a selective sampling of the many Canadian exhibitions which were exported from Canada to other countries around the world in the same year: William Kurelek's Polish Canadians to Poland; Gift of the Raven - Canadian Northwest Coast Indian Prints - to Germany; Sculpture Canada '78 to England, France, Belgium and United States; Artists' Stamps and Stamp Images to the United States, the Netherlands and Wales; Japanese Incense Boxes Rediscovered to Japan; An Arctic Oasis to Russia and Germany; Bo'jou Neejee - Profiles of Canadian Indian Art - to United States; Canadians to Great Britain; the Inuit Print Collection to Mexico, United States, the Netherlands, Denmark, Sweden, Russia, Egypt, Poland, Hungary and Israel; the Legacy of Surrealism in Canadian Art to England, France and Belgium; Certain Traditions to the United Kingdom; Peter Pitseolak to Russia; Photographs of William Notman to Great Britain; Twentieth Century Canadian Art to Japan and New Zealand; an exhibition of Canadian Art to Australia and part of the McMichael Collection to Europe. This sampling of in-coming and out-going exhibitions attests to the growing relationship Canada is developing with the rest of the world in the visual arts.

As in the educational culture, there are numerous professional associations and service organizations in the artistic sector which are becoming much more involved in Canada's cultural relations abroad. Among the most active of

these at present are the Canadian Conference of the Arts, the Association of Canadian Television and Radio Artists, the Canadian Crafts Council, the Canadian Council of Filmmakers, the Canadian Filmmakers Distribution Centre, the Canadian Music Centre, the Canadian Music Council, the Canadian Music Educators' Association, Institut International de Musique du Canada, the Book and Periodical Development Council, Conseil Supérieur du Livre, the Association of Canadian Theatres, the Writers' Union of Canada, Société des Écrivains, the League of Canadian Poets, the Canadian Museums Association, Canadian Artists Representation and the Council for Business and the Arts in Canada.

Over the last decade, more and more multicultural activities have been flowing across Canada's international boundaries. These activities vary enormously, depending on the size of the ethnic group in Canada, the demand for interaction with original homelands, funding opportunities, and the interest of other countries in maintaining ties with former nationals now living in Canada. Each year, numerous multicultural groups travel to or from Canada to give performances in the many arts and cultural centres which are available for such purposes. These activities - which are often self-financed through funds raised at special events hosted by the hundreds of different multicultural clubs, associations, alliances and service organizations in existence in Canada and abroad - are increasing in importance and volume yearly in order to satisfy the escalating demand for more multicultural exposure. Among the more active of these clubs, centres, associations, alliances and service organizations are the Canadian Folk Arts Council, the Goethe House, the Alliance française, the Polish Alliance, the Japanese Cultural Foundation, the Canadian Association for Latin America, the Canadian Council for Racial Harmony, Canadian Friends of Tel-Aviv University, the Canadian Hungarian Cultural Centre, the German Canadian Club Harmonie, the Italian Cultural Institute, the Ukrainian Cultural Centre, the Ukrainian National Federation and numerous others.

As it is for education, the arts and multiculturalism, so it is for science, recreation, the crafts, youth affairs, the mass media, sports and the environment. Each year, numerous individuals and institutions from these areas are engaged in various international activities. In addition, many voluntary and professional associations and service organizations in each of these fields are working diligently to tighten the bonds between Canada and other countries.

Now that a common pattern has been exposed in terms of the structural characteristics and contribution each sector of culture makes to Canada's overall framework for cultural relations, it is possible to proceed with a consideration of other essential private sector elements in that framework.

Although special events happen less frequently than activities which are conducted on a more sustained basis, they are nevertheless increasing rapidly in frequency and importance. By virtue of their size, scale and influence, they are rapidly drawing Canada into the international cultural arena, thereby making Canada much more visible in world affairs.

The most frequently-cited special events of recent years have been Expo and the Olympic Games. Both events involved massive movements of people and organizations from all parts of the world to participate in artistic performances, athletic competitions and special celebrations on a scale hitherto unknown in Canada. In terms of participants alone, these events brought thousands of artists,

athletes, designers, architects, filmmakers, broadcasters and sportsmen to Canada from other countries. Added to this should be the hundreds of thousands of spectators from Canada and other countries who came to Montreal for these unique occasions as well as the millions more who watched these events on television.

These two colossal events should not be allowed to overshadow many other special events which, although they may be smaller in scale, nevertheless attest to Canada's growing reputation in international cultural affairs and involve significant flows of people to and from Canada. Three examples selected from many should suffice to illustrate the significance of these special events to Canada in general and Canada's international cultural relations in particular.

In 1978, the Olympic idea returned to Canada in the form of the Commonwealth Games in Edmonton. Thousands of athletes and performers came from virtually every Commonwealth country to participate in these Games. A Commonwealth Festival of artistic events complemented the athletic dimension of the Games. Some 400 performers from 25 countries - including Australia, Kenya, the Bahamas, Fiji, India, Hong Kong, Ireland, Nigeria, Scotland and Zambia - participated in a variety of performing, exhibiting and film activities.

Also in 1978, the International Society for Music Education held its Thirteenth World Congress in London, Ontario. It followed closely on the heels of the World Congress of the International Music Council, held in Toronto a few years earlier. World-renowned musicians, composers and music educators from all over the world convened to discuss and analyse the state of music education around the world. These deliberations were supplemented by an array of musical presentations by groups from Finland, France, Germany, Great Britain, Greece, Hong Kong, Hungary, Iceland, Israel, New Zealand, Poland, Sweden, Switzerland, United States and the U.S.S.R.

Finally, also in 1978, Canada was the site of the Tenth International Sculpture Conference. Hundreds of world-famous sculptors from Australia, Austria, Belgium, Brazil, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Egypt, Finland, France, Germany, Great Britain, Greece, Hong Kong, India, Iran, Iraq, Ireland, Israel, Italy, Japan, Mexico, New Zealand, Norway, Turkey, Sweden, Thailand, the Netherlands, United States, the U.S.S.R. and Yugoslavia attended the conference to discuss a broad panorama of subjects related to the role of sculpture in the modern world.

Although corporations and foundations have been making a valuable contribution to Canadian cultural development in recent years, they are only now starting to become involved in international aspects of this development. In the corporate field, Rothmans provides perhaps the best example of corporate involvement in international activities of significance to Canada. In the twelve years of existence of the Rothman's Art Programme, fourteen major international exhibitions have been brought to Canada from other parts of the world. Included among these exhibitions are Vasarely in Retrospect; Models and Michelangelo; Art of Aboriginal Australia; Three Artistas Mexicanos; Appel's Appels; Deco 1925-1935; Aspects of Realism; and Los Mayas. Most of these exhibitions are quite large. For example, Aspects of Realism involved 82 works from 11 countries and Los Mayas involved 829

artefacts drawn from Mexico and South America, now in one private collection. These exhibitions usually tour Canada for a year, being trucked from city to city where they stay for about a month. In the foundation field, the Donner Canadian Foundation has played a prominent role by identifying Canadian foreign policy as a priority area for financial support. While this has no immediate impact on Canada's international cultural relations per se, it is possible that it may have some bearing in the future, particularly in terms of badly-needed research into Canada's international cultural relations or the establishment of a centre for cultural relations' studies at some Canadian university. These are modest programs, both in terms of size and impact at the present time. However, it is difficult to see how Canada will really begin to make its full mark on the international cultural scene without a vastly-expanded involvement by Canada's corporations and foundations. Obviously, both have a crucial role to play in the private sector of Canada's framework for cultural relations abroad.

In addition to the hundreds of thousands of people who cross Canada's international borders each year in order to participate in organized activities - be it a performing arts tour, a festival, an athletic competition, a youth exchange, a scientific conference, a recreational program, an educational delegation or the like - many hundreds of thousands more cross Canada's borders each year on private visits of one type or another which involve participation in various cultural activities. Thousands of tourists pour into Canada each year to participate in such cultural activities as camping, hunting, fishing and sailing, to say nothing of those who come to explore Canada's artistic and historic attractions. At the same time, most Canadian tourists get deeply involved in the cultural amenities of the countries in which they are travelling and usually return to Canada with some cultural reminder of their visit, such as a painting, slides of monuments or a craft object. In addition, numerous cultural leaders travel to and from Canada each year on private visits in order to visit friends and colleagues, thereby adding yet another important dimension to the already substantial number who come and go for institutional reasons.

When all these activities are pulled together and added up - from the rapidly-expanding public sector activities of the federal, provincial and municipal governments to the private sector activities of a vast assortment of institutions and individuals - it is apparent that what is under examination here is a most significant area of Canadian development. Indeed, this is an area of crucial significance to the future of the country, as well as an area in which each of the participants - from the Department of External Affairs right down to the individual citizen - plays an important role. For each of these participants makes an essential contribution to the evolving framework for Canada's international cultural relations - a framework which constantly needs stimulation, coordination, rationalization and financial support if it is to serve the country and the citizenry to best advantage.

CHAPTER III

A PROLIFERATING PROGRAM

Now that the overall framework for Canada's international cultural relations has been outlined, it is possible to focus specifically on the Cultural Program of the Department of External Affairs. During the last five years, this Program has grown rapidly in response to accumulating demands at home and abroad for more contact between Canada and the rest of the world.

Regardless of which institutions are responsible for their design and development, programs represent one of the most essential keys to a dynamic presence abroad, since they provide tangible contact points between Canada and other nations. As important as policy, coordination, promotion and administration are in the total scheme of things, if programs are poorly-conceived or ineffectually-executed, no amount of activity in these other areas will provide sufficient compensation. This helps to explain why the Department of External Affairs is constantly concerned with ensuring that Canada is represented abroad with programs of the highest possible calibre.

In its present form, the Cultural Program of the Department of External Affairs neatly subdivides into artistic, academic, athletic, scientific, youth and special components - each of which is described in some detail in the pages to follow. Due to historical and constitutional factors, there are large variations in the size of these program components. For example, the programs of artistic and academic relations are quite large, due to the fundamental role that the Department has been expected to assume in these fields. In contrast, the programs of scientific, athletic and youth affairs are smaller, owing to the fact noted in the last chapter that many other institutions carry onerous responsibilities in these fields. Moreover, prior to the establishment of the Bureau of International Cultural Relations, all these programs were housed in the Department's Bureau of Public Affairs. Given the strong bonds which must exist between cultural relations and public affairs, the chapter concludes with a brief consideration of those public affairs activities which have most relevance to Canada's international cultural relations.

Artistic Relations

Over the last decade, the Department of External Affairs has developed a multiplicity of programs in the performing, visual, film and literary arts to enhance Canada's artistic image abroad. These programs are of two basic types. First, there are programs which are destined to facilitate international relations involving institutions and organizations, such as tours by performing arts companies, exhibitions of Canadian art, book donations, participation in film festivals and special events. Second, there are programs involving individuals, such as reciprocal visits by professional experts in the various art forms, tours by Canadian artists, and similar types of programs involving individuals. Three criteria tend to govern the selection of programs in these two inter-related areas: namely, quality and excellence; balance among the different art forms; and geographical representation.

Just as it is essential to differentiate between the types of programs, so it is essential to differentiate between the types of support arrangements available for these programs. First, the Department may invite individuals or organizations to travel abroad representing Canada. In this case, the Department usually pays the full cost of such representation. Second, the Department may encourage individuals and organizations that it would like to see travel abroad. In this case, the Department often assists with some portion of the funds required for travel abroad. Finally, the Department may provide no direct financial assistance but may make other types of assistance - expertise, coordinational services, contacts and embassy promotion - available for individuals and organizations wanting to travel abroad. Since all these programs require a great deal of lead time to execute effectively, especially for large companies, planning must be undertaken at least one or two years in advance. Moreover, given the high cost of touring especially large companies, the Department must limit the number of such tours each year as well as exercise extreme skill and selection in its various support arrangements. This is why it is so essential to develop many sources of financial support in the public and private sectors in the years ahead, for it will only be when this happens that Canada's future artistic and other cultural relations abroad will be able to grow at a rate that is commensurate with the needs.

In 1977 and early 1978, Canada was represented abroad in the performing arts with distinction. For example, Les Grands Ballets Canadiens gave 44 performances in 10 Latin American countries; Entre-Six and Le Groupe de la Place Royale made successful debuts in New York; the Contemporary Dancers of Winnipeg appeared at three important festivals in United States; the Théâtre Expérimental de Montréal toured France and Belgium; the Théâtre Populaire du Québec appeared at the Festival d'Avignon; the Coad Puppets visited Japan; the Canadian Puppet Festival toured Western Europe; and the Théâtre des Pissenlits performed in the New England States - all as a result of support provided by the Department of External Affairs. These presentations abroad were augmented by numerous presentations by smaller groups and individuals. Included here were Bouchard and Morrissett and the Stringband in Mexico; Leona Boyd in Latin America; the Camerata in Europe; Murray McLaughlin in Japan; Raoul Roy in Africa; the York Winds Ensemble in New York; Irving Heller in Italy; Ann Chornodolska in Mexico; Raymond Daveluy in Switzerland; Karen Quinton in Europe; Gisela Depkat in Belgium; Raymond Brault in Louisiana; Maple Sugar in Washington; and Artists' Jazz Band in New York. Lecture tours by composers Harry Somers and R. Murray Schafer in Russia and Europe respectively rounded out this slate of presentations.

Among the numerous performing activities, two in particular deserve special mention.

The first is Musicanada. This was a week-long promotion in Paris and London of contemporary Canadian compositions. As a cooperative venture involving the Canada Council, the Canadian Music Centre, the Canadian Broadcasting Corporation, the Department of External Affairs and the Cultural Centres in Paris and London, Musicanada was designed to bring music critics, concert agents and producers into contact with a representative sampling of Canadian musical compositions - all presented by distinguished Canadian performers and performing groups, such as the Orford Quartet, le Quintette à Vent du Québec, the Canadian Brass, la Société de Musique Contemporaine du Québec and the Festival Singers. In all, over 80 musicians participated in the presentation of works by 32 living Canadian composers.

Following this, the Department supported a week of similar musical events in Germany in cooperation with the Composers, Authors and Publishers Association of Canada. Reactions to Musicanada were mixed. Although it was generally agreed that much more might have been done to promote and publicize this imaginative idea abroad, many critics and officials from other countries applauded Canada's courage in attempting to make its composers better known in Europe in such a bold and forthright manner. Several openly admitted that their governments would not have the courage to attempt a week-long exposure of their composers abroad, despite the fact that European musical traditions are much longer and better known than those of Canada.

The second event which deserves special mention was the unique exchange arrangement with the People's Republic of China in the performing arts mentioned earlier in this publication. Under this arrangement, the Toronto Symphony and the Canadian Brass toured the People's Republic of China. In return, the Shanghai Ballet Company and the Shenyang Acrobatic Troupe toured Canada. The response to these tours in the two countries was phenomenal to say the least - far beyond what most officials expected. As indicated earlier, these tours turned out to be not only exciting tours by four incredible performing arts groups, but also diplomatic investments of the greatest possible value.

As with the performing arts, Canada's visual arts are also well-represented abroad. Not only does the Department of External Affairs provide financial support for specially-assembled collections of original artworks, but also it circulates its own collections. With respect to the former, each year, one or two major exhibitions are organized through loans from public and private galleries in Canada and sent to major museums and galleries abroad. Some of these exhibitions fulfill exchange agreements with other countries. With respect to the latter, the Department now owns about a dozen collections of its own, ranging from Inuit sculpture and prints to tapestries and thematic shows of graphic arts. These exhibitions - which are selected by professional experts - circulate throughout the world on a regular basis, not only to museums and galleries abroad, but also to Canadian missions and cultural centres with the appropriate display facilities.

In 1977 and early 1978, the visual arts were highlighted by the launching of "Canadian Contemporary Painters." This unique exhibition, which incorporated 21 canvases featuring works by 7 leading Canadian artists, was drawn from the Art Bank of the Canada Council. Following its opening at the Canadian Cultural Centre in Paris and a four-month tour of galleries in Australia and New Zealand, it travelled to many other parts of the world. The ever-popular "Group of Seven" - an exhibition of 44 paintings from the McMichael Canadian collection - continued its international circuit to such places as Great Britain, Germany and Russia under the joint sponsorship of the Department of External Affairs, the Province of Ontario and Air Canada. In addition, works by six Canadian artists were exhibited in Belgrade following the United Nations Conference on Security and Cooperation in Europe. The Department also assisted in sending a number of special collections abroad, such as the H.J. Warre collection of historical material from the Public Archives, and "Links to Tradition" - a collection of contemporary native art assembled by the Department of Indian Affairs and Northern Development which was sent to Brazil. Finally, the Department helped individual artists and private galleries to participate in the Paris Biennale as well as the Basel and Bologne art fairs.

In film, the Department is involved in four fundamental areas: namely, stocking the missions abroad with films to use on special occasions, such as their "Canada week" series; honouring film agreements with certain countries, such as four African countries during 1977-78; purchasing Canadian films for distribution abroad; and ensuring Canadian representation at film conferences and festivals, such as Cannes and the retrospective showing of Canadian films in Tokyo by the Japan Film Theatre.

In the literary arts, annual book donations are made to numerous universities and cultural institutions abroad. Like the exhibition program, the books are carefully selected with the assistance of professional experts and consultations with recipient organizations abroad to reflect all facets of life in Canada. In addition, the Department assists publishers to participate at book fairs - such as are held each year at Frankfurt and Brussels - in conjunction with the Department of Industry, Trade and Commerce. Finally, the Department awards two literary prizes each year: the Canada-Belgium prize for writers in the French language and the Canada-Australia prize for writers in the English language. They are awarded alternatively to Canadian authors and writers in the two other countries. In 1977, the winners were the Belgian Marcel Moreau and the Canadian Alice Munro.

Programs involving the movement of exhibitions and large companies from Canada to other lands should not be allowed to overshadow programs involving the movement of individual artists. Each year, many individual artists of all types - musicians, painters, sculptors, poets, writers, filmmakers, playwrights, critics and journalists - travel to other countries with assistance from the Department of External Affairs to perform, lecture or participate in seminars, conferences and important international meetings. These programs are extremely valuable, since they provide more in-depth involvement than is possible through the movement of larger-scale activities. Moreover, they usually result in lasting contacts between Canadian and foreign artists and often much more sustained publicity and promotion for Canada when the artists return home. As such, these programs are growing steadily in importance. A single but impressive example should suffice to indicate the importance of these programs to Canada. Upon the advice of officers in posts abroad, the Department invites foreign critics, art journalists and impresarios to visit Canada for short familiarization tours. These personalities are brought into contact with Canadians working in the disciplines of special interest to them. The advantages which accrue from this program are manifold. Not only do foreign authorities learn more about Canadian artistic life, but when they return home, they often write about their experiences in Canada, thereby exposing many people abroad to Canada's artistic accomplishments.

To complement these programs, the Department is building up the infrastructure and expertise needed to mount highly-concentrated programs in order to achieve a special impact or to take advantage of some specific situation. For instance, in Paris, London and Brussels - three of the world's most recognized artistic capitals - there are cultural centres which have the facilities for numerous artistic activities: lectures, book representations, concerts, art exhibitions and film showings. Since their inception, these centres - particularly the Canadian Cultural Centre in Paris - have had an incredible impact on the resident and itinerant populations of the metropolitan and surrounding areas in which they are located. In addition, many of the posts abroad - particularly those

in the United States and the Federal Republic of Germany - are stocked with facilities for in-depth presentations on Canadian culture. Finally, the Department possesses the capability to put together major presentations on Canadian culture, such as the one which was mounted for the American Bicentennial in 1976. For two weeks at the Kennedy Centre, a festival of Canadian performing arts events was presented which was quite unique. In association with the Touring Office of the Canada Council, the Department mounted an impressive program which included Monique Leyrac, Oscar Peterson, Maureen Forrester, the Mendelssohn Choir, the Festival Singers, the Canadian Brass, the National Arts Centre Orchestra, the Royal Winnipeg Ballet, the Shaw Festival, the Neptune Theatre, the Anna Wyman Dance Company and Le Groupe de la Place Royale. In addition, a number of outstanding speakers - including Northrup Frye, André Fortier and Robertson Davies - discussed various aspects of Canadian culture. Needless to say, highly-concentrated programs like this do a great deal to enhance consciousness of Canadian culture abroad.

Academic Relations

Like the artistic relations program, the academic relations program is built around a number of key elements. These elements are Canadian studies abroad; scholarships and grants; academic exchanges; and last but far from least, domestic relations with governments, universities, community colleges, non-government organizations and the like. A description of each of these elements follows.

Although the Canadian studies program was only launched in 1975, it has grown rapidly in response to demands within Canada and overseas. The main objective of the program is to promote interest in studies related to Canada in foreign institutions of higher learning, especially universities, and to facilitate greater cross-fertilization among Canadian and foreign academics. At the present time, Canadian studies comprises those disciplines in the social sciences and humanities - particularly Canadian history, politics, literature, sociology and economics - with substantive and continuing Canadian content.

To realize this objective, the Department has developed a number of effective vehicles. For example, an important duty of the public, cultural and academic relations officers responsible for promoting Canadian studies abroad is to ensure a steady infusion of Canadian studies materials into existing curricula in their post countries. This necessitates establishing contacts with foreign academics interested in teaching about Canada and making sure that the necessary books, journals, guest speakers, films and training opportunities exist. To follow up on this, the Department funds visiting professorships in the United States, Great Britain, France and Japan. Experience indicates that there is nothing quite like full-time professors abroad to promote interest in Canadian studies on a continuing basis. These visiting professorships are complemented by numerous lecture tours and guest speaker programs. Moreover, to provide additional inducements to foreign professors to become interested in Canada, Canadian studies fellowships are made available to selected professors - complete with stipends and travel assistance - to conduct research in Canada. Since it is impossible to develop an effective program of Canadian studies without adequate library and bibliographic materials, the Department supplies library resources to foreign universities and other institutions where Canadian studies are taught. Included here are books, reference materials, learned journals, specialized and multidisciplinary bibliographies, audio-visual aids and numerous other pedagogical devices. Finally, financial assistance or

administrative support for conferences and seminars on various Canadian topics is provided in foreign countries. This assistance - which ranges from grants for conference administration to information displays and participation by embassy officials - helps to ensure that conferences and seminars on Canadian subjects are well-presented and well-attended whenever they are convened abroad.

Given the high costs involved in raising consciousness of Canadian studies abroad, the Department must be extremely skilful with respect to the way its resources are deployed in this field. In consequence, to date it has concentrated on France, Great Britain, the Federal Republic of Germany, United States, Belgium, Italy and Japan. During 1977 and 1978, Canadian studies activities grew rapidly in these countries. Here are some highlights in each of these countries. In the Federal Republic of Germany, a colloquium on Canadian studies was held at the Theodor Heuss Akademie in Gummersbach. It was attended by over 60 academics representing 21 universities. A Co-ordinating Committee was elected in order to undertake the groundwork for the establishment of a permanent Association of Canadian Studies. In France, the network of communications among teachers and students interested in Canadian studies was dramatically expanded. In addition, the Association française d'études canadiennes organized a number of seminars in Paris on topics of Canadian interest. In Italy, 10 universities - at Bari, Messina, Pisa, Venice, Bologna, Turin, Urbino, Florence, Rome and Genoa - offered or planned to introduce courses on Canadian studies. Moreover, at Bologna and Pisa, a number of seminars on Canadian studies were held and plans were laid for the creation of an Italian Journal of Canadian Studies. Since that time, a Coordinating Committee on Canadian Studies has been established. In United States, Canadian studies have been growing rapidly under the sponsorship of the recently-established Association of Canadian Studies which now boasts representation from virtually every State in the Union. In addition, specific contributions were made to Yale, Johns Hopkins, Northwestern and Duke universities to continue their excellent programs in this field. In Great Britain, a full-time academic affairs officers was appointed to the Canadian High Commission in London and two new Canadian professors in Canadian studies were appointed at the Universities of Edinburgh and Sussex. In Belgium, there were valuable exchanges of professors between Antwerp and Toronto as well as exchanges of educational delegations between the two countries. Finally, in Japan, a number of special events were undertaken to commemorate the centennial of Canadian-Japanese diplomatic relations. Included here were a commissioned history of Canadian-Japanese relations; a number of exchange professorships; the realization of a Japanese Association of Canadian Studies; and a major conference on Canadian studies.

The Canadian studies program is a highly specialized program designed to promote interest in a particular aspect of academic studies - namely Canadian studies. In contrast, the program of academic and scholarship exchanges is a generalized program in the sense that it is designed to provide general opportunities for students and scholars to study, regardless of their particular field of specialization. In financial, if not in strategic terms, this program is many times larger than the resources available for academic relations with other countries.

At the post-graduate level, the Department offers approximately 150 scholarships - of about \$ 7,000 each - to scholars from some 20 countries spread throughout the world. These scholarship opportunities are administered on behalf of the Department of External Affairs by the Social Sciences and Humanities Research

D Council. In return, most countries to which these scholarships are offered reciprocate with awards to Canadian students to study in their countries in a variety of disciplines. As indicated earlier, these reciprocal awards are administered on behalf of the Department by the Association of Universities and Colleges of Canada. The duration, conditions and value of these awards varies in accordance with the particular countries offering the awards and the specific arrangements governing the awards. Anyone who doubts the valuable investment these scholarships represent need only reflect on the American experience in this field. A recent study revealed that since the inception of their scholarship program in 1938, many of the scholarship students are 14 presidents or chancellors, 23 prime ministers or premiers and 251 cabinet members, as well as numerous university rectors, labour leaders, politicians, statesmen, civil servants, corporate executives, educational leaders and so on.

The scholarship program, which provides opportunities for post-graduate study for students, is complemented by a major program of academic exchanges, which provides opportunities for study, teaching and research by full-time academics. The purpose of this program is to promote cooperation between Canadian and foreign universities. For instance, from time to time, delegations of Canadian academics are assembled by mutual agreement with other countries to engage in study exchanges in each other's country, as happened recently in the case of the U.S.S.R. and the People's Republic of China. While some speaking engagements take place on these exchanges, the real object of them is to provide learning experiences and links with foreign educators and educational systems. In most cases, the exporting country is responsible for the international travel costs of its nationals, while the importing country is responsible for internal travel and living expenses.

Departmental assistance is by no means limited to Canadian professors lecturing and studying abroad. Under the "foreign professor program," assistance is also provided by the Department to Canadian universities wishing to bring eminent professors to Canada to teach courses of at least four weeks in duration. This program is complemented by the "bilateral exchange of professors program", whereby Canadian professors are exchanged bilaterally with foreign professors in countries which have priority interest to Canada. Moreover, under the Canada-France Cultural Agreement and the General Exchanges Agreement with the U.S.S.R., scholars and researchers at the post-doctoral level wanting to undertake research work in the social sciences and humanities are also assisted by the Department. Finally, rounding out this impressive program of academic exchanges is a program whereby the Department coordinates participation by Canadian delegations in conferences organized by such international agencies as the Organization for Economic Cooperation and Development, the Commonwealth Secretariat and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

These programs are not only impressive in terms of their general description. They are also impressive in terms of their numbers and impact. In 1977-78, travel grants from the Department enabled more than 100 Canadian academics to teach at foreign universities or to participate in learned conferences abroad. In addition, more than 60 foreign professors and experts of world stature came to Canada to present courses at institutions of higher learning. More than 30 English-speaking Canadians travelled to France to combine post-graduate studies with the teaching of English, while an equivalent number of French-speaking language assistants came to Canada for similar purposes. The Department also gave assistance

to several academic missions, of which two merit particular mention. First, a delegation of German state educational authorities visited several Canadian provinces to plan exchanges of high-school students and teachers. Second, representatives of the Association of Community Colleges of Canada visited a number of European and African countries to discuss international cooperation at the junior college level.

Given its unique nature, the Department of External Affairs must take care not only to build a strong Canadian academic presence abroad. It must also build a strong domestic base of support for these activities at home. This is a comparatively new dimension of the Department's overall responsibilities, but one that is growing rapidly in importance. As a result, in recent years, much effort has gone into the domestic side of the academic relations program and liaison work with other governmental and non-governmental organizations. These efforts are similar to those the Department expends on the artistic side to ensure that the artistic community is in touch with its efforts to promote Canada's artistic relations abroad.

The central purpose of the domestic academic relations program is to stimulate interest and intelligent debate about foreign policy matters within Canada. This is encouraged by the widespread use of departmental speakers, conferences and the dissemination of background information. In 1977, officers of the Department gave about 140 lectures and seminars. In addition, 15 special lectures were given by distinguished journalists, academics, and foreign officials to members of the Department. To activate interest in foreign policy in Canada's academic community, several foreign service officers were seconded as "visitors" to various Canadian universities. Under this program, foreign service officers are freed from Departmental duties for one academic year in order to teach, write, research and present lectures and seminars on various aspects of Canadian foreign policy and international relations. In 1977-78, officers were seconded from the Department to the universities of British Columbia, Laval, Dalhousie and Mount Allison.

Finally, the Department is becoming more and more conscious of the need to coordinate its activities with the provincial ministers of education and university affairs, the Council of Ministers of Education, and the various universities and community colleges throughout the country. Given Canadian constitutional arrangements, closer working arrangements are being forged daily between the Department and these essential institutions in the educational field. There is hardly a program, an agreement, or a mixed commission which is developed without strong participation from many quarters of the educational establishment. Although these negotiations take time and effort, the Federal Republic of Germany - which has a similar constitutional composition to Canada - has demonstrated repeatedly that the rewards of full consultation are well worth the effort.

Athletic Relations

Over the last decade, Canadian involvement in international sport has soared astronomically. Spurred on by the escalating interest within Canada in international hockey, soccer and track and field, as well as by the Olympic and Commonwealth Games, Canadians everywhere are taking an active interest in all types of world sport and athletic competitions. The responsibilities of the Department in this field have grown apace.

The concerns of the Department in the athletic field are similar to what they are for cultural relations in general - namely, to expose people in other countries to the range, diversity and excellence of Canadian accomplishments; to provide opportunities for Canadian talents to develop and mature through international exposure and competition; and to expose Canadians in general and Canadian athletes in particular to the athletic achievements of other nations. As indicated earlier, the Department of External Affairs works in close cooperation with the Minister of State for Fitness and Amateur Sport, the Department of Health and Welfare, Sport Canada, Recreation Canada and the National Sport and Recreation Administrative Centre to ensure that Canada is represented abroad with as much imagination and distinction in this field as possible.

Within the last five years, the Department has participated in the negotiation and signing of memoranda of understanding with Hungary and Cuba, an exchange agreement with Poland and an informal agreement with the People's Republic of China. In addition to participating in the negotiation and signing of diplomatic instruments, the Department performs several other responsibilities in this field. For example, in 1977-78, the Department was instrumental in paving the way for the successful negotiation of the Gleneagles Declaration against apartheid in sport by Commonwealth heads of State, thereby enabling the African nations to compete in the Commonwealth Games in Edmonton. The Department also assisted Team Canada to participate in the World Hockey Championship in Vienna as well as the University of Toronto Blues hockey team to tour China. At the same time, the Department also brought several Chinese players and coaches to Canada for a number of highly valuable and instructive training sessions. Finally, the Department continued to act as a diplomatic adviser and promoter of Canadian athletic organizations planning to compete abroad.

Scientific Relations

Like the athletic field, the scientific field is a highly complex one in Canada, with many governmental and non-governmental agencies sharing responsibilities for Canada's international scientific projections. As revealed earlier, the Ministry of State for Science and Technology, the Science Council, the National Research Council, the universities and numerous scientific and technical institutes play a leading role in helping to make Canada's scientific achievements better known throughout the world. Although a great deal of the international activity in this field takes place directly between these aforementioned institutions and their counterparts abroad, nevertheless, the Department does assume certain responsibilities in this field. In 1977-78, for example, the Department provided some assistance for scientific exchanges between Canada and France as well as for Canadian participation in the International Hydrological Program, the International Geological Program and the United Nations Intergovernmental Program for Co-operation in the field of Scientific and Technological Information.

Youth Relations

Countries such as France and the Federal Republic of Germany have proven conclusively that there are enormous gains to be derived from youth exchanges. Not only do youth exchanges help to sensitize youth to the political, economic and cultural values and realities of other countries, but also there are important spill-over effects when young people who have participated in these exchanges reach

adulthood - the kind of spill-over effects which were referred to earlier in the case of the scholarship program. In recent years, the Department has become increasingly cognizant of these opportunities and has developed a package of programs designed to take advantage of them. Through these programs, young people from Canada and other countries are given the opportunity to visit each other's countries, where they live with families, work on public service projects and travel extensively. For example, the Young Leaders program involves exchanges of young people between Belgium, Great Britain, Finland, the Netherlands, Japan and Canada; the Young Technicians exchange program involves young professionals from Canada and Mexico; and the Summer Work program involves exchanges between young people from Canada and Germany.

UNESCO

At the present time, Canada is a party to several Unesco conventions, including the Agreement for Facilitating the International Circulation of Visual and Auditory Materials of an Educational, Scientific and Cultural Character; the Universal Copyright Convention; the Convention concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage; and the Convention on the Means of Prohibiting and Preventing the Illicit Import, Export and Transfer of Ownership of Cultural Property. In addition, Canada is an active participant in many of Unesco's programs in the educational, scientific and cultural fields. Responsibility for this participation devolves largely on the Canadian Commission for Unesco, the Department of External Affairs and Canada's permanent delegation to Unesco in Paris - all of which require close cooperation and coordination if Canada is to derive maximum benefit from its assistance to Unesco.

Information and Cultural Affairs

Previous reference has been made to the fact that until recently, all these programs were housed in the Bureau of Public Affairs which has since been divided into the Bureau of International Cultural Relations and the Bureau of Information. While some of these programs are only indirectly related to Canada's cultural relations abroad, obviously many of the programs which remain in the Bureau of Information have great relevance, even though the newly-created Bureau of International Cultural Relations is separate from the Bureau of Information. As a result, the chapter concludes with a brief consideration of those programs which are and will be of most direct relevance to Canada's present and future cultural projections abroad.

Whereas the central objective of the cultural relations program is to create a 'strong' Canadian cultural presence abroad, the objective of the information program is to create a strong Canadian presence abroad. This, in itself, is enough to suggest the intimate links which must exist between the two, since establishing a strong Canadian cultural presence abroad contributes substantially to the establishment of a strong Canadian presence abroad. In the execution of this objective, it is the function of the Information Program to ensure that Canadian values, customs and traditions are not misunderstood or misrepresented abroad and that the values, customs and traditions of other countries are not misunderstood or misrepresented in Canada.

In its role as image-maker and interpreter, the Bureau of Information has fashioned a number of valuable publicity, promotional and informational services. Many of these services - such as press and information material, film distributions, exhibits, book commissions, reports, translations, briefings and television programs - reinforce the cultural image Canada projects as a civilized, democratic society which has much to offer the rest of the world as well as much to receive in return. In this connection, the posts abroad play a key role. They are in constant touch with headquarters in Ottawa in order to keep on top of daily changes and to receive briefings on Government policy for use in contact with foreign governments, the news media and the general public. They receive texts of statements, speeches, press scans and background information on a variety of domestic and foreign policy subjects, ranging from pipeline and nuclear policies to the latest economic forecasts and trade statistics.

Publications occupy a special position in the array of materials emanating from the Bureau of Information. Each year, the Department produces a broad selection of publications in English, French and many other languages on a variety of Canadian themes. These publications are directed at target audiences as well as at the general public in other countries, depending on the particular type of publication. For example, in 1977-78, two major publications were published - one on Canada's involvement in the United Nations during the thirty years of its existence, and one on Canada and the Commonwealth. In addition, the periodical Canada Weekly - which contains information on topical events in Canada as well as pertinent information on various aspects of Canadian culture - is distributed to some 20,000 readers throughout the world in English, French, German and Spanish. About 250,000 copies of the booklet Facts on Canada have been distributed abroad in 11 languages. Illustrated articles and photo-stories are prepared annually for publications issued by Canadian posts in local languages or for submission to foreign publications. Numerous press kits are prepared for journalists accompanying ministers on missions abroad as well as for journalists visiting Canada with foreign leaders. Reference was made earlier to the extremely successful program of bringing critics and journalists in the arts to Canada in order to expose them to Canadian artistic accomplishments. This same approach is utilized in the information area but on a far broader scale. In 1977-78, for example, some 600 journalists and "opinion-makers" were brought to Canada from 48 countries for briefings and familiarization tours. Finally, the bi-monthly publication International Perspectives, which deals with Canada's role in world affairs and topics of current international interest, is finding a growing market both at home and overseas. It maintains an open editorial policy whereby foreign and Canadian experts are encouraged to present their candid views on topics of domestic and world interest. In 1976, the Fall issue was devoted entirely to Canada's external cultural policy.

These publications are complemented by a proliferating number of television and film activities. Through support provided by the Bureau of Information, television programs in French and English are produced for broadcast in Europe, Africa, Asia, Latin America and the United States. Moreover, many posts abroad possess video-cassette equipment to enhance their public affairs effectiveness as well as to receive public affairs features from Canadian television organizations for showing to target audiences. Many films produced by the National Film Board have become available in video-cassette form and are used to great advantage in certain parts of the world. To round out these activities, the Bureau also assisted several foreign film teams

to visit Canada in 1977-78 for the purpose of producing programs on location.

Lecture tours are another means the Bureau has of achieving its objectives. Each year, the Bureau organizes numerous lecture tours in Canada by Canadian and foreign officials as well as group visits to international organizations, such as the North Atlantic Treaty Organization and the European Community. In cooperation with the information services of many of these organizations, the Bureau produces or participates in the production of numerous exhibits and slide shows. Finally, the Bureau is responsible for administering grants to Canadian organizations with a special interest in foreign policy, such as the Canadian Institute of International Affairs, le Centre québécois des relations internationales and the Atlantic Council of Canada.

As this description of the Department's proliferating Program of cultural relations and information illustrates only too clearly, the Department has at its disposal an extensive battery of resources to strengthen Canada's cultural presence abroad. Not only are there more and more programs to circulate overseas, but the Department is rapidly gaining a great deal of experience and expertise in many facets of cultural diplomacy. But the Department cannot be expected to carry the total burden of strengthening Canada's international cultural relations abroad all by itself. Many provincial, municipal, corporate, foundation and private institutions, as well as the professional associations and service organizations, will have to join in the difficult task of making Canada's creative accomplishments known and respected throughout the world. To achieve this, a dynamic policy is needed - the kind of policy which is capable of translating the potential which exists into reality.

CHAPTER IV

A DYNAMIC POLICY

The new international system requires cultural policies that affect the innermost notions of societies...their concepts of human rights, fundamental goals and values, notions of themselves and of the human community.....Every nation must state its goals in the cultural field, their place in the hierarchy of foreign goals, and the instruments through which cultural policy will be pursued.

Soedjatmoko and Thompson
World Politics

If Canada's international cultural relations are to flourish in the years ahead, a dynamic external cultural policy will be a necessity. Such a policy must not only be forceful enough to create a much stronger and more visible Canadian presence throughout the world, but also it must be flexible enough to respond to rapidly-changing domestic and world conditions.

External cultural policy is most easily defined as an explicit, coherent system for allocating scarce resources in accordance with a set of specific aims and objectives. It has already been established that it is the Department of External Affairs which is responsible for the articulation and application of such a policy in the Canadian case. Since this policy is intimately bound up with foreign relations on the one hand and domestic development on the other hand, it is essential that the Department of External Affairs work in close collaboration with many federal, provincial, municipal and private institutions and authorities in the effective realization of this policy.

The first step in the development of an external cultural policy is to identify the various aims and objectives of external cultural relations. Following this, it is possible to consider other essential policy elements, such as the most appropriate administrative structure; development of the necessary infrastructure; federal-provincial relations; federal-cultural community relations; marketing of cultural products; selection of program countries; selection, promotion and evaluation of program repertoire; and last, but by no means least, financial support.

Aims and Objectives

There are really only two ultimate aims of Canada's international cultural relations. These are:

- (1) To increase Canada's cultural presence in the rest of the world; and
- (2) To increase the cultural presence of the rest of the world in Canada.

Increasing Canada's cultural presence in the rest of the world is a very tall order. It has taken countries like France, Great Britain, the Federal Republic of Germany, Sweden, Italy and more recently United States and Japan a great deal of time and money to establish their presence in the world and they enjoy some considerable advantages, such as population size, political and economic status and well-established traditions. Nevertheless, they are still compelled to spend large sums each year to maintain this presence. As a relatively new country with a small

population, Canada is comparatively unknown in the world - a fact that is quickly impressed on any Canadian who picks up a newspaper abroad, or talks about Canada to people living in other countries. Despite the fact that Canada's reputation in international circles is high and is growing, Canada's cultural presence in the world is still in its infancy. To date, Canada's "coming of age" has been a domestic rather than an international phenomenon. Although some Canadian artists, scholars and organizations have achieved remarkable prominence in international circles, realistically speaking, Canada's overall creative accomplishments are little known in the capitals of Europe and United States, let alone in Asia, Africa and Latin America. As a result, if Canada is to reap the profuse economic, commercial, political, social and cultural advantages to be derived from relatives abroad, a far higher priority will have to be assigned to strengthening Canada's cultural presence in the rest of the world in the future.

Likewise, it will not be easy to expand the cultural presence of other countries in Canada. As indicated earlier, it is true that every year, creative talents from every continent pour into Canada to give concerts, exhibit artistic works, present lectures and attend conferences. It is also true that Canadians are among the most travelled people in the world, thereby gaining some insights into the artistic and intellectual accomplishments of other countries through their travels abroad. But these are random and isolated occurrences. In total, they do not provide a comprehensive exposure for even a small group of Canadians, let alone the Canadian population at large. On the whole, how much opportunity do Canadians have to learn about either the historical or contemporary achievements of countries like France, Great Britain, Germany, Sweden, the Netherlands or Belgium, let alone nations in more distant parts of the world? Yet, conditions are ripe in Canada for making the cultural presence of other nations felt within the borders of Canada. As bilingual, multicultural country, Canada already possesses within its borders an incredible assortment of individuals and groups who are intent on preserving and sharing their traditions as well as maintaining close connections with their countries of origin. As has already been demonstrated, a framework is rapidly evolving which has the potential to enhance the cultural presence of other countries in Canada. All that is required is the development of an effective and aggressive program of live and media importations from other countries to match the program of exportations from Canada to other countries.

There is another fundamental reason why exposure in Canada to cultures from many other parts of the world is desirable. As indicated earlier, exposure to many cultures is the best form of protection against undue influence or control by a few. As a country with a long-standing commitment to democratic ideals and the free flow of peoples and products from one country to another, it is difficult for Canada to engage in defensive protectionism, particularly with respect to American intrusions into Canada. Offensive expansionism is the ideal alternative to defensive protectionism. Not only does it preserve Canada's ideological and political commitment to democracy, but also it provides the protection which is necessary to guarantee Canadian independence and identity. In short, increased exposure to the cultures of Eastern and Western Europe, Africa, Asia, Latin America, New Zealand and Australia is the key to an independent Canada and a balanced Canadian cultural life.

Just as it is essential to identify the ultimate aims of Canada's international cultural relations, so it is equally essential to identify the specific objectives of these relations. In defining these objectives, recognition is given to the fact that Canada's cultural relations abroad are necessary in their own right

as well as intimately connected with the many other objectives of Canadian development. These objectives are:

- (1) To foster the realization of Canada's short-term and long-term interests, particularly peace, security, order, sovereignty, identity, unity and good government;
- (2) To strengthen Canada's image abroad as a country with a dynamic cultural life as well as strong bilingual, multicultural and democratic traditions;
- (3) To expose people in all parts of the world to the diversity, originality and excellence of Canadian achievements in all sectors of cultural life;
- (4) To contribute to Canada's domestic development through the opening up of international markets for cultural products as well as through the provision of economic opportunities for the training and professional development of Canada's creative talents;
- (5) To share as many experiences and engage in as much cooperation as possible with other countries;
- (6) To promote the rights of freedom of expression, freedom of movement and freedom of program selection for Canada's creative talents abroad as well as for foreign talents in Canada;
- (7) To expose Canada's creative efforts to the highest possible standards of international assessment and informed criticism;
- (8) To make the experience of Canada's cultural community as well as the experience of the cultural communities of other countries as rich and productive as possible from an intellectual, social, aesthetic and humanistic point of view.

From time to time, there may be conflicts between these objectives. This is inevitable. It is impossible to state in advance which objectives should take precedence, as this will vary very much according to the circumstances prevailing at the time. In principle, however, what can be stated in unequivocal terms is that the cultural objectives should never be exploited or sacrificed to satisfy the political, economic or commercial objectives. This is not to say that there is no complementarity between these various objectives. It has already been established that there will be many occasions where expanded cultural activities will yield numerous political, economic, commercial and social advantages as well as many occasions where expanded political, economic, commercial and social activities will yield valuable cultural advantages. But at no time should the cultural objectives be deliberately manipulated or subordinated to other ends, since such a policy is destined to failure from the outset.

Administrative Structure

At the present time, no policy question arouses more heated controversy than the question of the most appropriate administrative structure for dealing with Canada's cultural contacts with the rest of the world. Opinions vary markedly from individual to individual as well as institution to institution, depending on how the different options are assessed. In general, four distinct options can be delineated - each with a different set of advantages and disadvantages depending on the particular point of view. These options are:

- First, leaving the existing situation intact, but concentrating on a few refinements in selected areas;
- Second, turning the responsibility over to some other federal department or agency - such as the Secretary of State or the Canada Council - or to some combination of departments and agencies;
- Third, creating a new administrative agency, possibly along the lines of the Swedish Institute, the British Council, the International Communications agency, or the Deutscher Akademischer Austauschdienst;
- Fourth, revising the administrative structure in order to make it more efficient, responsive and forceful.

Few are enamoured of the first option, either inside or outside the Department of External Affairs. Outside the Department, there is concern over the inadequacy of Canada's international cultural relations at present; the need for more effective coordination; and the subordination of cultural matters to political ends. Inside the Department, concern is often expressed over the tendency for the cultural community in general and the other funding agencies in particular to expect the Department to carry the full burden for Canada's international cultural relations, particularly when the Department's existing financial and administrative resources are already strained to the utmost. Given these legitimate concerns, it would be a mistake to assume that Canada's relations in this important field can be advanced by making only a few remedial changes in the existing situation.

Some believe that it would be better to turn responsibility over to some other federal department or agency or some combination of these. Of the many different possibilities, the Secretary of State and the Canada Council are the most logical, since most of the others - such as the National Museums Corporation, the Social Sciences and Humanities Research Council, the National Film Board, the Canadian International Development Agency and the like - are far too specialized to take on such an onerous responsibility. In fact, on closer examination, it does not make sense for the Secretary of State or the Canada Council to assume the responsibility either. As far as the Secretary of State is concerned, its responsibilities are internal rather than external, and it is highly unlikely that it would give Canada's external cultural relations the attention they would need and deserve, even though some opportunity would exist for greater coordination between the domestic and international components of Canadian cultural policy. Moreover, shifting responsibility to the Secretary of State would have profound political implications for the whole structure of the Federal Government in terms of Canada's external relations. On the other hand, the Canada Council does have some international authority by virtue of its Act. However, its responsibility is limited to the arts and does not extend into other important sectors of cultural life. Finally, it would always be possible to transfer responsibility to a number of government departments and agencies - such as the arts to the Canada Council, science to the National Research Council and sports to the National Sport and Recreation Administration Centre but this would weaken Canada's international cultural relations to the point of making them ineffectual. Moreover, the coordinational problems would be even more difficult than they are at present.

There are many who favour the establishment of a new, independent agency similar to the Swedish Institute, the British Council, the International Communications Agency, the Japan Cultural foundation or the Deutscher Akademischer

Austauschdienst. The arguments in favour of such an agency are compelling, not only in terms of greater autonomy from the political process, but also in terms of better coordination of activities, since all operations could be centralized under one roof. However, what many fail to realize is that there is always a price to pay for such advantages. As the British Council has found out repeatedly, removing an agency from direct political influence does not exempt it from political influence, nor does it ease the arduous job of acquiring public funds. The Council has had to fight for its life repeatedly. Since World War II, it has been subjected to no less than 11 parliamentary and official investigations. As recently as 1976, the Central Policy Review Staff, while paying tribute to the excellent work undertaken by the Council, nevertheless recommended its dissolution. Moreover, despite the outstanding quality of its operations, the Council has always found it exceedingly difficult to obtain the necessary funds to do the job that it has felt should be done to truly promote Britain's intellectual and aesthetic interests abroad.

In the Canadian case, the establishment of a new, independent agency is extremely questionable in view of the present economic situation, even though it may be the only viable solution in the long-run. As long as political considerations do not constitute a significant threat, there is little need to divorce the administration of Canada's cultural relations abroad from the political process, particularly when there is another possible option which provides a sufficient degree of political autonomy while simultaneously providing enough proximity to the political process to achieve the desired result. This brings us to a consideration of the final option, namely revising the administrative structure in order to make it more efficient, responsive and forceful in the international field.

To appreciate the full value of the final option, it is necessary to make a distinction between three distinct areas of responsibility: first, development of the necessary infrastructure (cultural relations officers, cultural centres, display facilities, resource libraries, information repositories and the like); second, coordination, policy and planning; and third, programming. At present, the Department of External Affairs is expected to assume almost total responsibility in all three areas. However, as has been concluded time and again throughout this document, Canada will never have a dynamic and forceful presence in the world until many other federal, provincial, municipal and private agencies and institutions become extremely active in the field.

In terms of effective rationalization of the field, while the Department of External Affairs has fundamental responsibilities in all three areas, in relative terms, it would make sense for it to concentrate more of its resources on the first two areas of responsibility, namely, development of the necessary infrastructure and coordination, policy and planning. In this way, the programming responsibility could be shared more equitably between the Department of External Affairs and the many other public and private sector institutions which have a stake in Canada's international cultural relations, such as the Canada Council, the Social Sciences and Humanities Research Council, the provincial ministries of education and cultural affairs, the arts councils, the universities and similar other institutions. Since many of these institutions have a high degree of political independence, and since programming is the area where political manipulation is most often felt, the fear of undue political manipulation would be avoided. At the same time, political representation as well as a realistic sharing of the overall responsibility for these relations would be achieved. Realization of these benefits would be greatly

enhanced if these aforementioned institutions would set up international offices of their own in order to promote international cultural relations and administer specific programs.

Recent establishment of the newly-created Bureau of International Cultural Relations in the Department of External Affairs is a valuable step in the right direction. Over time, the Bureau might establish a number of divisions corresponding to the various sectors of culture identified earlier. The size and functions of these divisions would vary tremendously, according to the particular needs and circumstances of Canadian cultural life. Some divisions, such as the artistic relations division and the academic relations division, would be quite large, since the Department assumes numerous responsibilities in these areas. Other divisions may be much smaller, particularly where many other institutions in Canada assume some external responsibilities for these relations. Finally, it would be advisable to establish a special relations division to promote Canada's interests in such international organizations as the Council of Europe, Unesco, the International Council of Museums, the International Music Council and similar other international and national cultural organizations.

Development of the Necessary Infrastructure

It is impossible to build a strong program of cultural relations with other countries if the infrastructure which is available for these purposes - such as an outstanding team of cultural relations officers in Ottawa and in the posts abroad, dynamic cultural centres and display facilities, well-stocked resource libraries, up-to-date audio-visual equipment and effective information systems - is deficient. Regardless of the particular type of administrative agency preferred, as the world's leaders in this field have repeatedly demonstrated, development of the necessary infrastructure is the key to strengthening cultural relations abroad.

No need is more pressing within the development of this infrastructure than the need to develop an outstanding team of cultural relations officers to staff headquarters in Ottawa as well as the posts abroad. The reason for this is that although programs are essential, by their very nature, they are periodic and piecemeal; they do not take place on a constant, sustained basis. Regardless of how effectively a concert is presented or a lecture is given, each has a definite commencement and termination date. Having been presented in one place at one time, they invariably move on to other times and other places, leaving little of a permanent nature behind. As a result, cultural relations officers are the only people who are involved on the spot in the development of Canada's international cultural relations on a full-time and sustained basis. In consequence, in the final analysis the quality of Canada's relations in this essential field will be determined by the quality of the personnel assigned to develop these relations.

It is impossible to conduct cultural relations on a sustained, on-the-spot basis with a few full-time and part-time officers. Despite the fact that there is a certain amount of over-lapping between cultural relations and political, economic or public affairs relations, it is not possible for one officer to handle several areas simultaneously, particularly as the cultural requirements continue to escalate rapidly in importance inside and outside the country. As a result, over the next decade, the highest possible priority must be assigned to the development of an effective team of qualified cultural relations officers who can work on a full-time

basis on matters of the utmost importance to Canada. These officers should not only be located in posts in Europe and United States, but distributed equally in all parts of the world, including Africa, Asia, Latin American, Eastern Europe and the Middle East. For only in this way will Canada be able to fulfil the ultimate aims of Canadian external cultural policy.

Given the existence of the proposed team of full-time cultural relations officers, it is essential to identify the major duties of these officers. By far the most important duty of these officers is to "make things happen" of cultural consequence to Canada. This is best accomplished through the creation, utilization and maintenance of a network of key contacts abroad in the various sectors of culture. This duty derives from the fact that as more and more public and private institutions and agencies become involved in the provision of international programs and the promotion of Canada's external cultural relations, Canada's cultural relations officers will have to be in a better and better position to put those responsible for these programs in touch with people in other countries who are essential to the successful execution of such programs. Whether it is the Department of External Affairs or some other Canadian organization which is actually mounting the program, the important thing is that the program is not presented in a deficient manner or falls through entirely for lack of suitable contacts in other countries.

It is difficult to see how the other duties of these officers - for example, ferretting out new opportunities, paving the way for agreements, coordinating activities, liaising with other governmental representatives, planning future directions and policies, discovering new sources of funds or administering programs - can be dealt with effectively without the realization of a network of key contacts in Canada and abroad. For it is through such networks that information flows, negotiations are effected, cost - sharing arrangements are established, program possibilities are explored, experts and specialists are located and agreements are concluded. At any moment, cultural relations officers should be able to put Canadian administrators and impresarios in touch with their counterparts abroad; bring Canadian and foreign academics together for their mutual enrichment; stimulate foreign financial and administrative support for worthwhile Canadian programs; and acquire the part-time services of specialists to assist in matters of publicity, research and public relations. If they are unable to accomplish this, they are not having the kind of multiplying, entrepreneurial effect which is needed to build a substantial Canadian presence in the countries in which they are posted.

During the course of these multifarious duties, cultural relations officers should be developing an intimate knowledge of the unique cultural characteristics and resources of Canada and the countries in which they are resident. In terms of knowledge of the characteristics and resources of the countries in which they are resident, cultural relations officers should make it their business to explore in depth and to attend as many functions and relevant events as possible. In addition, contact should be made with authorities in the appropriate governmental institutions, particularly ministries of culture and foreign affairs, in order to discuss the kinds of program they think Canadians would be interested in as well as the types of Canadian presentations in which foreign audiences may be most interested. Where possible, these discussions should be followed up by in-depth research by professionals. Such research should help to reveal the types of future exchanges which would be most profitable to the countries concerned. In terms of knowledge of Canadian developments, cultural relations officers should receive com-

prehensive, up-to-date information from Ottawa and elsewhere on a regular basis as well as dossiers on the individuals and organizations available for presentation abroad. The latter material should be sent to the various contacts within their posted countries, particularly impresarios, government agencies, universities and other organizations which regularly import presentations from other countries. To complement this, Canadian embassies abroad should maintain resource libraries of books, periodicals, slides, films and other reference materials on various aspects of Canadian culture for use by embassy officials and the general public. These materials should help cultural relations officers in particular and embassy officials in general to service their contacts as well as focus on target audiences on a consistent and strategic basis.

A decade ago, there was an acute shortage of trained cultural personnel in Canada. However, over the last decade, many fundamental advances have been realized in this field. Most prominent among these have been the gains that many organizations have recorded in training effective personnel. The time has come to tap this growing mine of talent in order to record international gains in the cultural field over the next decade similar to those that have been recorded domestically in this field over the past decade.

As far as the recruitment of personnel is concerned, a number of recent internal changes within the Department of External Affairs have made it easier for the Department to attract and retain suitable personnel. Foremost among these changes have been the streaming system, the non-rotational system, and the secondment system. Prior to the introduction of the streaming system, it was not possible to retain the appropriate personnel. No sooner did officers in the diplomatic service become acquainted with the unique problems of cultural development than they were shifted to some other area of diplomatic work. With the introduction of the streaming system, it is now possible for diplomats to specialize in cultural relations without necessarily being compelled to move to another area of diplomatic work if their real interest is in cultural affairs. At the same time, through the introduction of the non-rotational system, it is possible for designated, non-rotational officers in the cultural field to stay in Ottawa rather than being posted abroad. This should help to alleviate the constant complaint that there is little continuity in administrative personnel in Ottawa. Finally, the secondment principle can be utilized to advantage to secure the necessary personnel outside the diplomatic service in those areas where it is not available within the service. Fortunately, this personnel exists in many institutions and agencies across the country such as in the various federal and provincial departments and agencies concerned with cultural affairs, in artistic, athletic and recreational organizations, in universities and in professional and voluntary associations. There is much to be learned from France in this regard. As a country which has probably had more success and experience in the field than any other country, France has made, and continues to make, excellent use of the secondment principle. Today, the bulk of its counsellors and attachés are secondments for two or three years from other government departments and the private sector. The French recognized long ago that secondments were one of the best means of building up France's artistic, scientific, academic and technical relations abroad.

As far as the training of personnel is concerned, effective training programs should be instituted without delay. These training programs should be designed to take into account the different types of personnel who are needed to

perform the multifarious duties encountered in cultural exchange work. Here, a fundamental distinction should be made between generalists who should have a basic knowledge of many aspects of Canadian cultural life as well as reasonable experience in such areas as planning, policy, coordination and administration; and specialists who should have a thorough knowledge as well as a great deal of experience in the actual design and delivery of programs. As a rule, the first type will be required for diplomatic work at Departmental headquarters in Ottawa as well as in the posts abroad; the second type will be required on either a part-time or full-time basis to mount and execute programs which will advance Canada's interests abroad. As indicated earlier, Canada has an expanding supply of this second type. There is a growing supply of effective managers and administrators who have much experience in publicity and promotion, tour management, audience development, fund-raising and the like. This experience should be tapped by the Department whenever specialized, programming expertise is required. Unfortunately, there is a real shortage of the first type at present. As a result, the Department should set up a well-designed training program in this area without delay, since without this type, Canada's cultural interests are not going to be advanced where it really counts - in the posts abroad. Such a training program, which, in the beginning, might extend for three or four weeks in duration, could easily be housed in Ottawa or dovetailed with any of the existing programs in administration which are developing in various centres across the country.

As far as the need for cultural centres, display facilities, and audio-visual equipment is concerned, it will vary tremendously from country to country, depending on the situation in each country and its relevance to Canada's international aims and objectives. However, in general, each embassy should possess the capital facilities and equipment needed to present Canadian accomplishments in the best possible light. Shortchanging here will merely cripple Canada's effort in the field, thereby hampering the realization of Canada's long-term interests.

As far as an effective information system is concerned, the only way in which it is possible to construct a reasonably accurate and comprehensive picture of Canada's international cultural relations at present would be to collect information from each individual, institution and agency involved in these relations. In other words, the information exists, but it is totally disaggregated; each individual, institution or agency knows what it is doing in the field, but it knows little or nothing about other activities in the field. This lack of a comprehensive, aggregate picture of Canada's overall cultural relations abroad is detrimental to the country in a number of ways. It is unreasonable to expect cultural relations officers abroad to service their networks of key contacts if they have only a sketchy and inaccurate picture of what is available for promotion and presentation. Moreover, many opportunities are missed for lack of an effective system of information retrieval and dissemination. How often have officers or embassy officials discovered that prominent Canadians have been in the countries where they are posted only after these people have left the country or returned to Canada? Given an effective information system, these people could have made a forceful contribution if their presence had been known at the time, or still better, in advance. Finally, and most important, it is impossible to develop an effective external cultural policy without a reasonably comprehensive and accurate picture of Canada's projections abroad. Nor is it possible to plan effectively for the future on the basis of partial or inaccurate information.



As the Department responsible for the articulation of Canada's external cultural policy, it behooves the Department of External Affairs to develop a central repository of information and an efficient information system encompassing all activities and developments in this field. Over time, not only would a more accurate and comprehensive picture of Canada's total international cultural relations emerge, but people in the cultural field would get accustomed to contacting the Department when they were undertaking or planning to undertake trips abroad. In this way, it would be possible to capitalize on the many opportunities which are missed at present for lack of an effective system of information collection, storage and dissemination.

Federal-Provincial Relations

If development of the necessary infra-structure in Ottawa and the posts abroad is the most important need facing the country and the Department of External Affairs at the present time, the need for much more consultation and coordination - particularly among the appropriate federal and provincial bodies as well as between these bodies and the cultural community - is not far behind. As has already been observed, the Federal Republic of Germany has had the most experience in this particular field. In that country, the Department of Foreign Affairs works closely with the Lander or provincial governments, the Standing Conference of Ministers, and numerous private organizations and individuals in the formulation and implementation of the country's external cultural policies.

Canada's inability to build a comprehensive program of international cultural relations to date is a collective inability; many public and private institutions are responsible for it. No single institution - such as the Department of External Affairs or the Canada Council - is responsible for the deficiencies which exist at present. It follows from this that responsibility for developing these relations is a collective responsibility. If many public and private institutions and agencies do not assume this responsibility and participate actively in its financing, promotion, administration and coordination, deficiencies in this area will persist and Canada will continue to lose out on the numerous economic, political, social, aesthetic and intellectual advantages which could be enjoyed if these relations were more fully developed.

Given the need for an upsurge in Canada's international cultural relations, the escalating involvement of Canada's provincial authorities is a welcome relief. So is the emergence of a systematic structure for consultation and coordination between the Department of External Affairs and its provincial counterparts. Although mixed commissions involving federal, provincial, municipal and private representations have been used for some time to assess and develop Canada's relation with other countries, additional mechanisms are being put in place which help to enhance consultation and coordination between the federal and provincial authorities operating in this field. In terms of the various sectors of culture presented earlier, consultation and coordination in the field of education takes place largely between the Department of External Affairs, the respective provincial ministries of education or university affairs and the newly-created Council of Ministers of Education. As science is largely subsumed under education at the provincial level, this structure tends to cover science as well. As far as the arts, the crafts, multiculturalism, the mass media, sports and recreation are concerned, consultation and coordination in these areas is being dealt with more and more by the provincial

ministries of culture - or their equivalent - and the Department of External Affairs. As yet, there is no formal Council of Ministers of Culture, although it is expected that one may be formed in the not-too-distant future. In some of these fields, there are additional organizations with which consultations must take place, such as the Assembly of Arts Administrators which is composed of the heads of the arts councils across the country. As far as the environment is concerned, the situation is more complicated and unstructured at the moment. While some of the responsibility for consultation and coordination resides with the provincial ministries, depending on how environmental matters are handled in particular provinces. At present, however, there is no single inter-governmental organization through which consultation and coordination can be channelled. Although this entire structure is in a rather embryonic state of development at present, active consultation and coordination between the Department of External Affairs and the various provincial institutions concerned with Canada's cultural projections abroad is mandatory if Canada is to evolve a dynamic program of cultural relations with the rest of the world in the future.

Just as consultation and coordination on a sustained and systematic basis is required with the appropriate provincial authorities, so such consultation and coordination is required with the municipal authorities, even though a theoretical case could be made for the fact that this essential element of external cultural policy is covered in a constitutional sense through interaction with the provinces. The very fact that the municipalities are becoming progressively more active in international cultural affairs, coupled with the fact that they are very much affected by such affairs, means that it would be a drastic mistake to exclude them from planning future developments in this field.

Relations with the Cultural Community

Countries like France, the Federal Republic of Germany, Sweden, Italy and Great Britain which are extremely successful in the external field know how essential it is to have effective relations between the federal authority charged with responsibility over external cultural affairs and the cultural community. A detailed analysis of the programs of these countries reveals the integral involvement of academics, artists, architects, scientists, designers, craftsmen, athletes, media specialists and the like in the planning and execution of programs designated for international audiences. There is daily contact between these individuals - and the organizations they represent - and the central planning authority. Obviously, these countries have learned from long experience that effective consultation and coordination here is of critical importance in the realization of a dynamic program of international cultural relations.

In Canada, relations between the cultural community or the private sector and the Department of External Affairs have been slow to materialize. This fact, among others, accounts for Canada's relative inability to take full advantage of the limitless opportunities which exist in this field. Over the past decade, insufficient attention has been rendered to the global aspects of Canadian culture. One measure of this is the lack of consideration devoted to these aspects at conferences and seminars over the last few decades. Another measure of this is the incredible paucity of books, articles, reports, studies and information on this subject. This problem is aggravated by the fact that there is a natural hiatus between foreign and domestic policy at the best of times, since the former is externally focused.

Unless special efforts are made to establish strong links between the two areas, there is an inevitable tendency for the two areas to drift farther and farther apart.

Over the last few years, concerted attempts have been made to rectify this deficiency by the Department of External Affairs and Canada's growing cultural community. In the past year in particular, the number of representations coming from the private sector - letters, briefs, deputations and presentations by special interest groups - has increased substantially, thereby providing the Department with more and more information about the types of improvements the cultural community would like to see in Canada's cultural relations abroad. In addition, the Department has recently established an Academic Advisory Committee and an Arts Advisory Committee - composed of outstanding representatives from the academic and artistic sectors respectively and sitting as private individuals rather than as representatives of organizations - in order to strengthen communication, consultation and coordination between the public and private sector. The functions of these committees are broadly defined to include provision of information about domestic developments, program possibilities and advice on long-term policy and planning. This is an essential development, and should be followed in the future by the establishment of advisory committees in the other sectors of culture as well as by many more meetings, seminars and conferences on various aspects of Canada's international program in this field. In addition, the Department should make much more extensive use of the numerous professional associations, service organizations and individual creative talents in the planning and development of this program. Such initiatives should help to ensure that the Department of External Affairs and Canada's cultural community are working in full partnership to give Canada the strength up the middle it needs to evolve a forceful and dynamic cultural life abroad.

Marketing Canadian Cultural Products

During the last few decades, there has been an incredible proliferation of cultural activity everywhere in Canada. The Atlantic region, Ontario, Quebec, the Prairies, British Columbia and the North West Territories have been alive with all sorts of ambitious undertakings. As a result, a large and rapidly-expanding supply of high quality products - paintings, books, films, radio and television programs, records, compositions, cassettes, pieces of sculpture and craft objects - is available for marketing in other countries of the world.

There are two reinforcing reasons why a vigorous campaign should be mounted to market Canadian cultural products abroad. The first reason is economic. Countries with well-developed machinery for marketing such products have discovered that the financial returns can be very considerable. Some of these products - like paintings and many craft objects - are high in value and low in bulk, thereby making it a viable economic proposition to transport and sell them abroad. Others - like films, records and books - can be reproduced in large quantities for little additional cost. In either case, the returns per unit of product are very substantial. Moreover, it is through the development of these markets for products that markets are created for the individuals and organizations who created them - markets which are essential to the long-term development of income and employment opportunities for Canada's creative talents. If for no other reason, the marketing of Canadian products - as well as the individuals and organizations who produce these products - represents a sound investment and makes good business sense. But, there is a second

reason for mounting a vigorous marketing campaign - a reason which is just as important, if not more important, than the economic reason. This is the cultural reason. At best, presentations abroad in live form will be extremely limited, due to the high costs involved. This means that the only sustained and in-depth contact that people from other countries can have with Canadian culture is through the products produced by this culture. As a result, it is largely through the marketing of these products that Canada's full presence will be felt around the world. If the economic reason is not justification enough, the cultural reason itself is more than sufficient justification for designing and implementing an effective marketing system of Canadian cultural products abroad.

The development of this system will be a long-term proposition. It will take time, energy and resources to develop marketing strategies and the requisite distributional contacts, networks and channels. Like the development of any effective marketing system, the first step is to "test market" a number of products and the individuals and organizations who created them in order to determine their market potential and to develop the necessary distributional tools and expertise. United States, France, Great Britain, Sweden, Belgium, the Federal Republic of Germany and the Netherlands all represent countries where these test market experiments could be conducted most profitably. Although the Department of External Affairs should play a pivotal role in this regard - particularly in the initiation of these test market situations and laying the groundwork for the evolution of a successful marketing system - in the final analysis, development of this system does not really lie with the Department of External Affairs. It has neither the mandate, machinery nor the expertise to execute such a system. Rather it is the responsibility of the Department of Industry, Trade and Commerce, the professional associations and service organizations, and the individuals and organizations themselves, working in close cooperation and consultation with the Department of External Affairs. It is incumbent on these institutions and individuals to develop the contacts and acquire the expertise which is necessary to erect an efficient distributional system abroad, since they are the ones who stand to gain most from the substantial economic, commercial and cultural benefits which can be derived from such a system. However, one thing is certain. Without an effective marketing system and strategy for Canadian products in this field, Canada will never be able to fulfil its ultimate aim of creating a strong Canadian presence abroad.

Selection of Program Countries

Although the long-term aim of Canada's external policy should be to expand Canada's cultural presence in the rest of the world, as well as the presence of the rest of the world in Canada, some extremely difficult decisions must be confronted in the short-term about how the limited resources can be deployed to best advantage. This means that the selection of general areas of geographic concentration and specific program countries must be fundamentally linked to the basic aims and objectives of Canada's external policy.

In historical terms, Canada's strongest ties have been with Europe - especially France and Great Britain - and the United States. Over several centuries, many exchanges have taken place which have been extremely profitable to all parties concerned. Moreover, the formal links which exist constitute a small tip of a much larger iceberg. Numerous informal links between these areas - through trade, tourism and cultural affairs - bring these areas into daily contact with each

other on many fronts. In fact, these areas are so intimately interwoven that contact between them is assured in the future, regardless of the small number of formal agreements between them.

Unfortunately, there is an inherent flaw in the pattern of these interactions which should be corrected without delay. Canadians are much more exposed to the cultural presence of United States and Europe than Americans and Europeans are exposed to the cultural presence of Canada. This is particularly true of the American presence in Canada as a result of the free flow of people and products between the two countries. What should be done to rectify this adverse imbalance? Some favour preventing the flow of products and people from Europe and particularly the United States into Canada through various protective devices. There may be certain areas - most notably the mass media - where some form of protection may be justified or necessary, if only to assist Canadian producers to develop to the point where they are able to compete on a more equitable basis. However, in general, a much more effective solution - and one that is much more in keeping with Canada's present political and ideological make-up - would be to expand Canada's cultural presence in United States and Europe to the point where it is highly visible and very well known. If the cultural revolution which has swept Canada in the last two decades has established anything, it is that Canada's creative accomplishments - in the arts, science, sports, recreation, the mass media and the environment - compare favourably to that which is available elsewhere in the world. Rather than protecting Canada from intrusions from United States and Europe, it would be eminently more sensible to establish a strong Canadian presence where it counts - in the cultural capitals of Europe and United States. In this way, Canadian identity would receive a much-needed shot in the arm through an aggressive policy of offensive expansionism rather than through an anemic policy of defensive restrictionism. For Canadian identity will never really be achieved until a strong Canadian presence has been established in those countries with which Canada has its strongest traditional ties.

If Canada's international ambitions are furthered by strengthening Canada's presence in France, Great Britain and the United States, they are also furthered by strengthening Canada's presence in countries which reinforce the country's bilingual nature. Hopefully, this will be done for reasons of necessity and desirability rather than expediency. For, just as it is fitting that English-speaking Canadians should have opportunities for close contact with Anglophone peoples living elsewhere in the world, so French-speaking Canadians should enjoy similar opportunities with Francophone peoples throughout the world. The reason for this is that understanding is much deeper among peoples who share a common language, since peoples which do not share a common language cannot communicate easily in many of the most basic forms of communication such as language and dialogue, plays, books, literature and academic exchanges. In consequence, the right to communication in one's own tongue for French-speaking and English-speaking Canadians is essential, not because of all the recent political agitation which surrounds contemporary changes in Quebec, but rather by virtue of the fact that these two language groups need the stimulation which flows from interaction with similar linguistic groups living elsewhere in the world. If necessity and desirability are not sufficient to ensure equitable treatment, then political expediency should be allowed to balance up the scales of justice. For Canada can ill afford an external cultural policy which limits the rights of Canada's two major linguistic groups.

If the bilingual nature of Canada should act as a criterion for determining the selection of geographical areas and program countries, so also should the

multicultural character of the country. It is really multiculturalism which opens wide Canada's window on the world. For, just as it is essential for French-speaking and English-speaking Canadians to interact with similar linguistic groups in other parts of the world so that they can profit fully from exchanges in their own medium of communication, so it is essential to afford similar opportunity to other ethnic and linguistic groups in Canada. When this happens, there is scarcely a country in the world which does not have some affinity with Canada.

Closer contact with Africa, Asia, Australia, the Middle East and Latin America is not only necessary to provide Canada's ethnic minorities with opportunities to interact with their cousins elsewhere in the world. Equally as important, it is necessary to expose Canadians in general and Canada's cultural community in particular to new forms of creative stimulation. Creativity is best achieved through dynamic tension - the kind of dynamic tension which results when different cultures come into contact. This is what makes relations between Canada and many African, Asian, Middle Eastern and Latin American nations in music, dance, the crafts, sports and academic affairs such a necessity. An external cultural policy directed only at those countries which have similar traditions and tastes to Canada will sooner or later cause atrophy in Canada's creative life. Canada's future cultural relations must be designed to achieve balance and diversity if they are to provide the stimulation needed to lift the country to new levels of achievement. This is the only way Canada will be able to achieve maturity and sophistication in its cultural life.

Selection of Program Repertoire

Individuals and organizations from countries with strong democratic traditions like Canada are used to having exclusive control over their program selections. This is a valuable tradition and one that is worth preserving as far as possible. However, in terms of Canada's future international cultural relations, two important considerations should be borne in mind in this regard. First, other countries may not adhere to democracy in theory or practice, or they may interpret democracy differently from the way it is interpreted in Canada. Second, there may be certain countries which find Canadian practices out of keeping with their own values and traditions. The right of these countries to prohibit certain programs or to request program selections which are more in keeping with their own values and traditions must be respected. In much the same way, Canada has the right to reject or request changes in programs coming from other countries if it is felt that these programs are unsuitable. Just as individuals and organizations should be sensitive to the values and traditions of other countries, so they should be sensitive to the need to introduce foreign audiences to as much authentic Canadian creativity as possible. It is not only where the individual or organization is from, but also what that individual or organization performs, which contributes to greater Canadian awareness abroad. The need for this has been driven home time and again in recent years, when foreign audiences have specifically requested Canadian works or have expressed their dismay at the lack of Canadian works in program selections. It behooves Canada's creative talents to respond to this need, particularly as foreign audiences are unlikely to get it from other sources.

If foreign audiences should be exposed to Canadian works, so they should also be exposed to the very finest accomplishments Canada has to offer. The role of the Department of External Affairs is clear in such circumstances. Just as it has a

fundamental obligation to ensure that a reasonable balance is achieved between Canadian and non-Canadian content in program repertoire, so it must act to ensure that Canadian presentations abroad achieve the highest possible standards. Inferior performances abroad do nothing to strengthen Canada's image in other countries. In actual fact, they weaken it, thereby making Canada a source of embarrassment rather than pride. In a democratic society, nothing can be done to prevent mediocre individuals or organizations from travelling abroad, particularly if they have the financial resources to do so. However, these individuals and organizations should not be permitted to travel abroad on public funds or to represent Canada officially abroad, particularly when these funds are in exceedingly short supply. To prevent this, maximum use should be made of the appropriate advisory committees and screening mechanisms to ensure that only individuals and organizations of the highest possible calibre represent the country abroad.

Finally, there is the problem of the types of individuals and organizations which should officially represent the country in other parts of the world. Just as balance is the key to program repertoire, so it is the key to decisions concerning the types of representatives abroad. Some people believe that representation abroad should be limited to certain sectors of cultural expression. Others believe it should be limited to only serious or scholarly works. Both beliefs are misfounded, since they result from an elitist rather than an expansive and egalitarian understanding of culture. Canadian cultural development has proved time and again that there are outstanding accomplishments across all sectors of Canadian culture life - popular and classical as well as in the arts, crafts, sports, entertainment, recreation and all the other diverse activities which combine to form the Canadian cultural mosaic. To limit representation abroad to only one or two sectors of culture, or to only serious or scholarly works, would be to present a severe distortion. To counteract this, as long as their standards of presentation are well established and consistently high, individuals and organizations should be selected from all walks of cultural life. Obviously, Gordon Lightfoot and Anne Murray do as much to project Canadian culture abroad as the National Ballet and the Montreal Symphony. In view of this, a number of criteria should be utilized in selecting representatives and representations for abroad. Among the most important of these are: performance excellence; creativity, originality; reflective of the scope, diversity and indigenous aspect of Canadian culture; and technical capability. Adherence to these criteria, combined with effective utilization of the appropriate advisory committees and screening mechanisms should guarantee that Canadian culture is well represented in the international arena.

Program Publicity and Promotion

It is one thing to select a program for a Canadian market; it is quite another to select a program for an international market. Although the risks in domestic program selection are great, they are far exceeded by the risks of international program selection. For one thing, it is highly unlikely that Canadian creative talents will be as well known abroad as they are at home. This is not a condemnation of Canadian talent, but merely a reality which most countries must face when they send representations abroad. In addition, actual program selections are much more difficult in international terms, as audience tastes in other countries are far more difficult to judge and their reactions are far less predictable than those of domestic audiences. Finally, since many presentations take place in major world centres, there is often strong competition from numerous other attractions.

It is not easy to compete with twenty or thirty other attractions in a given evening. Yet this is what Canadians must face every time they perform in London, Paris, New York, Rome, Los Angeles, or a host of other centres around the world.

Given these unusual risks, it is imperative that programming abroad be approached strategically, and that sufficient financial and human resources be provided to properly promote and publicize all programs. This aspect of program presentation is so essential that it should be the first thing to be considered after a program is selected. It would be far better not to present Canadian works abroad at all, or to drastically reduce the actual number of these presentations, than to attempt to present too many works and have them suffer from inadequate publicity and promotion. No news travels faster in the international arena than news of scantily-attended performances and papered houses. Such occurrences have a negative rather than positive impact on our image abroad.

Program Evaluation

In recent years, the Department of External Affairs has instituted a procedure of program evaluation following Canadian presentations abroad. This is a valuable procedure, since it affords an opportunity to assess the reasons for successes and failures, as well as to build up a body of knowledge about the interests and tastes of audiences in different parts of the world. It takes time to develop a facility for program selection and expertise in program presentation and effective evaluative procedures help to provide this by supplying valuable information for future use.

In this evaluation process, as much use as possible should be made of assessments by authorities and critics in the countries where the performances actually take place. Very often, these people have a more objective perspective than Canadians and are able to spot the reasons why a certain program did not work or how a particular program might be improved. In fact, it would probably pay to consult these people on program selections as well, as they are often in a better position to predict audience reactions in their own countries, especially where they are familiar with the works or the performers presenting the works. At any rate, it is obvious that effective program evaluation is an important element in Canada's external cultural policy.

Financial Support

It is becoming ever clearer that financial support for Canada's international cultural relations is inadequate relative to the need to create a strong Canadian presence elsewhere in the world; the need to capitalize on the numerous opportunities which exist for economic, political, social and cultural enrichment; the need to provide many more opportunities for Canada's creative talents; and the need to keep pace with other countries.

As was concluded earlier, it would be unwise for the Department of External Affairs to assume sole financial responsibility for these relations, even if it had the financial resources to do so, since the producing organizations and funding agencies would not assume any responsibilities on their own. Nevertheless, if the Department does not exhibit real leadership in this field, it is unlikely that other institutions and agencies - particularly provincial and municipal

departments and agencies as well as corporations, foundations and private benefactors - will play a responsible role. Herein lies the major challenge facing the Department of External Affairs. It must provide real financial leadership, but provide it in such a way that many other agencies and institutions in the public and private sectors become active in the field.

As far as the Department's financial support is concerned, a fundamental distinction should be made between support for infrastructure and support for programs. Increased Departmental support in both areas is essential if Canada ever hopes to achieve a dynamic cultural life throughout the world. As far as support for infrastructure is concerned, time and again throughout this publication, emphasis has been placed on the need to build up the infrastructural side of Canada's operations in Ottawa and abroad. No amount of program expenditure can make up for deficiencies in infrastructure, since it is only through the erection of an effective network of infrastructural resources that Canada's cultural relations will receive the sustained, on-the-spot attention they need and deserve. As far as financial support for programs is concerned, what is required here is a steady expansion of the Department's program budget. This will enable the Department to provide badly-needed financial assistance to the myriad of individuals, organizations, professional associations and service agencies which are committed to enhancing Canada's position in international cultural affairs. Failure to provide this support will drastically reduce the gains to be realized from cultural relations with other countries and will condemn Canada to an inferior status throughout the world.

As far as the application of this financial support is concerned, the Department should use its funds to "lever" and "multiply" funds from other sources. How is this best accomplished? Wherever possible, the Department should employ the matching grant principle and cost-sharing arrangements to generate funds from provincial and municipal sources, corporations, foundations and private benefactors. Although there are certain programs where this is not possible - such as the scholarship program where the awards are made outright and the number of awards is prescribed largely through formal agreements - in most cases, it would not be unreasonable to expect individuals and organizations to raise some part of their financial requirement from other sources. In the main, this is now an established practice for domestic funding, with the obvious result that domestic funding for cultural purposes has risen in leaps and bounds in the last decade. The problem is that it has yet to become an established practice in international funding. However, unless the Department utilizes these aforementioned devices, funds will never rise above a nominal level and will certainly not be forthcoming in the amounts that are necessary to do the job that has to be done.

While it will be necessary to escalate financial support in all areas over the next decade, some comparative shift in emphasis should be effected in order to take advantage of the more recent findings of international experience in this field. Of particular importance here is the development of many more exchanges involving individuals. There is a very high pay-off when individuals travel abroad. While large performances and exhibitions may be more spectacular, it is the individual student, academic, artist, craftsman or athlete who tends to forge permanent links with officials and citizens abroad - links that may grow and develop for years into the future. What is true for Canadians travelling abroad as individuals is equally true of foreigners coming to Canada. In fact, the pay-off here may

be even higher, since foreigners coming to Canada get an opportunity to become acquainted with Canada and Canadians on a first-hand basis. Moreover, programs involving foreigners coming to Canada have the additional advantage of increasing the exposure of Canadians to the cultural values and practices of other countries, thereby fulfilling the complementary aim of Canada's external cultural policy. Obviously, many types of exchanges - involving Canadians and Canadian organizations travelling abroad and foreigners and foreign organizations coming to Canada - are needed to render balance and diversity to Canadian cultural life.

There would be no better way to conclude this chapter than to reiterate the necessity for an aggressive Canadian external cultural policy. In this chapter, the major elements of such a policy have been examined in some detail. Each of these elements has an important role to play in its own right. In combination, they provide the basis for ushering in a whole new era in Canada's international cultural relations.

CHAPTER V

A CRITICAL COMMITMENT

Cultural cooperation is so directly a national interest that it should furnish the fundamental motivating principle in governmental foreign service, replacing or reordering all lesser motives. It should become the controlling principle in ... the establishment of new standards of service and fresh criteria of effectiveness.

P. Braisted

Cultural Cooperation: Keynote of the Coming Age

The first four chapters of this book were largely descriptive, designed to describe the main features of Canada's evolving cultural relations as well as to identify the various aims, objectives, elements and instruments of the country's external cultural policy. In order to facilitate some international comparison, basic information was provided on developments in certain other countries, most notably, France, the Federal Republic of Germany, Great Britain, Japan and United States. It remains to examine the place of cultural relations in Canada's overall foreign policy as well as to probe some foreseeable directions in these relations in the future.

Cultural Relations and Foreign Policy

In the past, cultural relations have not occupied a prominent place in foreign policy. They were usually the last relations to be attended to in times of prosperity and the first to be cut in times of recession. There have been many reasons for this, but three in particular tend to dominate. First, cultural relations have often been seen or treated merely as instruments for political propaganda. Second, those in control of foreign policy have usually tended to view foreign policy in rather exclusive economic, commercial or political terms, thereby disregarding the numerous benefits which can be derived from a well-directed program of cultural relations. Finally, since cultural development in most countries was sadly neglected until quite recently, it was often felt that the quality and quantity of creative achievements was insufficient to mount an effective program of international cultural relations.

Events of the last two decades have served to dramatically alter these traditional attitudes. No area of human activity operates effectively when it is manipulated or exploited for propagandistic purposes. While this is true of economic, social and political relations, it is particularly true of cultural relations. Unfortunately, cultural relations were so badly abused during World War II that international confidence in them was shaken and has only recently recovered. Nevertheless, the experience of thirty years ago is not without its relevance today. In the contemporary world, it is highly debatable whether a country's artistic and academic relations could be subverted so easily to political ends. The resistance from artists, academics, scholars, intellectuals, humanists and citizens would be too great. The challenge now is more to capitalize on the positive contribution that cultural relations can make to world peace and stability and an improved quality of life for all.

In the modern world, the belief that foreign policy should be limited to economic, commercial and political concerns is viewed everywhere with a certain degree of suspicion. More and more, it is seen as a subtle veil for obscuring imperial and exploitative interests, not only between developing and developed countries, but also among the developed countries themselves. In fact, in retrospect, it is easy to see how limiting foreign policy in this way was a major contributor to global tensions and world wars, since the human element was missing from international relations, thereby confining these relations largely to matters of material gain. This is not to say that economic and political objectives are not extremely important objectives in a country's foreign policy, or that countries do not have a great deal to gain from relations in this field. Rather it is easy to say that exclusive preoccupation with these matters presents a distorted view of what countries are really all about and why they need to relate to one another. In the modern world, there is more and more pressure to introduce the human element into international relations, and what better way to do this than to construct positive and lasting cultural relationships among countries. For human expression is the essence of all aesthetic and intellectual activity - the sum and substance of a society's greatest achievements. Whether it is in the muted motions of the mime or the inventive imagery of the poet, the human element glows through every cultural act.

Finally, due to the revolution in cultural development which has swept the world in recent years, most countries have many more activities to export to other countries as well as import from other countries. It is no longer true that countries possess little of aesthetic or intellectual value worth exporting. In fact, precisely the converse is true. With the passing of each year, there is more and more of significance available in all countries - orchestras, theatre and dance companies, exhibitions, films, sports organizations, scholarly accomplishments, architectural triumphs and the like - with which to erect impressive programs of cultural relations with other countries. As a result, there is scarcely a country anywhere in the world that is not in a position to make a forceful contribution to world cultural relations.

Canada offers an extremely interesting case study in this regard. Thirty years ago, it is highly debatable whether Canada could have mounted a forceful program of cultural relations, since the quality of creative achievements was sparse and the quantity of these achievements left much to be desired. Today, Canada does not have to take a back seat to any country in the world in terms of the quantity or the quality of its creative offerings - thanks to the efforts of countless numbers of artists, academics, craftsmen, athletes, corporate executives, politicians, civil servants and citizens. The argument that Canada does not have an adequate stock of creative works to provide a forceful and dynamic cultural relations program can no longer be taken seriously or used as an excuse to keep these relations in low profile in Canadian foreign policy. The phenomenal growth of this field over the last few decades - objectively assessed both inside and outside the country - means that Canada now possesses a sufficient stock of high-quality offerings to make its presence felt in every corner of the globe. Without doubt, the time has come for a quantum leap in Canada's international cultural relations - a leap that will place these relations on exactly the same footing as economic, commercial and political relations in the country's foreign policy. Such a leap would not only be extremely beneficial to Canada's burgeoning pool of creative talents, permitting them to present their creative accomplishments to world audiences; it would also be beneficial to Canadians and other peoples in their efforts to learn more about each other

and the true nature of their respective countries. For nothing exposes the real character of a country and its people better than the artist's brush or the author's pen.

In the final analysis, it all boils down to one pertinent question: How do we want other people to see us? Do we want other people to see us as a nation preoccupied with material gain, anxious to exploit them at every opportunity? Or do we want other people to see us as a compassionate nation, full of creative imagination and concern for others, striving to make the world a better place in which to live? If it is the former, then economic, commercial and political relations will dominate Canadian foreign policy. But if it is the latter, a much higher priority will have to be assigned to cultural relations in Canadian foreign policy - a priority which will enable Canadian foreign policy to provide a true and genuine picture of Canada and Canadians. Clearly the choice is ours to make.

Future Directions in Canada's Cultural Relations

Cooperation is the keynote to international relations in general and Canada's international relations in particular in the years ahead. It is cooperation, not showmanship or exploitation, which should provide the motivation behind Canada's contact with the rest of the world in the future. Why is it so important to identify the motivation behind Canada's relations with other countries? Precisely because it is essential to prove to the world that Canada is not dominated by thoughts of parading its achievements in front of the world in order to show the world how capable the country is of developing its assets, but rather to reveal the genuine desire Canadians have to participate with other countries in the realization of a higher level of civilization and a more humane way of life for all. Such conclusions are not merely the conclusions reached through this study. They are also enshrined in the Declaration of the Principles of International Cultural Co-operation as well as the Final Act of the Helsinki Conference on Security and Cooperation in Europe. In both these enactments, great emphasis is placed on the importance of expanding contact in all fields of culture among the nations of the world, thereby confirming the fact that cultural cooperation contributes to a better awareness among peoples, a lasting understanding among nations, an enrichment of historical traditions and a consciousness of shared values.

Like most countries in the world, Canada has barely scratched the surface of cultural cooperation. There exists here an enormous mine waiting to be tapped. A great deal can be learned from scientists, academics, and media specialists in this regard. In recent years, co-operatively-made television programs, collaborative research and cross-country scientific undertakings highlight the mutual gains which can be realized from greater cooperation among countries. From these few examples, it is not difficult to visualize the numerous possibilities for Canadian creators in all fields - artists, architects, athletes, craftsmen, inventors, educators and recreational leaders as well as the organizations they represent - to team with their colleagues in other countries in the realization of valuable collaborative undertakings. Such undertakings involve working together and sharing, and working together and sharing are prerequisites for the interdependent world of the future.

Regardless of whether it is the kind of sharing which results from performances abroad, academic studies or media exchanges, the opportunities for fruitful collaboration are endless. When cultural relations are viewed in this way, it is

easy to see that Canada cannot afford to confine its attention to one particular part of the globe, but must concentrate on developing cooperative arrangements in all parts of the world. Doubtless, there will be certain parts of the world - such as United States, Europe, Japan, the Commonwealth and la Francophonie - with which Canada will want to develop particularly close cooperative ties. But these ties should not be allowed to obscure the need to evolve cooperative arrangements in other parts of the world, most notably Africa, Asia, Latin America and the Middle East.

In the development of Canada's cultural relations with other countries, emphasis should be placed on programs which have a compounding effect over time, leading to the establishment of permanent links and lasting relationships between Canada and other nations. Such relationships yield an ever-expanding circle of bilateral and multilateral arrangements. Moreover, these programs should be designed to have a multiplying effect on foreign audiences, affecting large and strategic segments of the domestic population. Given the need for utmost economy in the use of scarce fiscal resources, Canada can ill-afford to sponsor programs which have a limited or transitory impact on foreign populations.

To accomplish this, much better use must be made of the latest mass media techniques. In recent years, we have seen how the mass media can be used to reach millions and millions of people. Such possibilities exist not only within Canada. They also exist between Canada and other countries. Through the greatly-expanded use of the mass media, Canada could reach many more people throughout the world. In fact, creation of a strong Canadian presence abroad is inconceivable without maximum use of the most advanced techniques of modern communication. This might even prove to be an area where Canada could specialize to advantage. As United States, Great Britain and France have repeatedly demonstrated, the international appetite for high quality, mass media products is large and growing. With a little bit of imagination, there is no end to the financial and cultural returns that Canada could derive from specialization in the creation, exportation and sale of mass media products - books, slides, pictures, radio and television programs, films, records and video-tapes - to the massive international audience. Such sales not only help to secure the economic and cultural situation of Canada's creative talents. They also help to place the legacy of historical and contemporary accomplishments before the world community. Here, as elsewhere, there are countless opportunities for Canada to contribute to the realization of new forms of human communication and a better quality of life for all the world's diverse inhabitants.

If cooperation is the key to Canada's future international cultural relations, it is also the key to prompting greater interest and participation in the realization of these relations at home. The need to create a strong presence throughout the world is a collective responsibility, requiring the dedication and commitment of numerous individuals and institutions. To think that the Department of External Affairs can build Canada's relations in this essential branch of foreign policy by itself is to commit the gravest error imaginable. If many individuals and institutions - artists, academics, athletes, architects, craftsmen, corporations, foundations, arts councils, sports and recreation agencies, professional associations, service organizations, municipal, provincial and federal government departments - do not commit themselves to strengthening Canada's presence in the world, Canada will not be able to play a responsible role in world affairs. This would be a great tragedy, since Canada is one of the few nations in the world that has the potential and the credibility to become a real leader among nations and a genuine

contributor to world peace and security.

To assume this role, Canada must begin to view cultural relations in a new light. Just as we are beginning to understand the tremendous impact that culture has on our domestic development, so we must learn to understand the enormous influence that cultural relations have on our international development. For only then will we be able to reap the rich harvest which is available from real cultural cooperation with the rest of mankind.

Selected Readings

A. Haigh. Cultural Diplomacy in Europe. Council of Europe. Strasbourg. 1974.

P.J. Braisted, Soedjatnoko and K.W. Thompson. (e.d.). Reconstituting the Human Community. The Hazen Foundation. New Haven. 1972.

P.J. Braisted. Cultural Cooperation: Keynote of the Coming Age. The Hazen Pamphlets. Hazen Foundation. New Haven. 1945.

P.J. Braisted. (ed.). Cultural Affairs and Foreign Relations. Columbia Books. Washington. 1968.

J.M. Rosenau, K.W. Thompson and G. Boyd. (ed.) World Politics. The Free Press. New York. 1977.

Ali Mazrui. A World Federation of Cultures: An African Perspective. The Free Press. New York. 1975.

Unesco. Cultural Co-operation in Europe: Situation and Prospects. Unesco. Paris. 1973.

T.H.B. Symons. To know Ourselves: The Report of the Commission on Canadian Studies. Volumes I and II. Association of Universities and Colleges of Canada. Ottawa. 1975.

Department of External Affairs. International Perspectives: Cultural Foreign Policy. September/October 1976. Department of External Affairs. Ottawa. 1976.

D.W. Steedman. Canadian Cultural and Academic Relations Abroad: A Commentary on Exchange Programs and Canadian Studies. Humanities Research Council of Canada. Ottawa. 1976.

J. Hobday. Canada's Artistic Image Abroad. Canadian Conference of the Arts. Toronto. 1977.

Department of External Affairs. Annual Review: 1976. Department of External Affairs. Ottawa. 1977.

The British Council. The British Council: Annual Report: 1976-77. The Whitefriars Press Ltd. London. 1978.

The Federal Republic of Germany. Foreign Cultural Policy in the Federal Republic of Germany. The Federal Republic of Germany. Bonn. 1978.

D. Paul Schafer. Aspects of Canadian Cultural Policy. Unesco. Paris. 1976.

Declaration of the Principles of International Cultural Co-operation

THE GENERAL CONFERENCE of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, met in Paris for its fourteenth session, this fourth day of November 1966, being the twentieth anniversary of the foundation of the Organization,

RECALLING that the Constitution of the Organization declares that 'since wars begin in the minds of men, it is in the minds of men that the defences of peace be constructed' and that the peace must be founded, if it is not to fail, upon the intellectual and moral solidarity of mankind,

RECALLING that the Constitution also states that the wide diffusion of culture and the education of humanity for justice and liberty and peace which all nations must fulfil in the spirit of mutual assistance and concern,

CONSIDERING that the Organization's Member States, believing in the pursuit of truth and the free exchange of ideas and knowledge, have agreed and determined to develop and to increase the means of communication between their peoples,

CONSIDERING that, despite the technical advances which facilitate the development and dissemination of knowledge and ideas, ignorance of the way of life and customs of peoples still presents an obstacle to friendship among nations, to peaceful co-operation and to the progress of mankind,

TAKING ACCOUNT of the Universal Declaration of Human Rights, the Declaration of the Rights of the Child, the Declaration of the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples, the United Nations Declaration on the Elimination of all forms of Racial Discrimination, the Declaration on the Promotion among Youth of the Ideals of Peace, Mutual Respect and Understanding between peoples, and the Declaration on the Inadmissibility of Intervention in the Domestic Affairs of States and the Protection of their Independence and Sovereignty, proclaimed successively by the General Assembly of the United Nations,

CONVINCED by the experience of the Organization's first twenty years that, if international cultural cooperation is to be strengthened, its principles require to be affirmed,

PROCLAIMS this declaration of the principles of international cultural co-operation to the end that governments, authorities, organizations, associations and institutions responsible for cultural activities may constantly be guided by these principles; and for the purpose, as set out in the Constitution of the Organization, of advancing, through the educational, scientific and cultural relations of the peoples of the world, the objectives of peace and welfare that are defined in the Charter of the United Nations:

Article I

1. Each culture has a dignity and value which must be respected and preserved.
2. Every people has the right and the duty to develop its culture.
3. In their rich variety and diversity, and in the reciprocal influences they exert on one another, all cultures form part of the common heritage belonging to all mankind.

Article II

Nations shall endeavour to develop the various branches of culture side by side and, as far as possible, simultaneously, so as to establish a harmonious balance between technical progress and the intellectual and moral advancement of mankind.

Article III

International cultural co-operation shall cover all aspects of intellectual and creative activities relating to education, science and culture.

Article IV

The aims of international cultural co-operation in its various forms, bilateral and multilateral, regional or universal, shall be:

1. To spread knowledge, to stimulate talent and to enrich cultures;
2. To develop peaceful relations and friendship among the peoples and bring about a better understanding of each other's way of life;
3. To contribute to the application of the principles set out in the United Nations Declarations that are recalled in the Preamble to this Declaration;
4. To enable everyone to have access to knowledge, to enjoy the arts and literature of all peoples, to share in advances made in science in all parts of the world and in the resulting benefits, and to contribute to the enrichment of cultural life;
5. To raise the level of the spiritual and material life of man in all parts of the world.

Article V

Cultural co-operation is a right and a duty for all peoples and all nations, which should share with one another their knowledge and skills.

Article VI

International cooperation, while promoting the enrichment of all cultures through its beneficent action, shall respect the distinctive character of each.

Article VII

1. Broad dissemination of ideas and knowledge, based on the freest exchange and discussion, is essential to creative activity, the pursuit of truth and the development of the personality.
2. In cultural co-operation, stress shall be laid on ideas and values conducive to the creation of a climate of friendship and peace. Any mark of hostility in attitudes and in expression of opinion shall be avoided. Every effort shall be made, in presenting and disseminating information, to ensure its authenticity.

Article VIII

Cultural co-operation shall be carried on for the mutual benefit of all the nations practising it. Exchange to which it gives rise shall be arranged in a spirit of broad reciprocity.

Article IX

Cultural co-operation shall contribute to the establishment of stable, long-term relations between peoples, which should be subjected as little as possible to the strains which may arise in international life.

Article X

Cultural co-operation shall be specially concerned with the moral and intellectual education of young people in a spirit of friendship, international understanding and peace and shall foster awareness among States of the need to stimulate talent and promote the training of the rising generations in the most varied sectors.

Article XI

1. In their cultural relations, States shall bear in mind the principles of the United Nations. In seeking to achieve international co-operation, they shall respect the sovereign equality of States and shall refrain from intervention in matters which are essentially within the domestic jurisdiction of any State.
2. The principles of this Declaration shall be applied with due regard for human rights and fundamental freedoms.


Les relations culturelles du Canada avec l'étranger



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20026291 6

DUE DATE			
DATE DUE			
DATE DE RETOUR			

DOCS
CA1 EA 79C13 EXF
Schafer, D. Paul (David Paul),
1937-
Canada's international cultural
relations
43228178



60984 81800

LES RELATIONS CULTURELLES DU CANADA
AVEC L'ÉTRANGER

D. Paul Schafer
pour le
Ministère des Affaires extérieures

mars 1979

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979

N° de cat. E 62-3/1979

ISBN 0-662-50547-6



TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I	Un investissement-clé	1
Chapitre II	Un cadre en constante évolution	14
Chapitre III	Un programme en expansion	31
Chapitre IV	Pour une politique dynamique	44
Chapitre V	Un engagement fondamentale	63

APPENDICES

Bibliographie	68
Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale	69

L'auteur tient à exprimer sa vive gratitude à tous ceux qui, au ministère de Affaires extérieures comme au sein de la communauté artistique et culturelle, lui ont si généreusement, et en si grand nombre qu'il ne peut les nommer ici, apporté un concours et un appui des plus précieux. Il leur associe dans sa reconnaissance le Conseil des arts du Canada qui, en lui attribuant un prix pour un ouvrage antérieur, a grandement facilité la réalisation de cette étude. Ce faisant, il désire néanmoins souligner qu'il assume l'entière responsabilité de son texte et des lacunes que celui-ci pourrait comporter.

Préface

Les relations culturelles occupent une place de premier ordre dans les affaires mondiales. Non seulement contribuent-elles à resserrer les liens qui unissent certains pays de longue date, mais elles rapprochent également des nations qui, jusque-là, n'avaient eu que peu ou pas de contacts entre elles. À cet égard, on peut dire qu'elles constituent un élément essentiel au progrès de l'humanité.

Ces dernières années, le Canada n'a cessé d'intensifier ses relations culturelles avec l'étranger, d'abord, parce qu'il a observé chez d'autres peuples un désir de plus en plus affirmé de connaître davantage les réalisations culturelles canadiennes, mais surtout, parce qu'en agissant ainsi, il ne faisait que répondre à un voeu général dans le pays de voir se multiplier des échanges de cet ordre avec le reste du monde. En effet, non seulement la population canadienne, dans son ensemble, s'intéresse-t-elle plus que jamais aux produits culturels de l'étranger, mais les milieux artistiques et culturels de notre pays sont eux-mêmes de plus en plus conscients de la nécessité d'asseoir la présence canadienne dans d'autres pays et de trouver de nouveaux débouchés pour leurs créations. Le ministère des Affaires extérieures doit tenir compte de ces derniers facteurs dans son effort d'intensification des échanges culturels avec le reste du monde.

C'est en réponse à l'intérêt accru du public pour cette question que le Bureau des Affaires publiques maintenant appelé Bureau des Relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures a décidé de me confier la présente étude. Même si les vues qui y sont exprimées sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles du ministère, ce dernier a néanmoins jugé à propos de publier et de diffuser la publication pour permettre aux Canadiens d'engager, en toute connaissance de cause, un débat sur cet aspect essentiel de la politique étrangère.

CHAPITRE I

UN INVESTISSEMENT-CLE

Nous devons préparer la voie à une collaboration entre toutes les cultures de la terre, qui profitera à toutes et à chacune. C'est la clé de voûte du monde de demain.

Rabindranath Tagore

A notre époque où le monde est en proie à des transformations radicales, il est naturel de se demander quel présage tirer de tant d'agitation et de bouleversements. Réflexion faite cependant, les choses ont-elles vraiment changé par rapport à ce qu'elles étaient il y a vingt, trente ou cinquante ans? Sommes-nous en train d'assister à l'émergence d'un ordre nouveau qui accorde aux relations culturelles une plus grande priorité au niveau du développement national et international?

Qu'il soit nécessaire de replacer dans sa juste perspective le rôle des relations culturelles au sein d'un ordre nouveau n'est pas une revendication propre à certains individus ou à certains pays, mais bien la cause dont, de par le monde, les plus grandes figures - hommes politiques, chefs d'État, directeurs d'entreprise, hommes de science, érudits, artistes, hommes de lettres et philosophes - se font les avocats. Des quatre coins de la terre, en Amérique du Nord et en Europe, en Asie et en Afrique, en Australie et en Amérique latine, s'élèvent des voix qui font écho à l'appel et l'amplifient encore. En ce sens, on peut voir là, non pas une tendance passagère et isolée, mais l'indice d'un mouvement plus vaste et plus profond qui reprend les aspirations universelles pour un monde plus humain et plus juste.

Rôle des relations culturelles

Dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, l'attention du monde s'est polarisée sur la réédification des systèmes économiques démantelés. Cette tendance, engendrée par une simple nécessité dans les années quarante, s'est transformée, au cours des années cinquante et soixante, en une véritable obsession. En effet, pendant toute cette période, les efforts étaient presque exclusivement canalisés vers le développement économique, l'accent étant mis sur l'aspect matériel du progrès. De nouvelles divisions, fondées sur le produit national brut ou le niveau de revenu par habitant, venaient séparer les nations en deux groupes distincts: les pays "industrialisés" et ceux "en voie de développement". Vers la fin des années soixante, une forte réaction contre ce matérialisme effréné se fit sentir. Un certain nombre de facteurs y contribuèrent: l'opposition manifestée par un bon nombre de pays du tiers monde à cette forme de développement unidimensionnelle, l'émergence du mouvement écologiste, la remise en question du système d'enseignement, les mouvements de contestation estudiantine, l'intérêt accru des gens pour les activités de loisirs et une quête nouvelle de contacts culturels et humains à l'échelle universelle.

C'est également à cette époque qu'apparaît le souci d'améliorer la qualité de la vie et de réexaminer, sous une lumière nouvelle, les notions de besoin et de développement. Il est vrai que certains des impératifs les plus fondamentaux sont d'ordre économique. Mais il en existe d'autres - tout aussi essentiels - qui sont de caractère social, politique, culturel et spirituel. De plus en plus nombreux

sont ceux qui reconnaissent que le dépérissement des fonctions créatrices, l'insatisfaction au travail, l'absence de rapports sociaux, la crise de la foi, la remise en question des valeurs morales et des droits politiques et l'aliénation de l'individu peuvent engendrer des problèmes psychiques et physiques tout aussi graves que ceux qu'on attribue à la gêne matérielle. C'est sans doute dans cet esprit que les participants à la conférence mondiale de l'emploi (Organisation internationale du travail) usent de l'expression "besoins fondamentaux" pour désigner les besoins minimums d'une famille - nourriture, logement et habillement - ainsi que certains produits de consommation et services d'utilité publique, par exemple l'eau courante, le transport en commun, les égouts, les services de santé, les écoles et les activités culturelles. Cette définition présente un avantage certain sur l'ancienne, en ce qu'elle met en valeur le caractère pluridimensionnel des besoins propres à l'homme et à son bien-être en général.

Fort heureusement, on tend de moins en moins à juger du degré d'évolution d'un pays en fonction seulement de ses réalisations économiques ou technologiques. De nos jours, le développement recouvre une notion beaucoup plus complexe, englobant non seulement l'économique et le technologique, mais également le politique, le social, le culturel et le spirituel. De plus en plus, on se rend compte que le pays "sous développé" ou "en voie de développement" du point de vue économique ou technologique est souvent très avancé sur les plans social, spirituel, culturel ou humain. Parallèlement à cette prise de conscience, on assiste à une valorisation des contributions des pays de l'Asie, de l'Afrique, du Proche-Orient et de l'Amérique latine au legs commun. Et ce n'est là que justice, car non seulement ces pays recèlent-ils une part appréciable du précieux héritage de l'humanité, mais c'est également à eux que nous sommes en grande partie redevables du niveau d'avancement de notre civilisation. À mesure que nous prenons conscience de l'apport passé et actuel de ces nations, notre soif de contacts avec elles s'intensifie et nous amène à nous joindre à tous ceux qui, de par le monde, aspirent à partager le patrimoine universel de musique, de théâtre, d'art, de contes, d'idées et de monuments historiques. Il est aujourd'hui admis que ce partage est subordonné à la multiplication des échanges bilatéraux et multilatéraux entre toutes les nations. Voilà pourquoi on peut affirmer que les relations culturelles sont essentielles à l'amélioration de la qualité de la vie de tous les peuples; autrement dit, qu'elles leur permettent de mener une vie beaucoup plus intense et riche. De surcroît, elles ne peuvent que rapprocher les nations en les aidant à mieux se connaître.

Par ailleurs, les relations culturelles contribuent à estomper cette crainte et cette méfiance provoquées par une inaptitude à comprendre les valeurs et symboles propres à d'autres cultures. L'histoire abonde en exemples où la crainte a été utilisée comme instrument d'asservissement et d'oppression. Avec les bouleversements des moyens de communication et l'émergence de la notion de l'interdépendance des nations, il est maintenant possible, et ce, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, de briser la crainte et la méfiance attribuables à une méconnaissance des spécificités culturelles. En effet, ces traits distinctifs ne devraient pas engendrer peur et suspicion, mais plutôt être sources d'inspiration et d'enthousiasme, comme le sont les nouvelles entreprises et les grands sentiments humanitaires. En ce sens, les contacts culturels contribuent à instaurer un climat de paix, de sécurité et de bonne entente entre les nations.

L'instauration d'un tel climat s'impose lorsque de profonds changements se produisent au niveau de l'équilibre des forces, lesquels s'accompagnent toujours d'une période d'instabilité et d'incertitude. Lorsque, comme c'est le cas actuellement, les rapports économiques et politiques subissent des perturbations, les relations culturelles peuvent représenter un puissant agent de stabilisation en ce sens qu'elles peuvent servir de tampon en cas de déviation des oscillations du pendule du pouvoir. La mise en oeuvre d'un vaste programme d'échanges, entre pays, auquel participeraient artistes, universitaires, érudits, athlètes, hommes de science et architectes, devrait suffire à contrer d'autres forces qui, elles, tendraient plutôt à partager les nations.

Les avantages politiques et économiques à tirer des relations culturelles sont nombreux et dépassent de loin le cadre des effets stabilisateurs des échanges d'artistes, d'universitaires, de sportifs et d'hommes de science. Parce qu'elles ont une fonction cumulative, les relations culturelles agissent en faveur du développement économique et politique.

Sur le plan politique, l'intensification des contacts culturels pourrait comporter des avantages commerciaux certains. Ces dernières années, les ressources culturelles de la plupart des pays ont connu un essor phénoménal qui s'est traduit par un accroissement considérable de l'audience, la construction de nouvelles installations et la prolifération des produits culturels: livres, magazines, films, concerts, pièces de théâtre, tableaux, objets d'artisanat, disques, émissions pour la radio et la télévision, etc. Ceux des pays qui ont su mettre au point un mécanisme sophistiqué pour la commercialisation de ces produits ont eu droit à des bénéfices substantiels, et la vente de nombre d'entre eux relève maintenant de la grande industrie. Quant aux nations qui ne savent tirer profit de ce capital, elles risquent de perdre d'importants avantages économiques; c'est-à-dire non seulement des possibilités d'emploi, mais des sources de bénéfices pour les investisseurs. Il suffit de constater les gains fabuleux tirés par les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, ces dernières années, de la production et de la vente de disques, de films et d'émissions pour la télévision, pour être convaincu du bien-fondé de cette affirmation.

Les avantages politiques sont tout aussi importants, sinon plus. En effet, les pays tels que la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et, plus récemment, les États-Unis et le Japon, qui ont eu suffisamment de flair pour pressentir les avantages à tirer de la diplomatie culturelle, peuvent se féliciter aujourd'hui de cette clairvoyance. De nos jours, nombreuses sont les nations qui préfèrent nouer d'abord des liens culturels avant d'établir toute autre forme de relations avec d'autres pays, et qui ne sont prêtes à faire un pas en avant qu'une fois ces premiers liens bien assis. De même, elles sont disposées à mettre fin à toute relation privilégiée d'ordre politique s'il leur est impossible d'instaurer d'abord des contacts culturels. En somme, les relations culturelles constituent les prémisses à l'établissement de liens politiques et commerciaux avantageux.

Il ne faudrait pas pour autant que les considérations économiques et politiques masquent les multiples avantages culturels tout aussi réels. Comme l'a fait remarquer si judicieusement T.S. Elifot, le développement culturel d'un peuple est fonction de deux facteurs étroitement liés: la possibilité de remonter aux sources et celle d'être réceptif aux influences étrangères. Autrement dit, il

existe des dimensions internes et externes qui doivent entrer en ligne de compte dans la planification et la mise en oeuvre d'orientations et de programmes. On ne peut se permettre de négliger les unes ou les autres sans que tout le processus de développement ne s'en ressente de façon sensible.

Pour atteindre la pleine maturité, les cultures - tout comme les artistes et leurs publics - doivent être perméables aux influences étrangères, à défaut de quoi elles s'exposent à verser dans le chauvinisme et l'esprit de clocher. En effet, les cultures, comme ceux qui les façonnent, ne peuvent parvenir à un degré supérieur de qualité, au niveau de la création et des réalisations, si, coupées de tout contact avec l'étranger, elles ne peuvent bénéficier d'une évaluation objective du fruit de leurs activités créatrices. Somme toute, pour combattre la médiocrité et le nationalisme outrancier, il importe de prévoir des programmes structurés d'échanges culturels avec l'étranger qui fassent contrepoids aux produits du pays.

Nier l'importance primordiale des rapports culturels dans le monde d'aujourd'hui équivaut à nier l'apport essentiel de la culture au développement national et à l'équilibre international. En dernière analyse, c'est de la culture, et plus particulièrement des échanges culturels, que dépend le genre de rapports qu'entretiennent les nations entre elles. En effet, d'où nous viennent nos impressions des autres peuples si ce n'est à travers l'image qu'ils projettent d'eux sur le plan culturel? Ces impressions sont soit favorables, soit défavorables, suivant la forme et le contenu des produits de l'activité créatrice d'un pays. Les nations qui projettent d'elles-mêmes une image peu reluisante ou ambiguë auraient intérêt à s'interroger sur leurs réalisations culturelles, car c'est sans doute là qu'elles trouveront un moyen de s'attirer la sympathie des autres peuples et d'occuper une place plus importante dans les affaires internationales.

S'il est vrai que les relations culturelles sont nécessaires au développement de tout pays, cette remarque s'applique d'autant plus au Canada qui en est à un stade critique de son évolution. Outre les nombreux avantages économiques, politiques et culturels évoqués plus haut, il en existe deux, d'ordre idéologique, à tirer de l'intensification d'échanges culturels avec l'étranger.

On s'inquiète de plus en plus au Canada de ce que notre identité se trouve menacée par la présence envahissante de la culture américaine. Pays où les principes de la démocratie sont solidement ancrés, le Canada peut difficilement, idéologiquement parlant, recourir à des mesures coercitives - dispositions tarifaires, quotas, taxes, etc. -, qui mettraient un frein à la libre circulation de personnes et de produits entre les États-Unis et le territoire canadien, en vue de se protéger contre les trop nombreuses intrusions de la culture américaine. Dans les circonstances, le Canada n'a d'autre choix que de multiplier ses échanges avec les autres pays du monde de façon que l'influence d'autres cultures vienne contrecarrer l'ascendance américaine. De ce fait, un grand équilibre s'instaurera dans tous les milieux culturels canadiens. Ghandi avait lui trouvé la solution idéale pour les pays qui subissent une trop forte tutelle de l'extérieur. "Je ne veux ni mur, ni fenêtre close dans ma maison. Que les vents porteurs de cultures diverses y pénétrent de tous côtés. Mais je ne permets à aucun d'entre eux de m'emporter", disait-il à ce sujet.

L'expansion des programmes de relations culturelles avec l'étranger présente pour le Canada un autre avantage, guère plus négligeable sur le plan

idéologique. Au cours des deux dernières décennies, on s'est essentiellement intéressé, sans doute à juste titre, au développement culturel interne, afin de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour satisfaire les besoins culturels de la population. Cette étape franchie, il importe de trouver maintenant des mesures incitatives - revenus, emplois et débouchés -, chose qui ne sera rendue possible qu'avec une ouverture plus grande sur le monde. Si nous ne voulons pas que nos artistes, sportifs, architectes, universitaires, orchestres, troupes de théâtre, d'opéra et de danse, maisons d'édition et entreprises cinématographiques et de télévision se sclérosent, il faut les convaincre d'essayer de percer sur les marchés étrangers, sinon, c'est le Canada et les Canadiens qui seront les grands perdants. En effet, non seulement notre pays verra-t-il son prestige diminuer considérablement sur le plan international, mais il passera également à côté de sa véritable vocation qui est celle de faire figure de leader éclairé à l'échelle internationale. Mais qui plus est, les Canadiens perdront le sentiment d'appartenance à une entité culturelle et de fierté en tant que nations, lequel est pourtant déterminant pour l'avenir de notre pays.

Tout porte à croire que les relations culturelles sont appelées à occuper à l'avenir un place beaucoup plus importante qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici. En effet, les avantages concrets - sentiment d'appartenance plus profond, degré élevé de qualité au niveau de la création et des réalisations, connaissance plus poussée du monde et des autres peuples, essor économique et commercial, amélioration des relations diplomatiques et politiques, instauration d'un climat de paix et de sécurité entre les nations, plus grande coopération sur le plan international, équilibre mondial plus stable et amélioration de la qualité de la vie - sont beaucoup trop nombreux pour être négligés et justifient la primauté accordée, dans le monde moderne, à ce genre de rapports. On peut difficilement imaginer, à l'heure actuelle, d'investissement plus lucratif. En effet, il s'agit de placements judicieux qui rapportent à coup sûr de nombreux avantages financiers et autres. Témoins les exemples que fournissent la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, les États-Unis et le Japon - pour ne citer que les plus notables -.

Quelques exemples de diplomatie culturelle

La France est incontestablement un des pays qui donnent le ton dans le domaine de la diplomatie culturelle. Déjà, au dix-septième et au dix-huitième siècles, la langue et la culture françaises se propageaient dans toute l'Europe. A la veille de la Révolution, le français était répandu non seulement dans les classes cultivées, mais aussi dans toutes les cours européennes. Au dix-neuvième siècle, la langue et la culture françaises étaient devenues l'instrument diplomatique par excellence. C'est également au siècle dernier que fut fondée l'Alliance française, association qui avait pour vocation d'étendre l'influence de la France à l'étranger par la propagation de la langue et de la culture françaises.

En 1900 fut créé, au ministère des Affaires étrangères, un service spécial, l'office des écoles et des oeuvres françaises à l'étranger, qui reçut comme mandat d'entretenir des relations avec les écoles et institutions mises sur pied à l'étranger par des organismes privés, et de leur verser des subventions. Dès le début du siècle, la France conclut des accords d'échanges culturels avec un certain nombre de pays européens. En 1936 existait déjà en France une commission interministérielle, rattachée au cabinet du Premier ministre, et chargée de coordonner les activités internationales des ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation et

des Travaux publics. C'est ce service qui a assuré l'administration des activités de la France à l'étranger, lesquelles, au départ, avaient trait à la langue et à l'enseignement, et qui ont été élargies par la suite de façon à embrasser des domaines aussi divers que l'activité littéraire et artistique, le tourisme, les sports, le cinéma et les études universitaires et archéologiques. Ainsi, dès 1938, le budget réservé à ce secteur était légèrement supérieur à 70 millions de francs. La diffusion de la culture française, sous tous ses aspects, était manifestement devenue partie intégrante de la diplomatie française.

Dès la fin de l'occupation allemande, la France s'employa, avec plus d'ardeur et d'enthousiasme que jamais, à rétablir son excellent réseau de communications culturelles. En 1945, avec la création, au Quai d'Orsay, de la direction générale des relations culturelles, la France reconnaissait le rôle catalyseur de la diplomatie culturelle. Dotée d'un budget de quelque 460 millions de francs, soit 36 % du budget total du ministère des Affaires étrangères, cette direction, considérée comme l'un des pivots du ministère, était en mesure de compter sur l'appui d'autres ministères, particulièrement celui de l'Éducation, ainsi que sur l'aide de nombreux organismes privés, ce qui lui a permis de coordonner des activités très diverses et de faire des projections. En outre, elle a été à même de s'attacher des conférenciers, des spécialistes des sciences et de la technique, des artistes et des érudits, dont bon nombre n'appartenaient pas aux milieux gouvernementaux, et de mettre à profit les diverses disciplines de l'art pour familiariser les peuples du monde entier avec les réalisations culturelles françaises.

En 1969, la direction, ayant pris de l'expansion, se transforma en direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Aujourd'hui, elle travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, le secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, le ministère de la Culture et des Communications, ainsi qu'avec l'Office de radiodiffusion-télévision française (O.R.T.F.). Quelque 70 % du budget du ministère des Affaires étrangères est attribué à ce service, ce qui n'est pas étonnant lorsqu'on songe que la France a conclu plus de 250 accords culturels avec d'autres pays, ce qui est un chiffre records.

Nombreux sont les enseignements à tirer de l'expérience française dans divers domaines: cours de langues; diffusion de la civilisation française; administration de programmes; négociation et exécution d'ententes; administration d'écoles, d'instituts et de centres à l'étranger; planification efficace.

Ce qui transparaît, c'est le désir de la France de bénéficier des avantages que procurent les relations culturelles internationales et de se constituer un corps de spécialistes, de conseillers et d'attachés - en faisant appel à des éléments détachés du secteur privé dans bien des cas - qui, eux, sauront traduire ces atouts en termes concrets. Et l'expérience lui a donné raison: la diplomatie culturelle française a en effet déjà rapporté des bénéfices appréciables et continue de le faire.

La Grande-Bretagne s'est, elle aussi, rendu compte très tôt des énormes avantages que représente la diplomatie culturelle. Même si, sur le plan administratif, sa démarche a été essentiellement différente de celle de la France, il existe néanmoins des similitudes frappantes entre les deux pays au niveau de l'approche qui, dans les deux cas, est audacieuse et judicieuse.

En 1934, le Foreign Office instituait le British Committee for Relations with other Countries, devenu un an plus tard le British Council for Relations with other Countries, mieux connu sous l'appellation de "British Council". Depuis, cet organisme, unique en son genre, a été le principal vecteur de la diplomatie britannique dans le domaine culturel. C'est au cours de la Seconde Guerre mondiale que le British Council s'est véritablement affirmé sur le plan international en établissant, au nom de la Grande-Bretagne, des contacts avec l'étranger. En 1946, le Foreign Office se dota d'un service de relations culturelles qui eut pour mandat de définir les orientations et le champ de compétence du conseil, et d'administrer son budget. Organisme presque autonome, le British Council entretient avec le gouvernement des rapports souvent très complexes. Au moment de sa constitution en 1940, il fut décidé que cet organisme, devenu personne morale, serait dirigé par un comité directeur regroupant au moins 15 et au plus 30 membres, le président, le vice-président et le directeur général ne pouvant être nommés qu'avec l'approbation des autorités. Huit des membres du comité sont désignés par les ministres, lesquels doivent tenir compte de la nécessité d'inclure parmi eux des représentants du Foreign and Commonwealth Office, de la Development Administration, du ministère de l'éducation et des sciences, ainsi que du ministère de l'industrie et du commerce. Quant aux autres, il appartient au comité même de les choisir au sein des milieux universitaire et littéraire, du monde des arts, des sciences et des syndicats, ainsi que de toutes les formations politiques qui siègent à la Chambre des communes. Le Conseil est secondé dans ses fonctions par nombre de comités consultatifs composés d'éminents représentants du monde de l'éducation, des arts, des sciences et des professions libérales.

Plus du tiers du budget annuel du Conseil, de l'ordre de 50 millions de livres sterling, puisé presque entièrement à même les deniers publics, est affecté aux activités liées au secteur de l'éducation, alors que le reste sert à l'entretien d'autres types de relations culturelles. Le trésor exerce un contrôle relativement serré sur le budget du Conseil pour s'assurer que ce dernier respecte les mêmes règles et normes administratives que les ministères. Malgré tout, le gouvernement reconnaît au Conseil une marge de manoeuvre appréciable.

A l'heure actuelle, l'enseignement de l'anglais, les subventions, les campagnes d'information et de publicité et les services éducatifs, ainsi que la promotion des arts comptent parmi les principales activités du Conseil. Celles-ci se partagent essentiellement en deux volets. Il y a tout d'abord la "politique d'ouverture sur l'étranger" qui permet aux sommités britanniques du monde de l'éducation, des sciences, des professions libérales et des arts de faire de brefs séjours à l'étranger pour y rencontrer leurs homologues et s'entretenir avec eux de questions d'intérêt commun, pour échanger des vues sur les programmes d'enseignement et pour donner des conférences. Quant à la "politique intérieure", elle est appliquée à une échelle beaucoup plus vaste. Les personnes qui séjournent en Grande-Bretagne, que ce soit pour poursuivre des études, effectuer des recherches, se perfectionner ou simplement à titre d'observateurs peuvent bénéficier de divers services, autrement dit recevoir une aide financière, et recourir aux services de logement, de déplacement et de consultation pour le choix des programmes. Le Conseil est convaincu que de tels échanges, qui reposent sur une communauté d'intérêts professionnels ou autres, peuvent avoir une grande incidence et constituer l'un des plus sûrs moyens de servir les intérêts de la Grande-Bretagne et de promouvoir l'entente entre les nations.

Lorsqu'il s'est engagé envers le British Council, le gouvernement traçait du même coup une ligne de démarcation entre relations culturelles d'une part et politique étrangère, avec tout ce qui s'y rattache, d'autre part. Ce faisant, il entendait empêcher que ces échanges culturels dégenèrent en instruments de propagande ou de manoeuvres politiques. Autre avantage: le British Council a pu en toute liberté constituer une super-équipe d'administrateurs et d'agents culturels - représentant divers secteurs -, n'étant pas assujetti aux règlements régissant l'embauchage dans le corps diplomatique. Cependant, toute médaille a son revers. Ainsi, même si le Conseil se voit accorder chaque année une subvention raisonnable de l'État - qui témoigne de l'importance accordée par celui-ci aux relations culturelles avec d'autres pays -, il peut difficilement élaborer des plans à long terme, ses crédits pouvant lui être supprimés du jour au lendemain. Par ailleurs, l'activité du British Council fait l'objet de nombreuses enquêtes et études. Néanmoins, même si le gouvernement n'est pas toujours disposé à financer tous les projets du Conseil, dans l'ensemble, il existe entre les deux entités d'excellentes relations de travail. C'est pourquoi la Grande-Bretagne peut, à l'instar de la France, tirer profit des avantages considérables que procurent les relations culturelles internationales.

La République fédérale d'Allemagne a, pour sa part, dans le domaine, une tradition aussi longue que mouvementée. Nombre de formules administratives en place aujourd'hui ont été mises en oeuvre au début du siècle. En 1920, par exemple, la république de Weimar dota le ministère des affaires étrangères d'une direction chargée de promouvoir la langue et la culture germaniques à l'étranger et de régir les relations culturelles avec d'autres pays. En 1925 fut mis sur pied le prestigieux Deutscher Akademischer Austauschdienst, dont la mission était d'organiser des échanges d'étudiants et de conférenciers avec d'autres pays. Ce programme qui visait le milieu universitaire fut complété en 1929 par la création du Deutscher Pädagogische Austauschdienst qui, lui, s'adressait aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement. Enfin, la même république de Weimar jeta les bases de l'institut Goethe, pendant allemand de l'Alliance française, à qui elle confia le soin de promouvoir la langue et la culture allemandes à l'étranger.

Ces excellentes initiatives furent suivies du long règne du nazisme, qui devait engendrer de la méfiance à l'égard de la diplomatie culturelle, non seulement en Allemagne, mais partout dans le monde. En effet, pendant toute cette période, on en vint à considérer cette forme de communication comme un simple instrument destiné à servir les intérêts politiques et la propagande du gouvernement, ce qui ne pouvait manquer de renforcer le sentiment profond de défiance éprouvé par les autorités du monde entier, sentiment alimenté par la crainte de voir la diplomatie culturelle devenir un outil de manipulation entre les mains de dictateurs. Cette période a tellement entaché la réputation de l'Allemagne que de nos jours, ce pays s'emploie encore à refaire son image dans bien des régions du globe.

En 1950, la Chancellerie se dotait d'un ministère des affaires étrangères et, l'année suivante, cet organisme accéda à l'autonomie sous le nom de "Auswärtiges Amt". Ce ministère devait compter une direction de la culture qui, en 1966, monopolisait quelque 40 % du budget total du ministère, ce qui témoigne de la priorité accordée par l'Allemagne à la récupération de son prestige à travers le monde.

Dès le départ, la direction de la culture s'est vue contrainte d'assumer un rôle de coordonnateur, étant le pivot d'un vaste réseau d'organismes publics et privés, dont certains ministères fédéraux, des ministères des Länder (gouvernements provinciaux) et nombre d'organismes privés. Les plus influents de ces derniers sont: l'institut Goethe, chargé de diffuser la langue et la culture allemandes à l'étranger: le Deutcher Akademischer Austauschdienst, qui s'occupe de la promotion des échanges universitaires avec les autres pays; Inter Nationes, organisme chargé de faire connaître la république fédérale d'Allemagne à l'intérieur du pays et à l'étranger, et les conseils des arts et de la musique allemands, qui s'emploient respectivement à faire connaître et apprécier, à l'échelon national et international, les arts et la musique.

Si la coordination des activités des organismes privés représente un défi pour la direction de la culture, que dire de celui que doivent relever les ministères et organismes gouvernementaux qui s'occupent des relations culturelles de l'Allemagne avec l'étranger. La constitution même de la république fédérale d'Allemagne la rapproche beaucoup du Canada, en ce sens que le pouvoir politique est judiciairement partagé entre l'administration fédérale et les Länder. Comme c'est le cas au Canada, la politique extérieure relève de la compétence fédérale, alors que l'éducation est du ressort des provinces. Autrement dit, la direction culturelle du "Auswärtiges Amt" doit travailler en étroite collaboration avec les ministères de l'éducation des onze Länder, ce qui rend difficile la formulation et la mise en oeuvre d'orientations, étant donné que les autorités fédérales doivent d'abord obtenir l'aval des onze "Länder" avant de signer toute entente et de la mettre à exécution. Le travail de coordination est quelque peu facilité du fait de l'existence d'une conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder. Cette formule est presque identique à celle du Canada, où le ministère des Affaires extérieures doit, par le biais des "commissions mixtes", travailler en étroite collaboration avec les divers ministères de l'éducation, des collèges et universités, ainsi qu'avec le Conseil des ministres de l'Education, lorsqu'il doit négocier toute entente avec l'étranger.

En outre, la coordination des activités de la direction culturelle de la "Auswärtiges Amt" avec celles des autres ministères fédéraux est une initiative coûteuse, mais quelque peu plus simple. Quant au ministère de l'intérieur, qui s'occupe des instituts allemands d'archéologie et d'histoire à l'étranger, il s'intéresse également aux études universitaires, au sport et au cinéma. Pour sa part, le ministère fédéral de la recherche scientifique cherche à établir et à entretenir des relations entre les hommes de science allemands et leurs homologues à l'étranger. Le ministère des affaires pan-germaniques s'occupe, lui, de représenter la République fédérale à l'étranger, et le ministère de l'économie, de l'exportation de films et de livres et de l'organisation d'expositions. Le bureau de la presse et de l'information, comme son nom l'indique, assure un service de presse et d'information, ce qui n'est pas prévu dans le mandat de la direction culturelle. Pour ce qui est du ministère de la famille et de la jeunesse, il administre des programmes d'échanges de jeunes. Enfin, le ministère de la coopération économique dirige des programmes d'aide aux pays en voie de développement, et celui des affaires étrangères s'occupe de l'aspect "culture" de ces programmes.

Le Canada et l'Allemagne usent tous deux d'une machinerie très complexe pour leurs relations culturelles. En sa qualité d'organisme fédéral compétent en la matière, la Direction de la culture a reçu pour mission d'ériger, à l'étranger,

l'infrastructure nécessaire; de coordonner les activités des secteurs public et privé; de définir les orientations, et de planifier et d'administrer les programmes de subventions. En théorie, son champ d'intervention est vaste; mais dans la pratique, ses responsabilités sont en grande partie déléguées à d'autres organismes, plus spécialisés. Voilà pourquoi la formule allemande se situe à mi-chemin entre le système français, où la Direction générale des relations culturelles assume non seulement la direction, mais aussi l'exécution du gros du travail, et le système britannique, où le ministère des relations culturelles, ministère relativement peu important, travaille de concert avec le British Council, organisme autonome. Même si les relations culturelles allemandes reposent sur un système hautement complexe et dont l'administration est décentralisée, en ce sens que sa continuité est assurée surtout par des spécialistes qui s'engagent à long terme sans pour autant viser à faire carrière dans le domaine, la formule a quand même ceci de bon que les décisions sont prises avec une plus grande objectivité, les responsabilités mieux réparties, les sources de financement plus largement diversifiées, l'ingérence politique réduite au minimum et les ressources extra-gouvernementales pleinement mises à contribution. Ainsi, les systèmes allemand et canadien ont beaucoup de traits communs, non seulement au niveau organique, mais aussi à celui des structures de fonctionnement, puisque dans les deux cas, de nombreux organismes et institutions sont appelés à assumer une part des responsabilités.

Récemment, la République fédérale d'Allemagne posait un important jalon dans le domaine des relations culturelles internationales, en offrant un modèle pour les années à venir qui pourrait servir non seulement à l'Allemagne, mais à d'autres pays également. La genèse de l'affaire remonte à 1970 lorsque le Bundestag charge une commission spéciale des affaires étrangères de se pencher sur toute la question des relations internationales de l'Allemagne. Dès le départ, élargissant la définition de culture qu'ils caractérisent comme étant une activité vaste et populaire embrassant toutes les couches de la société et non pas un secteur étroitement délimité et réservé aux seules élites, les enquêteurs sont conduits à souligner l'importance de la réciprocité, autrement dit, à faire ressortir les avantages des contrats, de la coopération et des échanges avec d'autres pays. En 1975, une autre commission d'enquête reçoit pour mission d'entreprendre une nouvelle étude exhaustive sur la promotion et l'administration de ces échanges. Elle aboutit à la même conclusion: en politique étrangère, les relations culturelles devraient être mises sur le même plan que les relations économiques et politiques. C'est à ce niveau que se situe l'importance qu'accorde désormais la République fédérale d'Allemagne à ses échanges culturels avec le reste du monde.

Pour pouvoir mieux profiter des nombreuses possibilités qu'offrent les relations culturelles internationales, le Japon et les États-Unis ont récemment remanié et modernisé leur appareil administratif dans ce domaine. Si aucun de ces deux pays ne peut prétendre rivaliser avec la France, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne par les antécédents en matière de relations culturelles, tous deux sont cependant parfaitement conscients des bénéfices que peut rapporter un programme élargi de contrats avec d'autres nations.

Au Japon, avant 1972, c'est un réseau d'organismes publics et privés qui s'occupait des activités du monde artistique et de celui de l'éducation sur le plan international. Depuis, c'est une fondation mise sur pied par le gouvernement nippon qui a pris la relève. Il s'agit d'une société d'État, dont le financement est assuré par les secteurs public et privé. La fondation a pour objectif déclaré de

contribuer à enrichir la culture, à favoriser l'entente entre nations et à mieux faire connaître le Japon à l'étranger. Dans cette optique, elle invite des étrangers à venir séjourner au Japon et offre à des spécialistes japonais la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger; elle subventionne des programmes de langue et de culture nipponnes à l'étranger; elle encourage les activités susceptibles de favoriser les échanges avec l'étranger; elle prépare, rassemble et distribue, à l'étranger, de la documentation sur le Japon et la culture japonaise, et réalise des études. Depuis qu'elle existe, la fondation a parrainé de nombreux échanges universitaires, des expositions artistiques, des représentations théâtrales et des concerts, et a accordé de nombreuses bourses d'études, de perfectionnement et de recherches à des étudiants tant japonais qu'étrangers. Les Japonais reconnaissent, de façon générale, que le rôle de leur pays, sur la scène internationale, ne doit pas se limiter aux seuls domaines économique et technologique, mais s'étendre également aux secteurs des arts et de l'éducation.

À l'instar du Japon, les Etats-Unis viennent de moderniser leur infrastructure administrative. Jusqu'à tout récemment, c'était le Bureau of Education and Cultural Affairs du Department of State qui assurait le financement et la coordination des relations internationales de ce pays. Le programme administré par le bureau, en conformité du mandat prévu aux termes de la Mutual Education and Cultural Exchange Act de 1961, comprend des échanges de spécialistes, de professeurs, d'enseignants et d'étudiants diplômés avec d'autres pays; l'organisation de courts voyages d'études et d'information aux Etats-Unis à l'intention de leaders et de spécialistes étrangers; l'octroi d'aides aux programmes de perfectionnement offerts par le secteur privé aux étudiants étrangers; un soutien actif aux programmes publics et privés d'échanges de spécialistes; le lancement de grands artistes américains à l'étranger. La création, en 1978, de l'International Communication Agency visait à maximiser l'efficacité de ces programmes. Situé aux échelons supérieurs de l'appareil gouvernemental américain, l'organisme regroupe l'ancien Bureau of Educational and Cultural Affairs et l'United States Information Service. Son directeur est comptable au président et au secrétaire d'Etat. Il a essentiellement pour fonctions de coordonner les efforts des médias, du monde de l'information, de l'éducation et des arts, afin de permettre aux Etats-Unis de tirer pleinement parti des avantages que comporte l'expansion rapide de leurs échanges culturels avec l'étranger.

Ces exemples et ceux de nombreux autres pays tels que la Suède, l'Italie, les Pays-Bas, la Chine, Israël, l'Egypte et l'U.R.S.S., démontrent à l'évidence que, dans le monde moderne, les relations culturelles internationales commencent à être perçues sous un angle nouveau. On considérait auparavant que les relations économiques et politiques primaient les échanges culturels et c'est pourquoi ceux-ci n'ont jamais retenu l'attention ni occupé la place qu'ils méritaient. Il s'agissait souvent de l'ultime recours, lorsque toutes les autres formes de rapports (économiques, commerciaux et politiques) avaient échoué. Or, certains phénomènes qui se sont produits récemment dans le domaine permettent de croire à l'émergence, un peu partout dans le monde, d'une prise de conscience de l'interdépendance du politique, de l'économique et du culturel. Les pays témoins de cet éveil ont eu tôt fait d'en tirer le plus grand parti possible, d'arrêter des priorités, d'énoncer des lignes directrices et d'élaborer des programmes en conséquence.

Ceux qui doutent de l'interaction de ces domaines devraient se reporter à l'expérience que viennent de vivre le Canada et la Chine à cet égard. L'histoire des relations entre les deux pays est parsemée d'événements qui ont contribué à

affermir les liens actuels. On en trouve le meilleur exemple dans l'odyssée du docteur Norman Bethune, ce médecin canadien qui devait se rendre célèbre par son abnégation et ses nombreux actes d'héroïsme durant la guerre sino-japonaise dans les années 1930. Fait à souligner également: lorsque le Canada et la Chine décidèrent d'intensifier leurs relations, les échanges culturels furent fortement privilégiés. Ainsi, entre 1975 et 1978, les deux pays participèrent à un remarquable programme d'échanges qui permit à la troupe d'acrobates Shenyang et au Ballet de Sanghaï de venir présenter leurs spectacles au Canada et, inversement, au Canadian Brass, aux Men of the Deep et à l'orchestre symphonique de Toronto de se produire en Chine. À ce type d'échanges vinrent s'ajouter des délégations réciproques de représentants du monde des arts, des sciences, de l'éducation, des sports et de la médecine. Ces initiatives ont produit des résultats à proprement parler inespérés. En effet, non seulement ont-elles rapproché les deux pays, mais elles ont également permis d'ouvrir de nombreux créneaux politiques et économiques. De l'avis même de l'ambassadeur du Canada à Pékin, ce qu'elles ont permis d'accomplir, aucun effort politique ou diplomatique, si prodigieux fût-il, n'aurait permis de le faire: transformer des peuples étrangers en peuples amis.

Les principes des relations culturelles

Il est possible, à partir de ces prémisses et en tenant compte de l'expérience d'autres pays, de dégager les grands principes des relations culturelles, dont la valeur, compte tenu de ce qui précède, n'est pas à démontrer. Ils s'appliquent parfaitement au contexte canadien et devraient servir de fondement aux futurs échanges culturels entre le Canada et d'autres pays.

Les relations culturelles:

1. font partie intégrante de la politique étrangère d'un pays;
2. relèvent de droit de la compétence de l'État;
3. procurent des avantages politiques, économiques, sociaux et culturels nombreux;
4. prises isolément ou en relation avec les autres dimensions de la politique étrangère d'un pays, constituent un important maillon du processus d'échanges;
5. ne produisent de résultats heureux que si on sait les utiliser à bon escient;
6. sont le clé de voûte de la politique culturelle étrangère d'un pays;
7. sont étroitement rattachées au développement intérieur d'un pays;
8. doivent être équilibrées et diversifiées;
9. supposent des efforts égaux et une volonté constante d'intensification des échanges de la part des partenaires.

Des principes aussi fondamentaux que ceux-là ne relèvent pas de la pure théorie, mais participent plutôt d'un vaste mouvement qui ne cesse de prendre de l'ampleur, de par le monde, depuis quelques décennies. On les retrouve, depuis quelques années, sous une forme ou une autre, dans toutes les rencontres importantes portant sur des questions culturelles. En outre, ils sont consacrés dans la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, dont le texte figure en annexe.

S'il est vrai que ces principes concernent chaque Etat, ils sont d'autant plus pertinents dans le cas du Canada. Comme il en a si abondamment donné la preuve au cours des dernières décennies, notre pays est doté d'une puissance novatrice considérable qui s'est traduite par des réalisations remarquables dans le domaine des arts, des sciences, de l'éducation, des communications, des médias, des sports, des loisirs, de l'environnement, de l'architecture et de l'artisanat. Ces réalisations sont de plus en plus connues des Canadiens, mais ce n'est que par la mise en oeuvre d'un vaste programme de relations culturelles et l'adoption d'une politique dynamique d'échanges culturels qu'elles gagneront la place qui leur revient dans le patrimoine universel de l'Homme.

CHAPITRE II

UN CADRE EN CONSTANTE EVOLUTION

Pour que les relations culturelles jouent, dans les années à venir, le rôle dynamique qui leur échoit dans l'évolution de notre société, il faudrait instituer un cadre qui permette de régir leur développement d'une façon efficace et ordonnée. Dans le présent chapitre, on se propose d'examiner les éléments d'une stratégie, encore en gestation, qui vise à promouvoir les intérêts internationaux du Canada dans ce domaine. Toutefois, avant de commencer, il conviendrait de formuler une définition acceptable de la culture, puisque c'est cette définition qui permettra de délimiter le cadre des relations culturelles.

Définition de la culture

Définir la culture représente un défi à la fois fascinant et frustrant. La notion de culture est en effet une notion vague, difficile à cerner. Récemment, un groupe d'universitaires, cherchant à en élucider le sens, a pu recenser plus de deux cents définitions différentes, allant des arts à la civilisation. Manifestement, la notion de culture n'est pas seulement vague, elle est aussi élastique; on peut, pour ainsi dire, en varier la signification au gré des événements ou des circonstances.

Dans son acception la plus courante, celle qui vient le plus naturellement à l'esprit, le mot culture désigne tout ce qui a trait aux arts ou à la vie artistique en général. Vue sous l'angle des relations culturelles entre pays, cette définition s'avère cependant par trop restrictive, car elle élimine toute une série de domaines importants tels que l'éducation, les sciences, les mass media, les loisirs, les sports et l'artisanat qui, tous, constituent des éléments déterminants de la présence culturelle du Canada à l'étranger. Par contre, pris dans son sens le plus large, le terme peut servir à qualifier "un mode de vie", "une civilisation". Toute la production d'un pays est alors perçue comme une manifestation de sa culture. Dans cette optique, on peut dire que toutes les relations revêtent un caractère culturel, puisque toutes sont l'expression de la créativité d'un pays. Cette généralisation vaut sans doute au sens large, théorique, mais elle n'est guère satisfaisante sur le plan concret, pratique des choses, car elle efface toute distinction entre les dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles des relations internationales.

Que faire alors? La solution la plus commode et aussi la plus propice à l'analyse des relations culturelles entre le Canada et les autres pays consiste à définir la culture en fonction d'une série de composantes bien précises. L'une d'elles, la "culture artistique", renvoie par exemple, à une facette unique de la vie canadienne. En effet, non seulement y rencontre-t-on des problèmes, des institutions et des produits qui sont hautement caractéristiques, mais le tout s'intègre dans le cadre, plus vaste, de la culture canadienne. Dans le même ordre d'idées, on peut songer à la culture pédagogique, à la culture scientifique, à la culture artisanale, et ainsi de suite, chacune étant considérée en soi comme une entité distincte et comme un élément fondamental de la culture canadienne.

Les composantes ou les secteurs différents, mais interdépendants ainsi utilisés pour cerner la notion de culture présentent l'avantage de pouvoir être

élargis ou restreints au gré des besoins et des situations. Par exemple, la liste suivante de secteurs culturels fournit à l'heure actuelle une définition acceptable et pratique de la culture aux fins du développement des relations internationales du Canada dans ce domaine. Suffisamment exhaustive pour traduire l'énergie créatrice et la riche diversité de la culture canadienne, elle est également assez condensée pour résoudre nombre des difficultés d'ordre très pratique qui existent déjà ou qui se profilent à l'horizon.

Secteurs culturels

Arts:	musique, théâtre, opéra, mime, danse, peinture, sculpture, littérature, etc.
Education:	enseignement primaire et secondaire, formation technique et professionnelle, enseignement dispensé par les collèges communautaires et les universités, recherche, etc.
Médias:	édition, radio, télévision, cinéma, bibliothèque, archives, information, etc.
Sciences:	physique, chimie, génie, recherche en laboratoire, etc.
Artisanat:	tissage, céramique, soufflage du verre, fabrication de piqués, orfèverie, etc.
Jeunesse:	échanges de jeunes, missions de travail, voyages d'étude, etc.
Loisirs:	conditionnement physique, passe-temps, chasse, pêche, camping, jeux, etc.
Environnement:	architecture, urbanisme, habitat, aménagement paysager, parcs, réserves écologiques, etc.
Sports:	athlétisme, hockey sur glace, natation, football, crosse, gymnastique, etc.
Coutumes et traditions:	arts, artisanat, festivals, foires, traditions folkloriques, etc. des groupes ethniques.

Maintenant que nous disposons d'une définition pratique de la culture, nous sommes en mesure de déterminer plus précisément la nature des relations et des échanges culturels entre le Canada et l'étranger, ainsi que les structures dans lesquelles ils s'expriment. Ces relations culturelles, on peut donc les définir comme étant tout contact avec un autre pays dans l'un ou l'autre ou dans l'ensemble des secteurs de la culture. Par ailleurs, si ces contacts supposent des mouvements de personnes, d'information, de programmes et de produits, on parle alors d'échanges culturels. Enfin, toute activité se déroulant dans les limites fixées par ces secteurs s'insère dans le cadre des relations culturelles du Canada. C'est ce dernier aspect que nous analyserons maintenant en détail.

Le cadre des relations culturelles du Canada se subdivise tout naturellement en deux éléments, suivant que l'activité est le fruit d'une initiative publique ou privée. Lorsqu'on fait la somme de toutes ces activités au niveau des divers secteurs culturels, le résultat est impressionnant, beaucoup plus que la majorité des gens ne seraient portés à le croire. Chaque année, des milliers et des milliers de Canadiens et d'étrangers quittent leur pays pour aller en visiter un autre à des fins culturelles. Tous ensemble, ils réalisent un imposant programme de relations culturelles entre pays, un programme si diversifié que nous n'avons pu en décrire que quelques exemples dans les pages suivantes.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC

De tous les organismes publics qui encadrent les relations culturelles du Canada avec d'autres pays, le ministère des Affaires extérieures est de loin le plus important. Ses multiples activités sont décrites au prochain chapitre. Nous nous contenterons donc ici d'exposer dans leurs grandes lignes ses principales responsabilités dans le domaine de la culture, lesquelles sont toutes d'une importance capitale pour la réalisation effective d'un programme dynamique de relations culturelles avec l'étranger.

- Premièrement, il est chargé de la mise en place, tant au Canada qu'à l'étranger, de l'infrastructure nécessaire; réseau d'attachés culturels, accords et protocoles d'entente, centres culturels, salles de théâtre, d'exposition et de projection, matériel audio-visuel, bibliothèques de référence, systèmes d'information, projets de recherche, etc.
- Deuxièmement, il doit coordonner l'action des divers organismes publics et privés et des particuliers, oeuvrant dans le domaine des relations culturelles entre le Canada et l'étranger;
- Troisièmement, il lui incombe d'assumer le financement et l'administration des divers programmes auxquels participent le Canada et d'autres pays, de concert avec d'autres administrations et organismes canadiens publics et privés; et,
- Quatrièmement, il doit définir, de concert avec de nombreux organismes publics et privés la politique étrangère du Canada dans le domaine culturel, ainsi que les instruments et moyens de sa mise en oeuvre.

En ce qui concerne l'infrastructure générale nécessaire pour faire face à ces obligations, le ministère dispose d'un important centre administratif à Ottawa, à partir duquel il dirige 109 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger et 10 délégations permanentes auprès de diverses organisations internationales telles que les Nations unies, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Unesco. Ces missions et délégations permanentes se répartissent comme suit: 18 aux États-Unis; 17 en Asie et dans le Pacifique; 44 en Europe; 22 en Afrique et au Moyen-Orient et 18 en Amérique latine et aux Antilles. Les bureaux de représentation à l'étranger, - ambassades, hauts commissariats et consulats généraux - constituent l'infrastructure générale et administrative par l'entremise de laquelle se trouve canalisée une gamme variée d'activités culturelles.

A l'intérieur de cette infrastructure générale, le ministère a récemment mis sur pied un Bureau des relations culturelles internationales chargé de promouvoir les initiatives du Canada à l'étranger dans ce domaine et d'assurer une coordination efficace des programmes d'action arrêtés au niveau national à cet égard. Le soutien logistique nécessaire à ces missions est fourni actuellement par un certain nombre d'attachés culturels installés à Londres, Paris, New York, Washington, Bruxelles, Bonn, Moscou, Rome, Tokyo et Mexico; des bureaux de liaison avec les milieux des universités et de l'éducation établis à Londres et à Paris; des centres culturels en service à Paris, Bruxelles et Londres; ainsi qu'un réseau de salles d'exposition et de projection rattaché à divers services diplomatiques, notamment à Washington, Chicago, Boston, Tokyo, Mexico et New York. Enfin, le ministère dirige un certain nombre de "commissions mixtes", de comités de liaison et de comités consultatifs tels que le Comité consultatif sur les relations culturelles avec l'étranger, le Comité consultatif des beaux-arts et le Comité consultatif des relations avec les universités, qui se réunissent périodiquement pour le tenir au courant de l'évolution de la situation et des possibilités nouvelles qui se présentent dans le domaine.

En ce qui a trait aux accords officiels, le Canada avait, en 1978, signé des ententes culturelles avec le Brésil (1944), l'Italie (1954), la France (1965), la Belgique (1968), la République fédérale d'Allemagne (1975), le Mexique (1976) et le Japon (1976). En général, ces ententes portent sur une série de programmes d'échanges couvrant entre autres la recherche scientifique, des projets-pilotes dans certains secteurs, la formation, les bourses d'études et les tournées artistiques. En outre, le Canada concluait en 1971 avec l'U.R.S.S. un accord cadre prévoyant des échanges dans les domaines culturels, scientifique et de l'éducation. Enfin, le Canada mène, de concert avec une vingtaine d'autres pays -- notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et plusieurs pays d'Europe continentale -- d'importants programmes d'échanges qui sont régis par des ententes officieuses plutôt que par un acte diplomatique officiels, cette façon de procéder offrant une plus grande souplesse d'action.

Même si la responsabilité des relations culturelles du Canada au niveau international incombe principalement au ministère des Affaires extérieures, ce dernier partage ses obligations avec divers autres ministères et organismes fédéraux dont notamment le Secrétariat d'État, le Conseil des arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le ministère de l'Industrie et du Commerce, l'Agence canadienne de développement international, le Conseil national de recherches du Canada, le Conseil des sciences, le Centre de recherche pour le développement international, l'Office national du film, la Société Radio-Canada, la Corporation des musées nationaux et le Centre national des arts, pour n'en citer que quelques-uns. La brève description de l'action, au niveau international de ces ministères et organismes dans les pages qui suivent a pour objet de préciser les dimensions et les caractéristiques structurelles des relations culturelles du Canada avec l'étranger sans pour autant offrir une compilation exhaustive des initiatives fédérales dans ce domaine.

Chargé de favoriser l'épanouissement des arts et de la culture au Canada et de formuler la politique nationale en cette matière, le Secrétariat d'État est amené à intervenir dans l'accomplissement de son mandat, dans des questions qui touchent aux relations avec les pays étrangers. C'est pourquoi, à l'instar des

autres ministères et organismes fédéraux, il travaille en symbiose avec le ministère des Affaires extérieures. En fait, cette étroite collaboration entre les deux ministères est essentielle s'ils veulent déterminer ensemble les dimensions externes et internes de la politique culturelle canadienne en vue d'en faire un tout cohérent. Du fait de son profond engagement dans le domaine des arts, des mass-media, du multiculturalisme, de la citoyenneté, de l'enseignement et de la jeunesse et aussi parce qu'il fait rapport au Parlement au nom de certains organismes fédéraux tels que l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada, la Société Radio-Canada, les Musées nationaux et le Centre national des arts, le Secrétariat d'État ne jouit d'aucune compétence pour intervenir directement sur la scène internationale. Il n'en joue pas moins évidemment un rôle primordial dans l'action culturelle du Canada à l'étranger.

Tout comme le ministère des Affaires extérieures, le Conseil des arts du Canada est habilité, en vertu de son acte constitutif, à exercer certaines responsabilités à l'échelle internationale, notamment, participer à des échanges d'information avec d'autres pays dans le domaine artistique et collaborer à l'organisation d'activités et de manifestations destinées à faire connaître l'art canadien à l'étranger et l'art étranger au Canada. À ces fins, le Conseil travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires extérieures pour toutes les questions d'intérêt mutuel touchant le développement harmonieux des arts. Cette collaboration ne se limite en aucune façon à des échanges de vues ou des consultations sur les questions de portée internationale. Ainsi, à titre d'organisme fédéral chargé d'organiser les tournées de nombreuses troupes artistiques étrangères, l'Office des tournées du Conseil des arts s'occupe en permanence de la mise sur pied de spectacles et de manifestations artistiques à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Depuis sa création, il y a bientôt dix ans, l'Office est devenu un grand spécialiste de l'organisation des tournées artistiques, à tel point qu'il n'a rien à envier à ce niveau à nombre de ses homologues à l'étranger. En outre, le Conseil administre, pour le compte du ministère des Affaires extérieures, un programme de subventions à l'intention des organismes culturels canadiens dont l'objet est de faire venir au Canada des artistes étrangers de renom. Enfin, le Conseil dirige, de concert encore avec le ministère des Affaires extérieures, l'Institut culturel canadien de Rome, organisme qui participe à divers programmes artistiques, éducatifs et autres d'intérêt mutuel pour les deux pays.

En vertu de dispositions législatives récemment adoptées, le nouveau Conseil de recherches en sciences humaines s'est vu conférer, dans son domaine de vocation, des responsabilités identiques à celles dont jouit le Conseil des arts dans la sphère artistique. En effet, à l'instar de ce dernier, le Conseil de recherches en sciences humaines administre, pour le compte du ministère des Affaires extérieures, un certain nombre de programmes internationaux d'échanges universitaires. Entre autres, il accorde aux universités des subventions leur permettant d'inviter des professeurs et maîtres de conférences étrangers et de procéder à des échanges d'enseignants et d'étudiants avec la République populaire de Chine, de chercheurs et d'étudiants avec l'Union soviétique et de chercheurs avec la France. Par ailleurs, le Conseil administre un programme de bourses d'enseignement supérieur destinées à des ressortissants étrangers désireux de poursuivre au Canada des études supérieures ou de faire de la recherche. Ce programme comporte un deuxième volet, placé sous la direction de l'Association des universités et collèges du Canada par le ministère des Affaires extérieures et qui permet à des Canadiens titulaires d'une bourse décernée par un autre pays, d'aller étudier à l'étranger.

Au total, en 1978, plus de 180 étudiants canadiens se sont rendus dans divers pays d'Europe, d'Amérique latine et du Moyen-Orient pour profiter des bourses d'études qui leur avaient été offertes. Ces bourses constituent en fait le prolongement des autres programmes internationaux dont peuvent bénéficier les Canadiens par l'intermédiaire du Conseil national de recherches, du Conseil de recherches médicales, de l'Agence canadienne de développement international, du Centre de recherches pour le développement international, du Plan canadien des bourses du Commonwealth et de nombreuses universités canadiennes. Enfin, à titre d'appoint aux programmes qu'il administre pour le compte du ministère des Affaires extérieures, le Conseil de recherches en sciences humaines met lui-même en oeuvre un certain nombre de programmes dans le domaine de l'éducation et des sciences et entre autres, des échanges avec le Centre national de la recherche scientifique en France, l'Académie des sciences de l'URSS et The Japan Society for The Promotion of Science. Pour mener à bien toutes ces activités, le Conseil a récemment mis sur pied un bureau des relations internationales.

Depuis ses débuts, qui remontent maintenant à près de quarante ans, l'Office national du film joue un rôle de premier plan sur la scène culturelle internationale. En fait, son oeuvre de pionnier et d'innovateur, son imagination créatrice et son dévouement à l'endroit du septième art ont fait de lui un organisme connu et respecté dans le monde entier. Non seulement a-t-il contribué à rehausser l'image de marque du Canada à l'étranger, mais encore il a aidé à la production et à la distribution de nombreux films, grâce aux services d'orientation et d'assistance technique qu'il met à la disposition des artistes et réalisateurs. L'étonnante réputation de l'Office tient à son impressionnant réseau de distribution. En effet, par l'entremise de ses centres de distribution de Londres, Paris, Tokyo, Sydney, New York, San Francisco et Chicago ainsi que du réseau des ambassades, consulats et bureaux commerciaux dont il a été fait mention précédemment, l'Office national du film fait circuler chaque année quelque 40 000 copies de films non commerciaux destinés à un public d'environ 800 millions de spectateurs. Il mérite donc à juste titre la place de choix qui lui est réservée dans le cadre des relations culturelles du Canada avec l'étranger.

Moins remarquée sur la scène mondiale que l'Office national du film, la Société Radio-Canada n'en joue pas moins un rôle tout aussi important. Par le truchement de son service Radio-Canada International, l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de la radiodiffusion sur ondes courtes, elle émet tous les jours en onze langues à destination de pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, d'Afrique, d'Amérique latine, du sud du Pacifique, des Antilles, ainsi que des États-Unis, tenant ainsi des centaines de milliers d'auditeurs au courant de l'actualité canadienne, dans leur propre langue, et leur donnant un aperçu de la réalité multiculturelle et multilingue de notre pays. Depuis quelques années, Radio-Canada occupe une place grandissante sur la scène internationale, grâce à la distribution et à la vente à l'étranger d'enregistrements et d'émissions radiophoniques et télévisées.

Afin de développer les liens entre musées canadiens et étrangers et de négocier et promouvoir les échanges d'expositions entre le Canada et d'autres pays, la Corporation des musées nationaux dispose de son bureau du Programme international. Celui-ci a été mis sur pied pour répondre à un besoin croissant de coordination, tant au sein de l'organisation mère que parmi les musées provinciaux, municipaux et privés et les galeries d'art, dont le réseau s'étend dans tout le pays. Soucieux

d'honorer ses obligations, le bureau du Programme international fournit une gamme d'excellents services: entre autres, il prépare et diffuse un calendrier des expositions en tournée au Canada et à l'étranger; il aide les organisateurs à trouver des sources de financement pour les expositions internationales; il assure la liaison avec les services gouvernementaux chargés du secteur des musées; il organise des tournées d'expositions internationales au Canada et d'expositions canadiennes à l'étranger; il engage des négociations en vue de la mise sur pied de manifestations internationales et délègue des agents pour le représenter au sein de comités canadiens et internationaux. Récemment, le bureau a pris part à des négociations qui ont abouti à la présentation au Canada d'expositions renommées dont: "Chefs-d'oeuvre de l'Ermitage" et du musée national russe de Leningrad"; Trésors de Londres; les "tapisseries flammandes"; "Les dessins des maîtres flamands"; Cosmos '77; et plusieurs autres.

À l'instar de la Corporation des musées nationaux, le centre national des arts participe à maintes activités de caractère international. Chaque année, de nombreux artistes et compagnies de spectacle viennent, sous ses auspices, se produire devant des salles enthousiastes, et souvent comblées. En contrepartie, le Centre des arts organise des tournées dans d'autres pays pour faire découvrir aux publics étrangers la haute qualité des productions artistiques canadiennes.

Dans le domaine des sports et des loisirs, le Canada ne cesse également de renforcer sa participation aux manifestations internationales. C'est pourquoi on assiste chaque année à un va-et-vient de milliers d'athlètes et d'équipes sportives entre le Canada et l'étranger. Comme on le fait un peu partout dans le monde, le Canada met rapidement en place un réseau de ministères et d'organismes tels le ministère d'État aux loisirs et aux sports, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Sport Canada, Loisirs Canada et le centre national d'administration des sports et des loisirs, pour assurer la coordination des programmes et fournir le soutien logistique nécessaire. Dans l'accomplissement de leurs fonctions et mandats respectifs, tous ces organismes et institutions travaillent de concert avec le ministère des Affaires extérieures.

La conclusion d'accords et de protocoles d'entente en matière de sports et de loisirs incombe plus précisément au ministre d'État aux loisirs et aux sports. Depuis quelques années, des protocoles d'entente et des accords d'échanges ont été signés avec des pays aussi divers que la Hongrie, Cuba, la Pologne et la Chine. En outre, des "livres verts" sur la politique nationale dans le domaine du sport et des loisirs ont été publiés par le gouvernement afin de susciter un débat parmi les groupements et organismes qui s'intéressent à ces questions. Une fois que les réactions de ces derniers auront été recueillies et analysées en profondeur, le ministre d'État publiera des "livres blancs" qui définiront le cadre d'évolution des sports et des loisirs à l'échelle nationale et internationale pour les années à venir. Depuis l'adoption, en 1961, de mesures pour l'amélioration de la santé et la promotion du sport amateur le Canada a fait un bond spectaculaire dans l'arène sportive internationale, tant au niveau amateur que professionnel, ce qui explique en partie l'excellente performance des athlètes canadiens aux derniers Jeux Olympiques et aux Jeux du Commonwealth.

Toutefois, si le Canada participe de plus en plus aux activités sportives et récréatives, du fait d'un surcroît d'intérêt parmi sa population pour le conditionnement physique et les compétitions sportives internationales, il manifeste également une préoccupation grandissante pour certaines questions relatives à l'environnement. Chaque année, de nombreux spécialistes étrangers viennent au Canada pour étudier nos méthodes de protection de l'environnement et notre réseau de parcs, considérés partout comme les meilleurs au monde. Dans ce domaine, c'est au ministère des Affaires indiennes et du Nord qu'a été confiée la responsabilité des questions internationales et nombre de ses directions s'occupent des activités de nature culturelle à cet échelon. En ce qui concerne l'environnement, Parcs Canada joue un rôle prépondérant, qui s'insère dans le cadre d'un mouvement mondial pour le maintien et la sauvegarde des écosystèmes qui constituent le legs commun de l'humanité. Le programme de Parcs Canada est conçu pour permettre à notre pays d'atteindre les objectifs de protection du milieu fixés par les instances internationales et ce, de nombreuses façons; par exemple, les responsables s'efforcent de remplir les obligations contractées par le Canada à la signature de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par l'Unesco en 1972; ils siègent au sein d'organismes internationaux voués à la préservation du patrimoine, tels l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles et le Conseil international des monuments et des sites; ils tiennent compte, dans les lignes directrices du Programme, des normes et critères internationaux de protection des ressources du patrimoine; ils participent à des échanges bilatéraux d'informations, de spécialistes et d'experts avec les organismes de protection du patrimoine d'autres pays et ils répondent, dans la mesure du possible, aux fréquentes demandes émanant de pays qui désirent obtenir l'aide du Canada pour mettre en place leurs propres programmes de sauvegarde du patrimoine. Afin d'atteindre ces objectifs et de respecter ces engagements, les responsables de Parcs Canada voyagent constamment à l'étranger et accueillent les délégations des autres pays. Dans le domaine de l'art et de l'artisanat, le Programme des affaires indiennes et inuit doit, pour satisfaire la demande mondiale sans cesse plus grande d'art et d'artisanat indien et inuit, accroître régulièrement sa participation aux activités internationales de promotion, de commercialisation et d'exposition de ces objets.

Le rôle moteur dans le domaine de l'activité scientifique revient principalement au ministère d'État aux sciences et à la technologie, au Conseil national de recherches et au Conseil des sciences du Canada. Les initiatives sur la scène internationale de ces deux derniers organismes retiennent particulièrement l'attention. Le Conseil national de recherches est une société de la Couronne qui se consacre à la recherche pure et appliquée dans de nombreux secteurs scientifiques et techniques. Pour mener à bien sa tâche, il dispose de laboratoires à Ottawa et un peu partout au pays. En outre, il aide et encourage la recherche universitaire et industrielle et joue un rôle d'éducation et d'information par le truchement du Service d'information technique et de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique, ce dernier le reliant à de nombreuses banques mondiales de données. Le Conseil national de recherches est également membre de divers organismes internationaux à vocation scientifique et technique. Par ailleurs, ses compétences exceptionnelles sont très recherchées des autres pays, qui sollicitent son aide pour la conception et la mise en place de services. À ce titre, il participe à de nombreux échanges de scientifiques et de techniciens, mobilise ses agents pour former des délégations scientifiques et techniques et prend part à des programmes de bourses d'études et de perfectionnement visant à susciter une plus grande interaction dans

ses domaines d'intérêt sur le plan international. Pour sa part, le Conseil des sciences du Canada est un organisme quasi-gouvernemental ayant pour mandat d'effectuer des recherches et de formuler des recommandations sur la politique scientifique du Canada tant à l'échelle nationale qu'internationale. Son activité débordante des dernières années s'est traduite par la publication de nombreux rapports et analyses pénétrantes sur la politique scientifique: en outre, le Conseil a, à maintes reprises agi à titre de conseiller auprès du gouvernement fédéral sur l'orientation de la recherche et du développement scientifique, domaine pour lequel le Canada et les autres pays manifestent un intérêt croissant. Pour être en mesure d'offrir le meilleur service possible, le Conseil reste en contact permanent avec la communauté scientifique internationale.

Dans le domaine de l'aide aux étrangers, l'Agence canadienne de développement international est chargée de l'application du programme officiel canadien de coopération avec les pays en voie de développement. Elle disposait en 1978 d'un budget de près d'un milliard de dollars qu'elle a affecté, en moitié, à des programmes d'aide bilatéraux, y compris des programmes d'assistance technique et économique et des programmes d'aide d'urgence à des pays d'Asie, du Commonwealth et de l'Afrique francophone, d'Amérique latine et des Antilles. Le reste a été consacré à l'assistance multilatérale et à des programmes spéciaux dans le cadre desquels des milliers de coopérants canadiens vont travailler à l'étranger et des milliers d'étudiants étrangers viennent parfaire leur formation au Canada. Bien que l'Agence canadienne de développement international ne considère pas la culture comme partie intégrante de son mandat, son travail la met constamment en contact avec ce secteur, d'autant plus que dans de nombreux pays du Tiers-Monde, il est impossible de distinguer les entreprises à caractère culturel des autres types de projets.

Il ne faudrait pas encore croire épuisée la liste des institutions et organismes fédéraux s'occupant d'activités culturelles à l'échelle internationale ou possédant certaines compétences législatives en matière de relations culturelles avec l'étranger. D'une certaine façon, la plupart des ministères et organismes fédéraux ont un rôle à jouer dans ces relations. Ainsi, du fait de ses responsabilités en ce qui concerne l'exportation et la vente de produits canadiens à l'étranger, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'occupe de la promotion, de l'exportation et de la vente de produits culturels tels que livres, tableaux, artisanat, disques et enregistrements. Les pressions croissantes en faveur d'un développement des exportations de produits culturels canadiens amènent à croire qu'il jouera un rôle de plus en plus important dans l'évolution des relations culturelles avec l'étranger. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne s'occupe pour sa part de la commercialisation et de la distribution des films canadiens sur les marchés étrangers. Quant à la Bibliothèque nationale et aux Archives publiques du Canada, elles prennent une part active aux manifestations internationales dans leurs domaines respectifs. Enfin, les divers travaux de recherche dont il prend l'initiative, amènent le Conseil de recherches médicales à prêter son concours à de nombreuses entreprises internationales dans la sphère médicale, notamment à participer à des échanges de délégations de médecins avec d'autres pays et à des programmes de bourses d'études. On conviendra donc que la plupart des institutions et organismes fédéraux sont appelés non seulement à apporter une contribution, mais également à collaborer activement à l'élaboration d'un cadre approprié pour les relations culturelles entre le Canada et l'étranger. Au centre, se détachant nettement de cet ensemble diversifié de structures fédérales, on retrouve le ministère des Affaires extérieures, toujours conscient du besoin

d'assurer la coordination et la direction dans ce secteur complexe de la vie canadienne.

Au cours de la dernière décennie, l'infrastructure provinciale a subi d'importants remaniements destinés à favoriser l'essor de la culture. Ainsi, de nombreuses provinces ont récemment institué des ministères de la culture, des conseils de développement des arts, du sport, des associations de loisirs et d'autres organismes du même genre afin de mettre en valeur leurs ressources dans ce domaine. Ce phénomène s'est accompagné d'une participation plus grande des provinces à l'édification du cadre des relations internationales dans le secteur culturel, participation qu'on peut s'attendre à voir s'accroître encore davantage dans les prochaines années. Les quelques exemples qui suivent devraient suffire à en faire comprendre l'ampleur et la diversité.

Le Québec a conclu avec la France et la Belgique divers accords d'échanges, dont l'application relève de sous-comités des commissions mixtes. L'important programme d'échanges d'étudiants, qui fait partie intégrante de ces accords, est administré par l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse. Quant à la coordination des rapports culturels du Québec avec les autres pays, elle est assurée par le ministère des Affaires intergouvernementales. Le Nouveau-Brunswick et le Québec sont membres de l'Agence de coopération culturelle et technique, organisme international qui favorise la mise sur pied et l'épanouissement d'activités culturelles et techniques entre pays entièrement ou partiellement francophones. Le Nouveau-Brunswick vient également de constituer sa propre section de l'association internationale des parlementaires d'expression française, dont l'objectif est de promouvoir la collaboration entre parlementaires qui s'expriment en français. De son côté, la Nouvelle-Écosse a récemment établi des contacts culturels avec le Japon et la Pologne. Terre-Neuve, pour sa part, s'occupe fréquemment d'engager des artistes d'autres pays, notamment de Grande-Bretagne, et d'organiser leurs tournées, par le truchement de son centre des arts et de la culture. L'Ontario vient de présenter à Paris et dans d'autres grands centres européens une grande exposition artistique sous les auspices du conseil des arts de l'Ontario et du ministère des Affaires culturelles et des loisirs. Le ministère albertain de la culture a présenté il y a quelque temps seulement, les oeuvres de certains artistes de la province spécialisés dans les arts plastiques en Grande-Bretagne, en France, en Belgique, aux États-Unis et au Japon, alors que certains de ses artistes de la scène se produisaient au Japon, en Corée, au Moyen-Orient, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Europe septentrionale. Enfin, le ministère des Affaires culturelles du Québec vient de présenter une importante exposition d'oeuvres d'artistes québécois à Leningrad, Moscou, Paris et Prague. Afin de bien coordonner ces activités et les autres entreprises du genre, plusieurs gouvernements provinciaux; dont ceux du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan, ont récemment mis sur pied des bureaux des affaires internationales ou des organismes équivalents au sein de leurs agences culturelles. Un grand nombre d'activités prennent place sous leurs auspices alors que de plus en plus d'autres doivent être coordonnées par les autorités fédérales compétentes, plus précisément par le ministère des Affaires extérieures.

A l'échelon municipal, la plupart des contacts culturels entre le Canada et d'autres pays revêtent la forme d'accords de "jumelage". Ceux-ci connaissent une popularité et une importance grandissantes et l'on estime qu'actuellement, une cinquantaine de villes et grandes agglomérations canadiennes sont jumelées à d'autres villes et centres importants ailleurs dans le monde. Voici quelques-uns des

jumelages réalisés grâce à ces accords: Toronto et Amsterdam; Ottawa et Georgetown, en Guyane; Saint Catherines et Port of Spain; Brantford et Osijek, en Yougoslavie; Calgary et Jaipur, Rajasthan, en Inde; Dartmouth et Tema, au Ghana; Dundas et Kaga, au Japon; Halifax et Accra, au Ghana; Hamilton et Managalore, en Inde; Oakville et Popayan, en Colombie.

Bien que ces accords de jumelage varient selon l'endroit, ils portent en général sur une large gamme d'échanges dans le domaine culturel ou dans un secteur connexe. Dans le cas de Toronto et d'Amsterdam, par exemple, des écoles participent à des échanges de nature très diverse: expositions d'art plastique, films sur leurs villes respectives et études sur l'histoire et les caractéristiques culturelles de la vie en milieu urbain. Sur le plan artistique, les deux villes ont conclu des ententes pour l'échange d'artistes et de compagnies de spectacles qui se sont distingués dans le domaine du ballet, de l'opéra et des arts plastiques. Les fonctionnaires municipaux ont également procédé à plusieurs échanges dans des secteurs aussi variés que le génie, l'administration municipale, l'urbanisme et les systèmes de transport. Enfin, Amsterdam a organisé maintes expositions d'excellente qualité sur la ville de Toronto et cette dernière en a fait tout autant pour sa jumelle à l'Hôtel de ville et à l'occasion de l'Exposition nationale du Canada. Le jumelage représente sans contredit un excellent moyen d'amener les populations visées à mieux se connaître et à en apprendre davantage sur leurs valeurs culturelles et leurs traditions respectives.

ROLE DU SECTEUR PRIVÉ

Même si au cours des dernières années, le secteur public a joué un rôle de premier plan dans la promotion des relations culturelles entre le Canada et l'étranger et l'établissement du cadre dans lequel elles s'insèrent, il n'en reste pas moins que la grande majorité de ces relations sont encore le fruit d'initiatives privées. Dans chacun des secteurs culturels, des milliers de personnes - scientifiques, spécialistes des loisirs et de l'animation culturelle, artisans, jeunes gens et jeunes filles, cinéastes, éditeurs, professionnels de la radio et de la télévision, athlètes et architectes - et d'organismes oeuvrant dans le domaine des arts, de l'éducation, des sciences, de l'artisanat, des sports, des loisirs, des mass-media, de l'environnement, des affaires de la jeunesse et du multiculturalisme voyagent au Canada et à l'étranger pour prendre part à un foisonnement d'activités culturelles, que ce soit au niveau de l'interprétation, des expositions ou de la compétition. En outre, dans chacun de ces secteurs, de nombreux organismes de service et associations professionnelles maintiennent des contacts ininterrompus avec leurs homologues de l'étranger. À titre d'exemple, examinons de plus près les caractéristiques structurelles de trois secteurs culturels - l'éducation, les arts et le multiculturalisme - en gardant bien à l'esprit que ce qui s'applique à eux en particulier s'applique également à tous les secteurs en général, du moins en ce qui concerne leur rapport à la mise en place du cadre des relations culturelles avec les autres pays.

Au chapitre de l'éducation, les relations entre le Canada et les autres pays varient considérablement. Elles se font pour la plupart au niveau des étudiants, lesquels vont à l'étranger ou viennent au Canada poursuivre divers programmes d'études; par ailleurs, elles ne se limitent plus aux seuls établissements d'enseignement supérieur, tels les universités, collèges communautaires, collèges d'enseignement général et professionnel, mais englobent les écoles primaires et secondaires.

res. Chaque année, étudiants, enseignants, moniteurs et professeurs de diverses disciplines participent à de nombreux échanges entre le Canada et d'autres pays en vue de poursuivre des études, d'effectuer des travaux de recherche avancée, d'enseigner, de procéder à des consultations, de présenter des communications savantes et d'assister à des réunions et des conférences. Ces échanges sont en partie attribuables aux liens de toutes sortes qui sont en train de se nouer entre les établissements d'enseignement canadiens et étrangers. Ainsi, selon une récente étude intitulée les "Liens internationaux du Canada dans les domaines des sciences sociales et des humanités", réalisée en 1975 par le Conseil de recherches en sciences sociales pour le compte du ministère des Affaires extérieures, 826 ententes ont été conclues entre 285 établissements d'enseignement supérieur canadiens et leurs équivalents à l'étranger. Étant donné que le taux de réponse à cette étude a été de 60 %, il est probable que le nombre de ces ententes se chiffre en réalité à plus de mille. Enfin, il existe tout un secteur où les échanges consistent en des visites de délégations. Tous les ans, des responsables de l'enseignement se rendent par milliers au Canada ou à l'étranger pour assister à des conférences, à des colloques et à des débats pédagogiques afin d'avoir un aperçu des méthodes et systèmes qu'utilisent d'autres pays dans le domaine de l'éducation ou pour confronter leurs vues avec celles de leurs homologues de l'étrangers. On se rappellera plus particulièrement à cet égard l'étude approfondie de la politique scolaire canadienne, effectuée par l'Organisation de coopération et de développement économiques. À cette occasion, l'Organisation avait chargé des spécialistes norvégiens, allemands, belges, français et américains d'une mission d'étude et d'information au Canada qui devait amener ceux-ci à rencontrer des responsables canadiens de l'éducation et à parcourir tout le pays pour réunir des données de première main sur les méthodes et systèmes qui y sont en usage dans le domaine de l'enseignement. Une délégation canadienne devait par la suite retrouver à Paris l'équipe internationale pour analyser ses conclusions. On peut donc voir, en faisant le bilan de ces activités et des autres initiatives de nature similaire, que le système scolaire canadien acquiert peu à peu une vocation internationale, projetant des ramifications dans pratiquement tous les pays du monde et dans la quasi totalité des secteurs de la vie culturelle.

Tout comme dans chaque secteur culturel, il existe chez nous, au niveau de l'éducation, un réseau grandissant d'organismes de service et d'associations professionnelles qui participent constamment à des activités internationales. L'un des mieux connus d'entre eux est l'Association des universités et collèges du Canada qui, par l'entremise d'un vaste bureau des affaires internationales, administre un certain nombre de programmes de bourses d'études de caractère international, notamment pour le compte du ministère, ceux des gouvernements étrangers permettant à des étudiants canadiens de poursuivre des études dans leur pays en échange des bourses offertes par le Gouvernement canadien aux étudiants étrangers, le Plan des bourses du Commonwealth et divers autres programmes de même nature. Le Bureau canadien de l'éducation internationale est un autre de ces organismes. Il vient de terminer une étude exhaustive des aspects internationaux du système scolaire canadien grâce à une subvention de la Donner Canadian Foundation. Enfin, parmi les autres associations professionnelles et organismes de services canadiens exerçant une activité à l'échelle internationale dans le domaine de l'éducation, on peut citer: l'Association canadienne d'éducation des adultes, l'Entraide universitaire mondiale du Canada, la Fédération canadienne des sciences sociales, la Fédération canadienne des études humaines, Amnistie internationale, le Service universitaire canadien outre-mer, Carrefour canadien international et le Conseil canadien pour la coopération internationale.

Dans le domaine des arts, l'importance et l'ampleur des contacts du Canada avec les autres pays n'ont pas également cessé de s'affirmer. Alors qu'auparavant, nous ne connaissions guère l'art et les artefacts des autres pays que par le biais des mass-media - la situation était la même à l'étranger en ce qui concerne notre production artistique - les occasions d'échanges sur ce plan, aussi bien directes qu'indirectes, c'est-à-dire, par le truchement des organes d'information, se font aujourd'hui de plus en plus nombreuses, et ce, pour le Canada comme pour les pays étrangers. Au cours des dix dernières années en particulier, les échanges internationaux d'expositions d'art, d'artisanat et de sculpture, de spectacles de ballet, de théâtre et de danse, ainsi que de récitals et de concerts se sont multipliés à un rythme impressionnant. Et, pour compléter toute cette intense activité, on a assisté à une remontée spectaculaire des importations et des exportations de produits de consommation de masse de caractère culturel ou artistique tels que livres, revues spécialisées, disques, films, enregistrements et émissions de radio et de télévision.

Ce bourdonnement d'activités est grandement attribuable à l'action d'un grand nombre d'institutions et d'établissements. À cet égard, soulignons plus particulièrement les efforts que déploient les centres d'art et les centres culturels, les musées, les galeries d'art, les ciné-clubs et les impressarios. Chaque année, les centres et maisons de culture, les ciné-clubs et autres insèrent un nombre croissant d'attractions internationales dans leur programmation. Et ce mouvement ne se limite pas aux seules salles de la Place des Arts, à Montréal, du O'Keefe Centre à Toronto ou du Queen Elizabeth Centre à Vancouver. En fait, il gagne maintenant de nombreux autres centres ruraux et urbains du pays, de Saint-Jean, dans l'Est, à Victoria, dans l'Ouest. Parallèlement, on voit de plus en plus de nos artistes et compagnies de spectacle obtenir des engagements à l'étranger. La prolifération des impresarios canadiens que nous observons depuis quelques années est sans doute la meilleure preuve de notre vitalité artistique. En effet, il n'y a pas si longtemps, les tournées étaient pratiquement toutes organisées par quelques grandes agences étrangères, notamment Columbia Artists et Sol Hurok Productions de New York. Depuis une dizaine d'années, un nombre croissant d'agences canadiennes ont fait leur entrée sur la scène; citons, entre autres, l'Office des tournées du Conseil des arts du Canada, dont nous avons déjà parlé, et Overture Concerts, David Y.H. Lui Productions, la Festival Concert Society, David Haber Artists' Management, Cantour-National Artists and Attractions, Françoise Chartrand Inc., Gesser Enterprises, Hart-Murdock Artists' Management, Impressario Canada, the League of Canadian Poets, Michel Gélinas Inc., Premier Concerts, Prologue to the Performing Arts, General Arts Management Inc. et la Société Pro Musica. Chacune de ces maisons se charge d'engager un nombre grandissant d'artistes et d'organiser leurs tournées, qu'ils viennent au Canada ou se rendent à l'étranger pour donner des spectacles.

Cette activité fébrile dans le monde du spectacle est égalée, sinon surpassée par celle qui règne dans le secteur des expositions, comme en témoigne la liste-échantillon ci-après des manifestations étrangères organisées au Canada en 1978: l'exposition James Cook, où étaient groupées des oeuvres en provenance d'Écosse, d'Angleterre, d'Autriche et du Canada et qui était due à une initiative de la Centennial Gallery de Colombie-Britannique; l'exposition Milton Avery de gravures et d'estampes des États-Unis; l'exposition Hundertwasser, d'Autriche; l'exposition d'art primitif australien, d'Australie; une exposition de tableaux de l'époque 1900-1925, appartenant à l'Unesco (Paris); l'exposition de tableaux paysans du HuHsien, de Chine; la rétrospective suédoise groupant des oeuvres de quatre photographes suédois; le montage Images et vie, du Japon; l'exposition Harald te,

d'Allemagne; l'exposition Villages coréens en transition, de Corée; En France, de France; l'exposition Felix Vallotton, de Suisse; "Roses", des États-Unis; l'exposition Edvard Munch, de Norvège; une exposition Pablo Picasso, d'Espagne; Le folklore hongrois, de Hongrie; le folklore français, de France; Carrefour du monde ancien, d'Italie; "Sringar", de l'Inde: Trésors de l'art irlandais primitif, d'Irlande; l'art de la teinture, d'Extrême-Orient; L'art sénégalais contemporain, du Sénégal; Trésors de Chypre, de Chypre; Vincent Van Gogh, des Pays-Bas et Art contemporain, d'Amérique latine. Simultanément, de nombreuses expositions canadiennes entreprenaient des tournées un peu partout dans le monde; citons entre autres les Canadiens-Polonais de William Kurelek, en Pologne; "Gift of the Raven"-gravures et estampes des amérindiens de la côte du Nord-Ouest, en Allemagne; Sculpture Canada '78, en Angleterre, en France, en Belgique et aux États-Unis; Timbres et vignettes d'artistes, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Pays de Galles; à la redécouverte des boîtes d'encens japonaises, au Japon; Une oasis arctique, en Russie et en Allemagne; Bo' jou Neejee! Regards sur l'art indien du Canada, aux États-Unis; "Canadians", en Grande-Bretagne; la collection de gravures inuit, au Mexique, aux États-Unis, aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède, en Russie, en Égypte, en Pologne, en Hongrie et en Israël; l'Influence du surréalisme dans l'art canadien, en Angleterre, en France et en Belgique; "Certain Traditions", au Royaume-Uni; Peter Pitseolak, en Russie; Photographies de William Notman, en Grande-Bretagne; l'Art canadien du vingtième siècle, au Japon et en Nouvelle-Zélande; une exposition d'art canadien, en Australie et une partie de la collection McMichael, en Europe. Toutes ces expositions témoignent de l'ampleur des rapports que le Canada est en train de nouer avec le reste du monde dans le domaine des arts plastiques.

Le secteur artistique compte aussi une pléiade d'associations professionnelles et d'organismes de service qui interviennent de plus en plus dans les relations culturelles du Canada avec l'étranger. Parmi les plus actifs à l'heure actuelle, on remarque: la Conférence canadienne des arts, l'Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio, le Conseil canadien de l'artisanat, le Canadian Council of Filmmakers, le Canadian Filmmakers Distribution centre, le Centre de musique canadienne, le Conseil canadien de la musique, l'Association canadienne des éducateurs de musique, l'Institut international de musique du Canada, le Book and Periodical Development Council, le Conseil supérieur du livre, l'Association of Canadian Theatres, la Writers' Union of Canada, la Société des écrivains, le League of Canadian Poets, l'Association des musées canadiens, Canadian Artists Representation et le Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada.

Depuis une dizaine d'années, le multiculturalisme déborde les frontières internationales du Canada. Les activités varient énormément, selon l'importance du groupe ethnique au Canada, son désir d'entretenir des rapports avec son pays d'origine et l'intérêt qu'ont les autres pays à conserver des liens avec d'anciens ressortissants vivant maintenant au Canada. Chaque année, de nombreux groupes multiculturels donnent des spectacles dans divers centres culturels et artistiques mis à leur disposition au Canada comme à l'étranger. Ces activités, dont le financement est souvent assuré par des centaines de clubs, d'associations, d'alliances et de services multiculturels, qui amassent eux-mêmes des fonds en organisant des manifestations spéciales, augmentent tous les ans en nombre et en importance afin de satisfaire une clientèle d'amateurs sans cesse croissante. Parmi les plus actifs de ces clubs, centres, associations, alliances et organismes de services, on trouve: le Conseil canadien des arts populaires, la Goethe House, l'Alliance française, l'Alliance polonaise, le Japanese Cultural Centre, le comité Canada-Israël, le

Canada-Israel Cultural Foundation, l'Association canadienne pour l'Amérique latine, le Canadian Council for Racial Harmony, les Canadian friends of Tel-Aviv University, le Canadian Hungarian Cultural Centre, le German Canadian Club Harmonie, l'Italian Cultural Institute, l'Ukrainian Cultural Centre, la Fédération nationale ukrainienne et bien d'autres encore.

Le même schéma se répète dans le cas des sciences, des loisirs, de l'artisanat, des affaires, de la jeunesse, des mass-media, des sports et de l'environnement. En effet, chaque année, de nombreux particuliers et établissements oeuvrant dans ces domaines participent à diverses activités internationales. En outre, nombre d'associations bénévoles et professionnelles et d'organismes de services travaillent assidûment afin de resserrer les liens entre le Canada et les autres pays.

Maintenant que nous avons décrit les caractéristiques structurelles et la contribution de chacun des secteurs qui interviennent dans les relations culturelles du Canada avec l'étranger, exposant au passage leurs différences et leurs points communs, nous pouvons passer à l'étude d'autres éléments essentiels du secteur privé.

Bien que les grands événements soient chose peu courante comparativement aux activités qui se déroulent sur une base pour ainsi dire permanente, on remarque néanmoins qu'ils prennent rapidement de l'importance et se produisent maintenant à un rythme de plus en plus accéléré. Par leur envergure et leur incidence propres, ils ont rapidement porté le Canada aux premières loges sur la scène culturelle internationale, rehaussant du même coup son rôle dans les affaires mondiales.

Parmi ces grands événements, l'Expo et les Jeux olympiques sont ceux qui ont le plus défrayé la chronique récemment. Tous deux ont donné lieu à des déplacements massifs de personnes et d'organisations, venues de toutes les parties du monde pour participer à des représentations artistiques, à des compétitions sportives et à des fêtes spéciales d'une ampleur sans précédent au Canada. Au niveau des seuls participants, ils ont amené chez nous, par milliers, des artistes, des athlètes, des décorateurs, des architectes, des cinéastes, des journalistes de la radio et de la télévision et des sportifs, sans compter les centaines de milliers de spectateurs canadiens et étrangers qui se sont rendus à Montréal pour ces manifestations d'un caractère unique et les millions d'autres qui en ont suivi le déroulement sur leur petit écran.

Il ne faudrait cependant pas laisser ces deux événements de taille rejeter dans l'ombre beaucoup d'autres manifestations spéciales qui, pour être moins grandioses, n'en témoignent pas moins de l'excellente réputation que le Canada est en train de se tailler au niveau international dans le secteur du spectacle et de la culture et supposent aussi de grands déplacements de personnes vers le Canada ou l'étranger. Trois exemples choisis au hasard devraient suffire à prouver l'importance de ces événements pour le Canada en général, et pour ses relations culturelles avec l'étranger en particulier.

En 1978, l'idée des olympiades a ressurgi au Canada sous la forme des Jeux du Commonwealth, tenus à Edmonton. Des milliers d'athlètes et d'exécutants de presque tous les pays du Commonwealth sont venus prendre part à cette manifestation sportive, complétée par un festival artistique mettant en vedette quelque 400

représentants de 25 pays du Commonwealth - dont l'Australie, le Kenya, les Bahamas, les îles Fidji, l'Inde, Hong Kong, l'Irlande, le Nigeria, l'Écosse et la Zambie - qui ont présenté des spectacles, des expositions et des films.

La même année, la Société internationale pour l'éducation musicale tenait son treizième congrès à London, Ontario, marchant ainsi sur les traces du Conseil international de la musique, qui avait tenu son congrès mondial à Toronto quelques années auparavant. Des musiciens, compositeurs et pédagogues de réputation internationale y sont venus de tous les pays pour se pencher sur l'enseignement de la musique et l'évolution de ses méthodes dans le monde. Ces délibérations ont été agrémentées d'une myriade de pièces musicales, exécutées par des groupes de Finlande, de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hong Kong, de Hongrie, d'Islande, d'Israël, de Nouvelle-Zélande, de Pologne, de Suède, de Suisse, des États-Unis et de l'U.R.S.S.

Enfin, toujours en 1978, le Canada a été l'hôte de la dixième conférence internationale de la sculpture, qui a réuni autour du thème "Le rôle de la sculpture dans le monde moderne", des centaines de sculpteurs célèbres d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, de Cuba, de Tchécoslovaquie, du Danemark, d'Égypte, de Finlande, de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hong Kong, de l'Inde, de l'Iran, de l'Iraq, d'Irlande, d'Israël, d'Italie, du Japon, du Mexique, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, de Turquie, de Suède, de la Thaïlande, des Pays-Bas, des États-Unis, de l'U.R.S.S. et de Yougoslavie.

Les entreprises commerciales et les fondations privées apportent depuis quelques années une précieuse contribution à l'épanouissement de la culture canadienne, mais c'est depuis peu qu'elles s'intéressent à son essor international. Parmi les sociétés, Rothmans constitue sans doute le meilleur exemple de participation à des activités internationales d'une réelle importance pour notre pays. En douze années d'existence, le Programme artistique de Rothmans a permis de faire venir chez nous quatorze grandes expositions étrangères, dont: Vasarely in Retrospect; Models and Michelangelo; Art of Aboriginal Australia; Three Artistas Mexicanos; Appel's Appels; Deco 1925-1935; Aspects of Realism et Los Mayas. La plupart d'entre elles étaient très imposantes. Ainsi, Aspects of Realism réunissait 82 oeuvres de 11 pays et Los Mayas, 829 objets anciens trouvés au Mexique et en Amérique du Sud qui font maintenant partie d'une collection privée. Ces expositions effectuent habituellement une tournée d'un an au Canada, séjournant en moyenne un mois dans une ville, avant d'aller en rejoindre une autre par la route. Du côté des fondations, la Donner Canadian Foundation a joué un rôle de première importance en choisissant comme secteur prioritaire d'aide financière la politique étrangère canadienne. Ce choix n'aura pas en soi de répercussions immédiates sur les relations culturelles du Canada avec l'étranger, mais peut-être suscitera-t-il à l'avenir un mouvement en faveur de la recherche, ce secteur clé des relations culturelles et éternel parent pauvre, ou encore en faveur de l'établissement d'un centre d'étude des relations culturelles dans une université canadienne. A l'heure actuelle, ces programmes ont des dimensions et une vocation modestes. Cependant, on imagine difficilement comment le Canada pourrait vraiment faire sa marque sur la scène culturelle internationale sans un apport accru des sociétés et fondations canadiennes. Sans contredit, celles-ci ont un rôle décisif à jouer parmi les éléments du secteur privé qui donnent leur consistance aux relations culturelles du Canada avec les pays étrangers.

A côté des centaines de milliers de personnes qui franchissent chaque année les frontières du Canada pour prendre part à des activités organisées, qu'il s'agisse d'une tournée d'artistes de la scène, d'un festival, d'une compétition sportive, d'un échange de jeunes, d'une conférence scientifique, d'un programme de loisirs, d'une délégation pédagogique ou de toute autre manifestation du genre, on en retrouve des centaines de milliers d'autres qui en font autant, mais à titre privé. Ainsi, des milliers de touristes envahissent le Canada tous les ans afin de se livrer à une gamme variée d'activités telles que camping, chasse, pêche et voile, sans compter tous ceux qu'attirent nos spectacles artistiques et nos sites historiques. Par ailleurs, la plupart des touristes canadiens sont fascinés par les attraits culturels des pays qu'ils visitent et reviennent habituellement chez eux avec un souvenir, tableau, diapositive représentant un monument ou objet artisanal. Enfin, nombreuses sont les personnalités des arts et de la culture qui, chaque année, vont du Canada à l'étranger, ou inversement, pour rencontrer amis et collègues, gonflant ainsi les effectifs déjà impressionnants de ceux qui se déplacent pour des motifs précis.

Il va de soi, lorsqu'on dresse un bilan de ces diverses activités, qu'il s'agisse des initiatives de plus en plus importantes des administrations fédérale, provinciales et municipales ou de l'action, dans le secteur privé, d'une myriade d'établissements et de particuliers, que le secteur auquel nous nous intéressons ici est essentiel pour le développement du Canada. En fait, son influence est décisive pour l'avenir du pays et chacun des participants, du ministère des Affaires extérieures jusqu'au simple particulier, joue un rôle important, car tous apportent une contribution essentielle à la mise en place du cadre des relations culturelles entre notre pays et l'étranger. Ce cadre, il faudra, si nous voulons qu'il serve le mieux possible nos intérêts, le développer, l'organiser, le rationaliser et lui donner une assise financière permanente.

CHAPITRE III

UN PROGRAMME EN EXPANSION

Maintenant que nous avons défini les grandes lignes d'une politique canadienne en matière de relations culturelles avec l'étranger, nous pouvons nous attacher à décrire le programme culturel proprement dit du ministère des Affaires extérieures. Au cours du dernier quinquennat, ce programme a connu, sous l'influence conjuguée de pressions internes et de sollicitations de l'extérieur une expansion rapide qui va dans le sens d'une multiplication des échanges entre le Canada et le reste du monde.

Quels que soient les organismes responsables de leur conception et de leur mise en oeuvre, ces programmes constituent une des pierres angulaires de la présence effective du Canada à l'étranger, en ce sens qu'ils érigent de véritables ponts entre notre pays et d'autres nations. Sans vouloir minimiser l'importance des aspects idéologie, coordination, promotion et administration des programmes, si ces derniers sont mal conçus ou mal exécutés, aucun déploiement d'activité dans les autres secteurs ne suffira à compenser la lacune ainsi créée. On comprend dès lors pourquoi le ministère des Affaires extérieures se préoccupe constamment du calibre des programmes entrepris par le Canada à l'étranger.

Dans l'état actuel des choses, le programme culturel du ministère des Affaires extérieures s'articule autour d'éléments bien distincts - arts, éducation, sport, sciences, jeunesse et autres -, que nous nous efforcerons d'étudier en détail un peu plus loin. L'importance accordée à chacun d'entre eux varie considérablement, et ce, pour des raisons à la fois d'ordre historique et constitutionnel. Ainsi, les programmes d'échanges relatifs au monde des arts et à celui de l'éducation sont assez imposants, compte tenu du rôle de premier plan que doit jouer le ministère dans ces domaines, alors que ceux concernant le monde des sciences, du sport et de la jeunesse ont moins d'envergure, parce que, comme nous l'avons souligné précédemment, de nombreux autres organismes assument déjà de lourdes responsabilités en la matière. Avant la création du Bureau des relations culturelles internationales, tous ces programmes relevaient du Service des affaires publiques du ministère. En outre, étant donné l'interrelation des programmes d'échanges culturels et d'affaires publiques, nous terminerons le chapitre par une analyse sommaire des activités de ce dernier secteur, qui intéressent particulièrement le domaine des relations culturelles internationales du Canada.

Monde des arts

La dernière décennie a vu la création, au ministère des Affaires extérieures, d'une multiplicité de programmes centrés sur les arts de la scène, les arts plastiques, le cinéma et la littérature, et destinés à rehausser l'image que projette le Canada à l'étranger dans ces domaines. Ces programmes se regroupent en deux grandes catégories. D'une part, il y a ceux qui visent à faciliter les échanges concernant les organismes et groupes, par exemple les tournées de troupes d'artistes de la scène, les expositions d'oeuvres d'arts canadiennes, les dons de livres, la participation à des festivals cinématographiques et autres activités de caractère spécial. Il existe, d'autre part, des programmes s'adressant aux particuliers, par exemple les stages organisés à l'intention de spécialistes de diverses disciplines de l'art, les tournées d'artistes canadiens et les autres initiatives de

même nature. En résumé, trois critères régissent le choix des programmes: qualité, excellence et équilibre entre les diverses disciplines de l'art et entre les régions représentées.

Il est tout aussi essentiel d'établir une distinction entre les différents types de programmes qu'entre les divers moyens qui y sont mis en oeuvre. Première formule: le ministère peut inviter des particuliers ou des groupes à représenter le Canada à l'étranger et, ce faisant, s'engage habituellement à assumer la totalité du coût de la mission. Deuxième formule: le ministère peut encourager des particuliers ou des groupes à se produire à l'étranger ou, à l'inverse, est lui-même pressenti par ceux-là mêmes qu'il aimerait voir se produire à l'étranger. Dans ce cas, il arrive souvent qu'il participe aux frais de l'entreprise. Enfin, le ministère, sans fournir d'aide financière proprement dite, peut prendre l'initiative d'apporter aux intéressés son concours sous une autre forme - services d'experts, de coordination, de communication et de promotion, par le biais des ambassades. Pour être fructueux cependant ces programmes, surtout dans le cas des groupes nombreux, exigent une période de préparation considérable, et les responsables doivent donc s'y prendre au moins un an ou deux d'avance. En outre, compte tenu des dépenses énormes qu'entraînent les tournées, particulièrement lorsqu'il s'agit de groupes importants, le ministère est contraint de limiter leur nombre chaque année et doit faire preuve de beaucoup de prudence dans le choix de ses formules d'aide. Il est donc essentiel d'exploiter à l'avenir un grand nombre de sources d'aide financière, tant dans le secteur public que privé, car c'est à cette seule condition que le rythme d'expansion des relations culturelles et artistiques du Canada avec l'étranger coïncidera avec la croissance de ses besoins en la matière.

En 1977 et au début de 1978, les artistes de la scène représentant le Canada à l'étranger ont su faire honneur au pays. Ainsi, les Grands ballets canadiens ont donné 44 représentations dans dix pays d'Amérique latine; Entre-Six et le Groupe de la Place royale ont fait des débuts prometteurs à New York; la troupe des Ballets modernes de Winnipeg s'est produite dans le cadre de trois importants festivals aux États-Unis; le Théâtre expérimental de Montréal a effectué une tournée en France et en Belgique; le Théâtre populaire du Québec a joué au Festival d'Avignon; les Coad Puppets se sont rendus au Japon; le Canadian Puppet Festival a été accueilli par les pays de l'Europe de l'Ouest et le Théâtre des Pissenlits a donné des représentations dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Et tout cela, grâce à l'intervention du ministère des Affaires extérieures. En outre, d'autres artistes se sont produits ailleurs dans le monde, en plus petits groupes ou individuellement, dont Bouchard et Morrissette et le Stringband à Mexico; Leona Boyd en Amérique latine; Camerata en Europe; Murray McLaughlin au Japon; Raoul Roy en Afrique; le York Winds Ensemble à New York; Irving Heller en Italie; Ann Chornodoska au Mexique; Raymond Daveluy en Suisse; Karen Quinton en Europe; Gisela Depkat en Belgique; Raymond Brault en Louisiane; Maple Sugar à Washington et Artists' Jazz Band à New York. Enfin, pour couronner le tout, les compositeurs Harry Somers et L. Murray Schafer ont respectivement donné des conférences en U.R.S.S. et en Europe.

De toutes les activités touchant les arts de la scène, deux retiennent particulièrement notre attention.

En premier lieu, il y a Musicanada, une initiative destinée à promouvoir, pendant une semaine, la musique contemporaine canadienne à Paris et à Londres.

Menée conjointement par le Conseil des arts du Canada, le Canadian Music Centre, la Société Radio-Canada, le ministère des Affaires extérieures et les centres culturels de Paris et de Londres, cette entreprise avait pour objet, en présentant un échantillon d'oeuvres musicales, de faire connaître la musique canadienne aux critiques, imprésarios et producteurs étrangers. Toutes les représentations ont été données par d'éminents artistes et groupes d'artistes canadiens, tels que l'Orford Quartet, le Quintette à vent du Québec, le Canadian Brass, la Société de musique contemporaine du Québec et les Festival Singers. Au total, plus de 80 musiciens ont joué les oeuvres de 32 compositeurs canadiens contemporains. Par la suite, le ministère a parrainé, de concert avec l'Association canadienne des compositeurs, auteurs et éditeurs, une semaine du même genre en Allemagne. Musicanada a suscité des réactions diverses. Même si, d'une part, les responsables ont convenu, de façon générale, qu'il y aurait eu lieu d'insister davantage sur l'aspect promotion de cette initiative, de nombreux critiques et personnalités étrangers ont loué le Canada d'avoir choisi une formule aussi directe et résolue pour faire connaître ses compositeurs en Europe. Plusieurs ont même ouvertement reconnu que les autorités de leur pays auraient hésité à se lancer dans une entreprise de ce genre, même si, au départ, l'Europe possède des traditions musicales plus solides et mieux connues que celles du Canada.

Le programme d'échanges culturels entre le Canada et la République populaire de Chine dans le domaine des arts de la scène, que nous avons signalé plus haut, est le second événement digne de mention. Il s'agissait d'une part, pour l'orchestre symphonique de Toronto et le Canadian Brass, d'effectuer une tournée en République populaire de Chine et d'autre part, pour le ballet de Shanghai et la troupe d'acrobates Shenyang, de se produire au Canada. L'entreprise a connu un succès pour le moins surprenant dans les deux pays, allant au-delà même de l'espérance des organisateurs. Ces échanges ont non seulement permis aux Canadiens comme aux Chinois d'apprécier le travail d'artistes de grand talent, mais ils se sont révélés être d'une valeur inestimable sur le plan diplomatique.

Le Canada est également bien représenté à l'étranger dans le domaine des arts plastiques. En effet, le ministère des Affaires extérieures ne se contente pas de subventionner la présentation, dans d'autres pays, de collections d'oeuvres d'arts spécialement constituées pour l'occasion, mais il expose aussi ses propres collections. Dans le premier cas, il donne aux responsables la possibilité d'organiser, chaque année, une ou deux grandes expositions d'oeuvres d'art prêtées par des collectionneurs canadiens publics et privés et de présenter celles-ci dans les grands musées et établissements spécialisés étrangers. Certaines de ces expositions s'inscrivent dans le cadre d'ententes avec d'autres pays. En ce qui concerne les manifestations qu'il met lui-même sur pied, le ministère dispose actuellement d'une douzaine de collections dont des sculptures et des estampes inuit, ainsi que des tapisseries et des oeuvres d'art graphique regroupées par thème. Ces expositions, montées par des spécialistes, sont présentées régulièrement un peu partout dans le monde, non seulement dans les musées et les galeries, mais également dans les quartiers généraux des délégations et les centres culturels canadiens à l'étranger qui sont suffisamment équipés pour les accueillir.

C'est en 1977 et au début de 1978 qu'a été lancée - événement majeur dans le domaine des arts plastiques -, la collection des peintres canadiens contemporains qui regroupe 21 tableaux de sept grands artistes tirés de la collection de la banque d'oeuvres d'art du Conseil des arts. Non seulement ces oeuvres ont-elles été

présentées au Centre culturel canadien à Paris et, pendant quatre mois, dans divers musées en Australie et en Nouvelle-Zélande, mais elles ont également pu être admirées dans bien d'autres pays. La toujours populaire collection du Groupe des sept, qui compte 44 tableaux de la collection McMichael, a continué, sous l'égide du ministère des Affaires extérieures, de la province de l'Ontario et d'Air Canada, d'être montrée à l'étranger, et notamment en Grande-Bretagne, en Allemagne et en U.R.S.S. En outre, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur la sécurité et la coopération en Europe, les oeuvres de six artistes canadiens ont été exposées à Belgrade. Le ministère a également facilité la présentation à l'étranger de collections spéciales, telles que la collection H.J. Warre composée d'oeuvres historiques rassemblées par les Archives publiques, et la collection d'oeuvres d'art contemporaines ("Links to Tradition"), d'origine amérindienne, constituée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord et exposée au Brésil. Enfin, le ministère des Affaires extérieures a aidé des artistes et des collectionneurs privés à participer à la Biennale de Paris, ainsi qu'aux expositions de Bâle et de Bologne.

Les activités du ministère sur le plan cinématographique se partagent en quatre volets: fournir aux délégations canadiennes à l'étranger des films, comme la série "Canada week", pouvant être projetés en des occasions spéciales; exécuter les contrats passés avec certains pays (comme ceux conclus avec quatre pays africains en 1977-1978); acquérir des films canadiens devant être distribués à l'étranger; veiller à ce que le Canada soit représenté aux colloques et festivals sur le cinéma, notamment à Cannes et à la rétrospective du cinéma canadien organisé à Tokyo par le Japan Film Theatre.

Dans le domaine littéraire, le Canada fait annuellement don d'ouvrages à nombre d'universités et établissements culturels étrangers. Là encore, un soin particulier est apporté au choix des titres lesquels doivent refléter toutes les facettes de la vie au Canada. Cette sélection s'effectue avec la collaboration de spécialistes et au terme de consultations avec des organismes étrangers et les intéressés. Par ailleurs, le ministère, de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, aide les éditeurs à participer aux foires du livre, comme celles tenues annuellement à Francfort et à Bruxelles. Enfin, il décerne chaque année deux prix littéraires: les prix Canada-Belgique et Canada-Australie destinés respectivement à récompenser des oeuvres d'autres francophones et anglophones. Chacun des prix est accordé une année à un artiste canadien et l'autre, à un auteur originaire du pays partenaire. Ainsi, en 1977, les lauréats étaient le Belge Marcel Moreau et la Canadienne Alice Munro.

Il ne faudrait pas, dans le cadre de ces échanges, que les artistes individuels soient lésés par rapport à ceux dont les oeuvres sont présentées en commun ou qui se produisent en groupe. C'est pourquoi, chaque année, le ministère aide des artistes de tout genre - musiciens, peintres, sculpteurs, poètes, auteurs, cinéastes, auteurs dramatiques, critiques et journalistes-, à se produire, à donner des conférences ou à participer à des colloques ou à des rencontres internationales importantes, à l'étranger. Les initiatives individuelles ont une valeur inestimable, car elles supposent un engagement profond, chose que ne permettent pas les actions collectives. En outre, elles aboutissent habituellement à des contacts durables entre Canadiens et artistes d'autres pays et laissent souvent, à l'étranger, une empreinte plus vive du Canada, même après que les artistes sont rentrés. C'est pourquoi ces programmes prennent sans cesse de l'expansion. Un seul exemple suffit à démontrer l'importance qu'ils revêtent pour le Canada. Après consultation des représentants du Canada à l'étranger, le ministère invite des critiques,

journalistes et imprésarios d'autres pays à venir au Canada effectuer une tournée de reconnaissance, et introduit ces personnalités auprès de Canadiens oeuvrant dans les domaines qui les intéressent particulièrement. Ce programme offre de nombreux avantages. En effet, non seulement les personnalités invitées peuvent-elles ainsi se familiariser avec le milieu artistique canadien, mais, de retour chez elles, il leur arrive souvent de publier leurs impressions du Canada et, partant, de faire connaître l'art canadien à leurs compatriotes.

À titre de complément à ces programmes, le ministère s'occupe actuellement de mettre en place l'infrastructure et de trouver les spécialistes nécessaires pour mettre au point des programmes complets, destinés à donner des résultats très précis ou à lui permettre de tirer parti d'une situation donnée. Ainsi, il existe à Paris, à Londres et à Bruxelles, villes considérées comme des axes du monde des arts, des centres culturels où peuvent être présentées diverses activités artistiques: conférences, expositions de livres, concerts, expositions d'oeuvres d'art et projections de films. Depuis qu'ils existent, ces centres, surtout celui de Paris, ont eu un retentissement considérable auprès des populations locales et des gens de passage, dans la ville même et dans les régions avoisinantes. Certaines maisons canadiennes à l'étranger, et nous songeons ici surtout à celles situées aux États-Unis et en République fédérale d'Allemagne, sont dotées d'installations qui leur permettent d'organiser des activités culturelles encore plus élaborées. Enfin, le ministère est en mesure de mettre sur pied des manifestations d'envergure, comme celle organisée à l'occasion du bicentenaire des États-Unis en 1976 et au cours de laquelle s'est déroulé, pendant deux semaines un festival assez original d'artistes canadiens des arts de la scène, au Kennedy Centre. Le ministère a également organisé, en collaboration avec l'Office des tournées du Conseil des arts du Canada, un super-spectacle mettant en vedette Monique Leyrac, Oscar Peterson, Maureen Forrester, le Mendelssohn Choir, les Festival Singers, le Canadian Brass, l'orchestre du Centre national des arts, le Royal Winnipeg Ballet, le Shaw Festival, le Neptune Theatre, la troupe de danseurs Anna Wyman et le groupe de la Place royale. En outre, un certain nombre de personnalités canadiennes éminentes, dont Northrop Frye, André Fortier et Robertson Davies, ont donné des conférences sur divers aspects de notre culture. Il va sans dire que des programmes aussi élaborés ne peuvent que contribuer efficacement au rayonnement de notre culture à l'étranger.

Secteurs de l'éducation

Le programme d'échanges dans le secteur de l'éducation tourne, lui aussi, autour de certains éléments-clés, décrits ci-dessous: études canadiennes à l'étranger; bourses d'études et subventions; échanges d'étudiants et de professeurs et, fait non moins important, au sein même du pays, relations avec divers gouvernements, universités, collèges d'enseignement communautaire, organismes privés, etc.

Le programme d'études canadiennes, qui n'existe que depuis 1975, a pris rapidement de l'ampleur à la suite de pressions exercées au Canada même et à l'étranger. Conçu principalement dans le dessein de susciter, dans les établissements d'enseignement supérieur étrangers et plus particulièrement les universités, un plus vif intérêt pour les études canadiennes, il vise également à rendre plus fructueux les contacts entre spécialistes canadiens et étrangers. À l'heure actuelle, les études canadiennes comprennent des matières qui relèvent des sciences humaines et des lettres - histoire, politique, littérature, sociologie et économie - et dont le contenu porte essentiellement sur le Canada.

Pour atteindre son objectif, le ministère a mis au point un certain nombre de formules. Ainsi, les agents responsables des relations publiques et culturelles et de la promotion des études canadiennes à l'étranger ont notamment pour mission de veiller à ce que le matériel didactique canadien soit toujours intégré aux programmes d'enseignement en vigueur dans les pays où ils sont détachés. Pour ce faire, il leur faut se mettre en rapport avec les professeurs étrangers qui s'intéressent aux études canadiennes et s'assurer non seulement que ces derniers ont à leur disposition des ouvrages, publications, films et programmes de formation nécessaires, mais aussi qu'ils peuvent éventuellement se faire assister par des conférenciers invités. Dans cet ordre d'idée, le ministère finance des programmes permettant à des Canadiens d'enseigner aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France et au Japon, à titre de professeurs détachés. L'expérience prouve que la présence, à l'étranger, de professeurs canadiens enseignant à plein temps pour une période donnée est de loin le meilleur moyen de susciter, dans d'autres pays, un intérêt soutenu pour les études canadiennes. Cette forme d'échanges est complétée enfin par de nombreux programmes de tournées et de visites entreprises par des conférenciers canadiens. Afin d'inciter des professeurs étrangers à s'intéresser davantage au Canada, le gouvernement canadien offre à certains d'entre eux des bourses auxquelles s'ajoutent des indemnités de séjour et un remboursement des frais de voyage pour leur permettre de venir effectuer des travaux de recherches au Canada. Comme il est impossible de mettre sur pied un programme sérieux d'études canadiennes sans les ouvrages et outils nécessaires, le ministère s'emploie à fournir de telles ressources aux établissements d'enseignement supérieur étrangers qui ont inclus ce type d'études dans leurs programmes d'enseignement. Le matériel didactique mis à la disposition de ces établissements comprend livres, ouvrages de référence, publications techniques, bibliographies spécialisées et multidisciplinaires, supports audiovisuels et autres instruments. Enfin, le ministère fournit une aide financière ou administrative pour l'organisation, à l'étranger, de conférences et de colloques sur divers sujets touchant le Canada. Cette aide, qui peut tout aussi bien prendre la forme de subventions au titre de l'administration proprement dite, que celle d'une assistance technique, organisation d'expositions ou concours direct fourni par des représentants des ambassades, doit servir à assurer la qualité et le succès des conférences et colloques de ce type.

Si l'on songe à l'importance de l'investissement qu'il consent pour la promotion des études canadiennes à l'étranger, on peut comprendre que le ministère soit extrêmement vigilant en ce qui concerne l'utilisation des ressources dévolues à ce secteur. Voilà pourquoi il a jusqu'ici centré ses efforts sur la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, les États-Unis, la Belgique, l'Italie et le Japon. En fait, au cours de 1977 et de 1978, les études canadiennes ont connu une popularité grandissante dans ces pays. En République fédérale d'Allemagne par exemple, un colloque sur le sujet, auquel ont participé plus de 60 universitaires représentant 21 établissements d'enseignement supérieur, a eu lieu à la Theodor Heuss Akademie, à Gummersbach. À cette occasion, un comité coordonnateur a été chargé de jeter les bases d'une association vouée à la promotion de cette nouvelle discipline. En France, le réseau de communications entre professeurs et étudiants qui s'intéressent à la question y a pris une ampleur considérable comme le démontre l'activité remarquable de l'Association française d'études canadiennes qui a déjà organisé, à Paris, un certain nombre de colloques. En Italie, 10 universités, celles de Bari, de Messine, de Pise, de Venise, de Bologne, de Turin, d'Urbino, de Florence, de Rome et de Gênes, offrent déjà ou projettent d'offrir des cours de littérature et civilisation canadiennes. De plus, les universités de Bologne et de

Pise ont tenu un certain nombre de colloques et envisagent de publier une revue sur le sujet. Entre-temps, un comité de coordination des études canadiennes a été formé. Aux États-Unis, les études canadiennes ont pris beaucoup d'expansion sous l'impulsion de la nouvelle association d'études canadiennes qui se targue de compter des membres dans presque tous les États. Des crédits ont aussi été versés aux universités Yale, Johns Hopkins, Northwestern et Duke pour les encourager à poursuivre leurs efforts dans ce domaine. En Grande-Bretagne, le Haut-commissariat canadien à Londres s'est assuré les services à plein temps d'un attaché culturel et deux professeurs canadiens spécialistes des études canadiennes ont été nommés aux universités d'Edimbourg et de Sussex. Le Canada et la Belgique ont procédé à un échange de délégations de spécialistes de l'éducation et les villes d'Anvers et de Toronto ont effectué des échanges de professeurs. Enfin, pour commémorer le centenaire de ses relations diplomatiques avec le Canada, le Japon a organisé un certain nombre d'activités spéciales dont la publication d'un document historique sur les relations canado-nipponnes; un certain nombre d'échanges de professeurs; la création d'une association japonaise d'études canadiennes et la mise sur pied d'une importante conférence sur les études canadiennes.

Le programme d'études canadiennes est hautement spécialisé en ce sens qu'il vise à intéresser les étrangers à un aspect précis de notre civilisation et de notre culture. Par contre, le programme d'échanges d'étudiants et de professeurs a, lui, une portée plus vaste puisqu'il offre aux étudiants et aux universitaires qui y participent des possibilités de se perfectionner dans pratiquement tous les domaines. Ce programme est de loin plus important, sur le plan financier, sinon sur celui de l'organisation, que celui des études canadiennes. Il accapare donc la presque totalité des ressources nécessaires à l'établissement de relations avec le monde de l'éducation à l'étranger.

Le ministère offre quelque 150 bourses d'études de \$7,000 chacune environ, au niveau postuniversitaire, dans environ 20 pays. C'est le Conseil de recherches en sciences humaines qui administre ces programmes pour le compte du ministère des Affaires extérieures. En échange, la plupart des pays bénéficiaires accordent des bourses aux étudiants canadiens désireux de poursuivre chez eux des études dans diverses disciplines. Comme nous l'avons déjà indiqué, ces programmes sont administrés, au nom du ministère, par l'Association des universités et collèges du Canada. La durée, les modalités d'administration et le montant des bourses varient selon le pays partenaire, ainsi qu'en fonction des critères spécifiques des programmes. Ceux qui doutent encore de la valeur d'un tel placement n'ont qu'à se reporter à l'expérience américaine dans ce domaine. En effet, une étude menée récemment révèle que depuis l'entrée en vigueur, en 1938, du programme américain de bourses d'études, nombre d'étudiants boursiers ont accédé à des postes de direction dans le monde des affaires. Parmi ceux-là, on compte 14 présidents ou chanceliers, 23 premiers ministres et 251 députés, ainsi que de nombreux recteurs d'université, dirigeants syndicaux, hommes politiques, hommes d'État, fonctionnaires, dirigeants d'entreprise, sommités du monde de l'éducation, etc.

Le programme de bourses d'études est assorti d'un important programme qui permet à des universitaires d'effectuer des études, d'enseigner ou de mener des recherches dont l'objet est d'encourager la coopération entre universités canadiennes et étrangères. Ainsi, grâce à des ententes conclues avec certains pays, comme ce fut le cas récemment avec l'U.R.S.S. et la République populaire de Chine, des délégations d'universitaires canadiens peuvent effectuer des stages d'études dans le

pays partenaire, et vice-versa. Même si les participants sont parfois appelés à donner des conférences, le programme est surtout destiné à leur permettre d'enrichir leurs connaissances, de nouer des liens avec leurs confrères et de se familiariser avec les systèmes d'enseignement étrangers. Dans la plupart des cas, chaque pays assume les frais de déplacement de ses nationaux jusqu'au pays partenaire, alors que ce dernier prend en charge les déplacements sur place et les frais de séjour.

L'aide offerte par le ministère ne s'adresse pas uniquement aux professeurs canadiens qui donnent des conférences ou étudient à l'étranger. En effet, dans le cadre du programme visant les professeurs étrangers, le ministère prête son concours aux universités canadiennes désireuses de s'attacher les services d'éminents professeurs pendant au moins quatre semaines. Il existe par ailleurs un programme bilatéral d'échanges de professeurs auquel participent les pays qui manifestent un intérêt particulier pour le Canada. Le ministère offre aussi, aux termes de l'Accord culturel entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française et de l'Accord général entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques, une aide aux universitaires et chercheurs de niveau postdoctoral qui veulent entreprendre des recherches en sciences sociales et humaines. Enfin, mentionnons, pour clore cette liste, un programme qui permet au ministère de s'occuper de la participation de délégations canadiennes à des conférences mises sur pied par des organismes internationaux, tels l'Organisation pour la coopération et le développement économique, le secrétariat du Commonwealth et l'UNESCO.

Ces programmes sont non seulement imposants par leur contenu, mais également par leur nombre et par leur retentissement. En 1977-1978, les indemnités et allocations de voyage versées par le ministère ont permis à plus de 100 universitaires canadiens d'aller enseigner ou prendre part à des congrès de sociétés savantes à l'étranger. En outre, plus de 60 éminents professeurs et spécialistes étrangers de renommée mondiale sont venus au Canada dispenser des cours dans des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de hautes études. Plus de 30 Canadiens d'expression anglaise se sont rendus en France où ils ont effectué des études supérieures tout en enseignant leur langue maternelle, et, en retour, un nombre équivalent de Français sont venus au Canada dans le même but. Le ministère a également prêté son concours à plusieurs délégations de spécialistes du monde de l'enseignement en mission au Canada, parmi lesquelles on peut citer notamment la délégation de spécialistes allemands qui a visité plusieurs provinces canadiennes pour mettre sur pied des programmes d'échanges d'élèves et d'enseignants de niveau secondaire et celle formée par les représentants de l'Association des collèges communautaires du Canada qui se sont rendus dans un certain nombre de pays européens et africains pour s'entretenir de coopération internationale avec leurs homologues.

Compte tenu de l'importance de son mandat dans le domaine, le ministère des Affaires extérieures doit non seulement s'employer à affirmer la présence canadienne à l'étranger, mais il doit également s'occuper d'asseoir, au pays même, une structure solide à l'appui de son activité dans le secteur. Il s'agit là d'une dimension relativement nouvelle du rôle du ministère et qui prend rapidement de l'ampleur. C'est pourquoi, ces dernières années, les efforts de ce dernier ont convergé en grande partie vers l'aspect "interne" de ce programme et vers l'établissement de liens avec d'autres organismes publics et privés. Ce travail s'assimile à celui qu'il effectue du côté des arts où il veille à ce que la communauté artistique soit tenue au courant des initiatives qu'il entreprend pour renforcer les relations artistiques du Canada avec l'étranger.

Le volet interne du programme de relations avec le monde de l'éducation vise essentiellement à susciter de l'intérêt et un débat sérieux en ce qui concerne les questions de politique étrangère. Pour atteindre cet objectif, le ministère délègue des conférenciers, organise des conférences et distribue de la documentation. Ainsi, en 1977, ces représentants ont organisé et animé quelque 140 conférences et colloques. À cela il faut ajouter quinze conférences spéciales données, à l'intention du personnel du ministère, par d'éminents journalistes, universitaires et dignitaires étrangers. Pour intéresser le monde canadien de l'éducation à la politique extérieure, plusieurs agents du service extérieur ont été détachés auprès d'universités canadiennes à titre de "professeurs invités". Ces agents sont déchargés de leurs responsabilités au ministère pendant une année scolaire, ce qui leur permet d'enseigner, d'écrire, d'effectuer des recherches, de donner des conférences et d'animer des colloques sur divers aspects de la politique étrangère du Canada et sur les relations internationales. Des fonctionnaires du ministère ont ainsi été détachés, en 1977-1978, auprès de l'université de la Colombie-Britannique et des universités Laval, Dalhousie et Mount Allison.

Le ministère des Affaires extérieures est de plus en plus conscient de la nécessité de coordonner son action avec celle des ministères provinciaux de l'Éducation et des universités, du Conseil des ministres de l'Éducation et des divers universités et collèges d'enseignement communautaire canadiens. Pour des raisons d'ordre constitutionnel, le ministère, ces organismes et ces établissements d'enseignement sont continuellement obligés de trouver de nouvelles formules de travail. Rares sont les programmes, ententes ou commissions mixtes qui sont élaborer ou créés sans la participation de divers secteurs du monde de l'éducation. Il va sans dire que ce genre de démarche nécessite temps et efforts, mais la République fédérale d'Allemagne, dont le régime constitutionnel est, comme on le sait, similaire à celui du Canada, a maintes fois démontré que le jeu en valait la chandelle.

Sports

Au cours de la dernière décennie, la participation canadienne aux manifestations sportives internationales s'est développée d'une façon prodigieuse. Leur intérêt ayant au départ été aiguillonné par la présence d'athlètes canadiens dans des tournois et des compétitions internationales de hockey, de soccer et d'athlétisme, ainsi qu'aux Jeux olympiques et du Commonwealth, les Canadiens s'intéressent maintenant activement à toutes les disciplines sportives pratiquées dans le monde et aux épreuves internationales d'athlétisme. D'où un accroissement parallèle des interventions du ministère dans ce domaine.

Le but que vise le ministère dans le secteur des sports est similaire à celui qu'il poursuit dans le domaine de la culture en général, c'est-à-dire attirer l'attention des autres pays sur la diversité des réalisations canadiennes de qualité; donner aux Canadiens de talent la chance de s'épanouir au contact des étrangers et de l'ambiance qui caractérise les compétitions de niveau international; faire connaître aux Canadiens, et plus particulièrement aux athlètes, les exploits sportifs d'autres nations. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le ministère des Affaires extérieures travaille en étroite collaboration avec le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur, Santé et Bien-être social Canada, Sports et Loisirs Canada et le Centre national du sport et de la récréation, pour veiller à ce que le Canada se distingue à l'étranger dans ce domaine par l'excellence de sa participation.

Au cours des cinq dernières années, le ministère a participé aux négociations qui ont conduit à la signature de protocoles d'entente avec la Hongrie et Cuba, d'un accord portant sur un programme d'échanges avec la Pologne et d'une entente officieuse avec la République populaire de Chine. Il a en outre assumé d'autres responsabilités dans ce domaine. Il a par exemple, en 1977-1978, préparé la voie aux négociations qui ont abouti à la déclaration Gleneagles contre l'apartheid dans le domaine sportif, à laquelle ont souscrit les chefs des différents pays du Commonwealth, permettant ainsi aux pays africains de prendre part aux Jeux du Commonwealth à Edmonton. Le ministère a également aidé Équipe Canada à participer au championnat mondial de hockey à Vienne, ainsi que l'équipe de hockey de l'Université de Toronto, les Blues, à effectuer une tournée en Chine. Parallèlement, il a fait venir au Canada plusieurs joueurs et instructeurs chinois qui ont pris part à des séances d'entraînement très profitables. Le ministère continue par ailleurs de faire fonction de conseiller en matière de questions diplomatiques et de promoteur auprès des associations sportives canadiennes qui projettent de participer à des manifestations à l'étranger.

Domaine scientifique

Tout comme le domaine des sports, le secteur des sciences possède au Canada une structure très complexe en ce sens que le soin d'assurer une présence nationale au sein de la communauté scientifique mondiale échoit à de nombreux organismes publics et privés. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, le Conseil des sciences du Canada, le Conseil national de recherches, les universités et divers instituts scientifiques et techniques s'occupent activement de faire mieux connaître les réalisations scientifiques canadiennes à travers le monde. Bien que la plus grande partie des échanges dans ce domaine se déroule entre les organismes énumérés plus haut et leurs homologues à l'étranger, il n'en demeure pas moins que le ministère a un certain rôle à jouer. Il a notamment, en 1977-1978, prêté son concours aux responsables des échanges scientifiques entre le Canada et la France ainsi qu'aux délégations canadiennes qui ont pris part aux travaux de la Commission océanographique intergouvernementale et participé au Programme sur l'homme et la biosphère, au Programme hydrologique international; au Programme international de corrélation géologique et au Programme intergouvernemental pour la coopération dans le domaine de l'information scientifique et technologique.

Secteur jeunesse

Les initiatives de pays tels que la France et la République fédérale d'Allemagne prouvent sans l'ombre d'un doute qu'il existe de nombreux avantages à tirer des programmes d'échanges de jeunes. Bien sûr, ce genre d'échanges aide à sensibiliser les participants aux valeurs politiques, économiques et culturelles ainsi qu'à les mettre en contact avec la réalité d'autres pays. Mais il ne faut pas oublier que ce genre d'expérience transcende ce cadre et transparaît même plus tard, lorsque le jeune a atteint l'âge adulte. Ce genre de répercussions à long terme s'apparente à ceux que nous avons évoqués plus haut dans le cas des programmes de bourses d'études. La mise au point, ces dernières années, d'une série de programmes de ce type a coïncidé avec la prise de conscience, par le ministère, des bienfaits qu'ils procurent. En effet, c'est par le biais de ces échanges que de jeunes Canadiens et de jeunes étrangers ont la possibilité de se rendre mutuellement visite et de vivre dans des familles, travailler à des projets d'utilité publique et voir du pays. À titre d'exemple, le Programme d'échange de jeunes leaders s'adresse aux

jeunes de Belgique, de Grande-Bretagne, de Finlande, des Pays-Bas, du Japon et du Canada; le Programme d'échange de jeunes techniciens est conçu pour les jeunes spécialistes canadiens et mexicains alors que le programme d'emplois d'été concerne, lui, les jeunes du Canada et de l'Allemagne.

UNESCO

À l'heure actuelle, le Canada est signataire de plusieurs traités de l'UNESCO, notamment l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel; la Convention universelle sur le droit d'auteur; la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel; la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illégitime de propriété des biens culturels. En outre, il faut souligner la participation active du Canada à de nombreux programmes de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, laquelle est assurée surtout par la Commission canadienne pour l'UNESCO, le ministère des Affaires extérieures et la délégation canadienne auprès de l'UNESCO à Paris. Tous ces organismes se doivent de travailler en étroite collaboration pour que le Canada tire pleinement parti de son engagement envers l'UNESCO.

Information et relations culturelles

Tous ces programmes, nous l'avons vu, étaient administrés jusqu'à tout récemment par le Service des affaires publiques qui a depuis été scindé en deux entités distinctes: Bureau des relations culturelles internationales et Bureau de l'information. Si certains de ces programmes ne concernent qu'accessoirement les relations culturelles du Canada avec l'étranger, beaucoup de ceux qui relèvent toujours du Bureau de l'information touchent de près ce type d'échanges, même si le nouveau Bureau des relations culturelles internationales fonctionne en autonomie par rapport au Bureau de l'information. Nous avons donc cru bon terminer le présent chapitre par un bref survol de ces programmes qui ont et qui continueront d'avoir une forte incidence sur l'image que projette le Canada à l'étranger sur le plan culturel.

Si, d'une part, le Programme de relations culturelles vise à affermir la présence canadienne à l'étranger dans un domaine bien précis, en l'occurrence le domaine culturel, le Programme d'information, d'autre part tend vers le même objectif, mais dans un champ beaucoup plus vaste. On comprend alors à quel point les deux projets sont interdépendants, puisque pour asseoir une présence culturelle il faut au préalable affirmer une présence tout court. Les responsables du Programme d'information doivent, dans l'exécution de leur mandat, veiller à ce que les valeurs, coutumes et traditions canadiennes ne soient ni incomprises ni déformées à l'étranger et vice-versa.

Interprète et artisan de l'image de marque du Canada, le Bureau d'information s'est doté de divers services de publicité, de promotion et d'information de qualité. Beaucoup d'entre eux, notamment ceux en charge de la presse et de la documentation, des films et des expositions, des réalisations de livres, de rapports, de traductions, de comptes rendus et d'émissions pour la télévision, contribuent à broser un portrait culturel du Canada en tant que société civilisée et démocratique ayant beaucoup à offrir au reste du monde, mais aussi beaucoup à en recevoir en

retour. D'où l'importance des services canadiens à l'étranger, lesquels se tiennent en liaison avec l'administration centrale à Ottawa pour obtenir quotidiennement l'information qui leur est nécessaire sur la conjoncture ou les orientations nouvelles du gouvernement, dans leurs contacts avec les autorités, la population et les médias étrangers. L'administration canadienne leur fait ainsi parvenir les textes de déclarations officielles et d'allocutions, les revues de presse et de la documentation sur divers sujets d'intérêt national et international, allant de la construction de pipelines et de centrales nucléaires aux dernières prévisions économiques et aux statistiques du commerce extérieur.

Parmi la masse de documents émanant du Bureau d'information, les publications occupent une place privilégiée. Chaque année, en effet, le ministère en réalise un grand nombre en anglais, en français et dans bien d'autres langues, sur divers aspects de la vie politique, économique et sociale au Canada. Ces ouvrages, diffusés à l'étranger, s'adressent soit à un public-cible, soit au grand public, selon le cas. En 1977-1978, deux publications importantes ont paru - une portant sur la participation du Canada aux Nations Unies au cours des trente années d'existence de l'organisme, l'autre, sur le Canada et le Commonwealth. De plus, Hebdo Canada, un périodique qui couvre l'actualité canadienne et publie des articles sur divers aspects de la culture de notre pays, est diffusé à quelque 20,000 lecteurs de par le monde, en anglais, en français, en allemand et en espagnol. Environ 250,000 exemplaires de la brochure Voici le Canada ont été distribués à l'étranger, dans onze langues. Des articles et contes illustrés sont rédigés chaque année pour des publications des services de presse canadiens dans diverses langues ou sont destinés à des publications étrangères. De nombreuses info-trousses sont préparées à l'intention des journalistes qui accompagnent les ministres au cours de voyages officiels à l'étranger ou des dignitaires étrangers de passage au Canada. Nous avons évoqué plus tôt l'immense succès remporté par les programmes destinés à faire venir au Canada des critiques et journalistes étrangers, spécialistes de l'art, en vue de les familiariser avec nos réalisations artistiques. En ce qui concerne l'information, la même démarche est utilisée mais à une échelle plus vaste. En 1977-1978, quelque 600 journalistes et "maîtres à penser" originaires de 48 pays, sont venus au Canada participer à un voyage d'étude et d'information. Par ailleurs, Perspectives internationales, publication bimestrielle qui porte sur l'intervention canadienne dans les affaires mondiales et sur des questions d'actualité d'intérêt international, connaît une audience de plus en plus grande tant au Canada qu'à l'étranger. Fondée sur le principe de la tribune libre, cette publication permet aux spécialistes étrangers et canadiens d'exprimer en toute franchise leur point de vue sur les questions d'intérêt national et international. En 1976, l'édition d'automne du journal était consacrée exclusivement à la politique culturelle internationale du Canada.

Parallèlement à ces publications, il faut signaler les multiples activités touchant la télévision et le cinéma. Grâce à l'aide fournie par le Bureau d'information, sont réalisées des émissions de télévision en français et en anglais, qui sont transmises en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux États-Unis. Par ailleurs, de nombreux services canadiens à l'étranger sont dotés d'appareils de lecture de vidéo-cassettes dont ils se servent pour faciliter leur travail sur place et pour projeter, devant des publics-cibles, des documents d'affaires publiques que leur font parvenir les organismes canadiens qui s'occupent de télévision. De nombreuses productions de l'Office national du film sont maintenant distribuées sous forme de vidéo-cassettes lesquelles sont utilisées avec beaucoup de

succès dans certaines parties du monde. Il convient de souligner également que le Bureau a aidé, en 1977-1978, plusieurs équipes étrangères de tournage à venir au Canada produire des émissions sur place.

Pour atteindre ses objectifs, le Bureau met à profit une autre formule: les conférences. Il organise ainsi chaque année de nombreuses tournées auxquelles participent des personnalités tant canadiennes qu'étrangères et des visites de groupes à des organismes internationaux tels que l'Organisation du traité de l'Atlantique nord et la Communauté européenne. De plus, en collaboration avec les services d'information de plusieurs de ces organismes, il met lui-même sur pied de nombreuses expositions et séances de projection de diapositives ou participe à leur organisation. C'est enfin le Bureau qui est responsable de l'administration des subventions versées aux organismes canadiens qui s'intéressent de près à la politique étrangère, tels que l'Institut canadien des affaires internationales, le Centre québécois des relations internationales et l'Atlantic Council of Canada.

Comme on peut le constater, le ministère dispose, par le biais des programmes de relations culturelles et d'information de tout un arsenal d'instruments pour affirmer la présence du Canada à l'étranger. Non seulement met-il en oeuvre de plus en plus de programmes à l'étranger, mais, chemin faisant, il devient rompu aux pratiques de la diplomatie culturelle. On ne peut cependant pas s'attendre à ce qu'à lui seul, le ministère supporte tout le fardeau des relations culturelles du Canada avec l'étranger. Il faudra que de nombreux organismes, publics et privés, entreprises privées, associations professionnelles et philanthropiques lui prêtent main forte pour que le Canada parvienne à imposer ses réalisations culturelles dans le monde. La réalisation de ce projet suppose la mise en place d'une politique dynamique, susceptible de transformer le virtuel en réel.

CHAPITRE QUATRE

POUR UNE POLITIQUE DYNAMIQUE

L'avènement, sur le plan international, d'un ordre nouveau suppose l'adoption d'orientations culturelles qui touchent aux grands principes du contrat social: le concept des droits de la personne, les aspirations et valeurs fondamentales, la notion de l'être et du genre humain,... Chaque nation doit énoncer ses objectifs culturels, les situer par rapport à ceux d'autres pays et définir les moyens d'appliquer sa politique culturelle.

Soedjatmoko et Thompson
World Politics

L'avenir des relations culturelles internationales du Canada dépend de l'adoption d'une politique culturelle extérieure suffisamment dynamique pour soutenir davantage la présence du Canada dans le monde, et suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution rapide de la conjoncture nationale et internationale.

On entend, le plus souvent, par politique culturelle extérieure un mode très structuré de répartition de ressources - peu abondantes -, dans un but très précis. Comme nous l'avons déjà établi, c'est au ministère des Affaires extérieures qu'il revient d'articuler et d'appliquer une telle politique. Comme cette politique participe autant des relations avec l'étranger que du développement interne, son succès repose sur une étroite collaboration entre le ministère des Affaires extérieures et nombre d'administrations et d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux et d'associations privées.

L'élaboration d'une politique culturelle extérieure nécessite, dans un premier temps, la définition des objectifs y afférents. Cette étape franchie, il est possible d'envisager d'autres éléments tout aussi essentiels: la mise au point du mécanisme administratif le plus approprié; la mise en place d'une infrastructure; la définition des relations entre l'administration fédérale et les autorités provinciales d'une part, et la communauté culturelle d'autre part; la diffusion des produits culturels, le choix des pays partenaires, la sélection, la promotion et l'évaluation des programmes enfin, facteur non moins important, la définition des modalités de l'aide financière accordée.

Objectifs

En dernière analyse, le Canada ne poursuit véritablement que deux objectifs dans ses relations culturelles avec l'étranger:

- 1) affirmer sa présence dans le monde sur ce plan, et
- 2) faire une plus grande place à la culture des autres pays, à l'échelon national.

Le premier objectif est de taille. On n'a qu'à songer, à cet égard, à des pays comme la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la Suède, l'Italie et, plus récemment, les États-Unis et le Japon qui, dans une optique

similaire, ont dû investir énormément en temps et en ressources. Pourtant, tous possèdent au départ des atouts précieux: importance démographique, stabilité politique et économique et ancienneté des traditions. Il n'en demeure pas moins que la continuité de cette présence nécessite, chaque année, une mise de fonds considérable. Pays relativement jeune et doté d'une faible population, le Canada est, lui, peu connu dans le monde. C'est là un phénomène frappant pour tout Canadien qui, se trouvant à l'étranger, consulte un journal local ou s'entretient de son pays avec les autochtones. Même si dans les milieux diplomatiques internationaux, l'image de marque du Canada est déjà faite et ne cesse de s'affirmer, sa présence dans le monde sur le plan culturel en est encore à l'état embryonnaire. Le Canada a jusqu'ici eu tendance à se développer en vase clos. Si certains artistes, savants et organismes ont percé dans les milieux internationaux, il faut se rendre à l'évidence: dans l'ensemble, les réalisations artistiques canadiennes sont peu connues dans les capitales européennes et aux États-Unis, sans parler de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Par conséquent, pour que le Canada puisse, à son tour, tirer profit des multiples avantages économiques, commerciaux, politiques, sociaux et culturels que procurent les contacts avec l'étranger, il devra, à l'avenir, s'employer davantage à asseoir sa présence culturelle dans le monde.

La sensibilisation du peuple canadien à d'autres cultures ne sera une entreprise guère plus aisée. Il est vrai que le Canada accueille chaque année un nombre considérable d'artistes étrangers de talent venus spécialement pour donner des concerts, présenter leurs oeuvres, faire des conférences ou participer à des rencontres. Il est également vrai que les Canadiens sont de grands voyageurs et que, de ce fait, ils peuvent se faire une idée de l'activité artistique et intellectuelle d'autres peuples. Mais, là encore, ces phénomènes ne sont que marginaux. Ces contacts ne suffisent même pas à tenir, ne serait-ce qu'un petit groupe de canadiens, au courant de tout ce qui se fait ailleurs. Et ne parlons pas de l'ensemble de la population! Il faut se poser la question: dans quelle mesure les Canadiens dans leur ensemble ont-ils la possibilité d'être informés des réalisations anciennes ou nouvelles de pays comme la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas ou la Belgique, pour ne parler que des pays les plus accessibles? Pourtant, notre pays réunit toutes les conditions pour permettre aux autres nations d'affermir leur présence culturelle sur son territoire. État bilingue et multiculturel, il est composé de personnes et de groupes d'origines les plus diverses, désireux de préserver et de faire connaître leurs traditions, et de maintenir des liens étroits avec leur pays d'origine. La structure nécessaire à la sensibilisation du peuple canadien à d'autres cultures existe déjà et évolue rapidement. Il ne reste plus qu'à mettre au point un programme dynamique qui soit le pendant du programme d'exportations canadiennes, et qui permette de faire venir dans notre pays des artistes et produits culturels étrangers.

La sensibilisation du peuple canadien à nombre d'autres cultures se justifie d'un autre point de vue tout aussi fondamental. Il s'agit en effet de la meilleure forme de protection contre une influence excessive ou une tutelle exercée par d'autres pays. Ayant toujours adhéré aux principes de la démocratie, et étant partisan du libre échange et du libre passage à ses frontières, le Canada peut difficilement s'engager dans la voie du protectionnisme, surtout par rapport aux États-Unis. Dans les circonstances, la meilleure solution est celle de l'expansionnisme politique qui, tout en permettant au Canada de respecter, sur les plans idéologique et politique, son engagement face à la démocratie, lui donne les moyens de sauvegarder son indépendance et son intégrité culturelle. Bref, plus le Canada aura

des contacts avec les cultures de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, plus grande sera son intégrité et mieux équilibrée sa vie culturelle.

Il est tout aussi important de définir les objectifs précis des relations culturelles du Canada avec l'étranger que leurs buts ultimes. Ce faisant, on reconnaît que ce genre de relations se justifie en soi tout en se rattachant à de nombreux autres objectifs orientés vers le développement national, c'est-à-dire:

- 1) promouvoir les objectifs à court et à long terme de notre pays, notamment la paix, la sécurité, l'ordre, la souveraineté, l'intégrité culturelle, l'unité et la saine administration;
- 2) affirmer, à l'étranger, l'image de marque du Canada comme pays doté d'une vie culturelle intense, respectueux du bilinguisme et du multiculturalisme et fervent défenseur des traditions démocratiques;
- 3) faire connaître et apprécier, partout dans le monde, la diversité, l'originalité et l'excellence des réalisations culturelles canadiennes;
- 4) participer au développement interne du Canada en trouvant de nouveaux débouchés, sur les marchés internationaux, pour ses produits culturels et en fournissant une aide financière aux artistes canadiens de talent pour leur formation et leur perfectionnement;
- 5) s'engager dans le plus grand nombre possible de programmes d'échanges avec l'étranger;
- 6) défendre, au nom des artistes canadiens à l'étranger et, inversement, des artistes étrangers au Canada, le droit de s'exprimer, de se déplacer et de choisir le programme qui leur convient;
- 7) soumettre les produits culturels canadiens au jugement critique des autorités internationales en la matière;
- 8) enrichir la vie culturelle canadienne et celle d'autres pays sur les plans intellectuel, social, esthétique et humain.

Il peut y avoir incompatibilité entre ces objectifs. Cela est même inévitable. Il est en effet impossible de déterminer d'avance auxquels accorder la prééminence, cette décision étant surtout fonction de la conjoncture. On peut toutefois, sans risque de se tromper, affirmer qu'en théorie le culturel ne devrait jamais être exploité à des fins politiques, économiques ou commerciales, ni être relégué au second plan. Cela n'équivaut pas à nier l'existence de complémentarité entre les objectifs de ces divers domaines. Ainsi que nous l'avons déjà démontré, il arrivera souvent que l'expansion des activités culturelles aura un profond retentissement sur le politique, l'économique, le commercial et le social, et inversement. Mais le culturel ne devra, sous aucun prétexte, être délibérément exploité ou subordonné à d'autres fins, une telle politique étant d'emblée vouée à l'échec.

Structure administrative

A l'heure actuelle, aucun aspect de la politique en la matière ne soulève autant de controverses que le choix de la structure administrative la plus indiquée. Les opinions varient considérablement d'une personne ou d'une association à l'autre, suivant les points de vue de chacun sur les options qui s'offrent. Celles-ci, au nombre de quatre, présentent chacune des avantages et des inconvénients; on pourrait ainsi:

- 1) maintenir le statu quo tout en apportant ça et là quelques améliorations; ou
- 2) confier la responsabilité à quelque autres ministère ou organismes fédéral - le Secrétariat d'Etat ou le Conseil des arts, par exemple - ou à un groupe de ministères et d'organismes; ou encore
- 3) créer une nouvelle administration, par exemple sur le modèle du Swedish Institute, du British Council, de l'International Communications Agency; ou du Deutscher Akademischer Austauschdienst; ou enfin
- 4) repenser la structure existante en vue de la rendre plus dynamique et efficace.

Peu nombreux sont ceux qui, au ministère des Affaires extérieures ou dans d'autres milieux, penchent pour la première solution. Ainsi, en dehors du ministère, on s'inquiète surtout de l'inefficacité des structures qui régissent les relations culturelles qu'entretient actuellement le Canada avec d'autres pays. On estime nécessaire une plus grande coordination à ce niveau et on craint que les objectifs culturels ne soient subordonnés à des fins politiques. Au sein du ministère même, nombreux sont ceux qui se préoccupent de ce que la communauté culturelle en général et les bailleurs de fonds en particulier ont tendance à s'attendre à ce que le ministère assume seul le fardeau des relations culturelles avec l'étranger, surtout lorsque l'on considère que ses ressources financières et administratives sont déjà comprimées au plus haut degré. Dans ces conditions, il serait erroné de prétendre que les relations du Canada dans ce domaine important peuvent progresser moyennant une légère rectification de l'orientation actuelle.

Certains préféreraient qu'un autre ministère ou organisme fédéral, ou plusieurs d'entre eux à la fois, assurent la relève. Le choix le plus logique semble se porter sur le Secrétariat d'Etat et le Conseil des arts du Canada, la plupart des autres organismes ou ministères dont la candidature a été proposée - Corporation des musées nationaux, Conseil de recherches en sciences humaines, Office national du film, Agence canadienne de développement international, etc. - ayant un mandat beaucoup trop précis pour qu'on puisse leur confier une charge supplémentaire. En fait, à l'analyse, il n'est pas non plus logique que cette tâche incombe au Secrétariat d'Etat ou au Conseil des arts. Le mandat du premier ayant une portée nationale et non internationale, il est peu probable que ce ministère accorde aux relations culturelles du Canada avec l'étranger l'attention voulue, même s'il y aurait moyen de coordonner davantage les aspects internes et externes de la politique culturelle canadienne. Par ailleurs, le transfert des responsabilités au Secrétariat d'Etat aurait de profondes répercussions sur l'ensemble de la structure de

l'Administration au niveau des relations du Canada avec l'étranger. D'un autre côté, la loi confère au Conseil des arts une certaine compétence sur le plan international. Celle-ci se limite toutefois au domaine des arts et n'a aucun prolongement dans les autres secteurs importants de la vie culturelle. Enfin, il y aurait toujours moyen de confier le mandat à divers ministères et organismes gouvernementaux, par exemple l'aspect "art" au Conseil des arts du Canada, l'élément "science" au Conseil national de recherches et le volet "sport" au Centre national du sport et de la récréation, mais cela aurait pour effet de diminuer l'incidence des relations culturelles internationales du Canada au point de les vider de leur force d'impact. En outre, dans une telle conjecture, les problèmes de coordination ne seraient que plus aigus.

Ils sont nombreux ceux qui prônent la création d'un organe indépendant, à l'image du Swedish Institute, du British Council, de l'International Communications Agency, de la Japan Cultural Foundation ou du Deutscher Akademischer Austauschdienst. Les arguments en faveur d'une telle initiative ne manquent pas d'être séduisants, parce que ce genre de décision suppose une plus grande autonomie du culturel par rapport au politique et une meilleure coordination des efforts, l'activité pouvant être centralisée. Le problème, et cela beaucoup ont tendance à l'oublier, est que tout se paie. Ainsi, il ne suffit pas, comme a pu le constater le British Council à maintes reprises, de soustraire un organisme à une influence politique directe pour le dégager entièrement de tout lien d'ordre politique. En outre, ce genre de mesure ne facilite guère la tâche ardue que représente la quête des deniers publics. En effet, à plusieurs reprises, le Conseil a dû lutter pour assurer sa survie: depuis la Seconde Guerre mondiale, il a fait l'objet de onze enquêtes parlementaires. Et, tout dernièrement, en 1976, le Central Policy Review Staff tout en reconnaissant l'excellence de son travail, décidait quand même de recommander sa dissolution. En outre, malgré la qualité remarquable de son action, le Conseil a toujours eu énormément de difficultés à obtenir les crédits nécessaires pour accomplir convenablement sa mission, c'est-à-dire promouvoir véritablement les intérêts intellectuels et esthétiques de la Grande-Bretagne à l'étranger.

Dans le cas du Canada, la décision de créer un organisme autonome est extrêmement discutable, dans la conjoncture présente, même si, à long terme, il pourrait s'agir de l'unique solution viable. Si l'on estime que l'élément politique ne constitue pas un obstacle majeur, il n'est pas indispensable de dissocier l'administration des relations culturelles du Canada avec l'étranger de l'appareil politique, surtout si l'on considère qu'il existe une autre solution possible qui, tout en accordant à ce secteur un degré d'autonomie politique suffisant, ferait néanmoins intervenir le politique dans la mesure où ceci aiderait à obtenir les résultats souhaités. Ceci nous amène à examiner la quatrième option: repenser la structure administrative de façon qu'elle ait plus d'impact sur le plan international.

Pour pouvoir se faire une idée de ce que représente cette option, il importe d'abord d'établir une distinction entre les trois centres de responsabilités: Primo, mise en place de l'infrastructure nécessaire (agents des relations culturelles, centres culturels, installations pour les expositions, bibliothèques, banques d'information, etc.); secundo, coordination, définition des orientations et planification, et tertio, programmation. À l'heure actuelle, c'est au ministère des Affaires extérieures qu'il appartient d'assumer le quasi totalité des responsabilités dans les trois secteurs. Toutefois, répétons-le, le Canada ne pourra jamais asseoir sa présence dans le monde aussi longtemps que d'autres organes et organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et privés ne s'intéresseront pas activement à la question.

Même si c'est essentiellement le ministère des Affaires extérieures qui a compétence dans les trois domaines, il serait logique, en termes pratiques, qu'il insiste davantage sur les deux premiers, c'est-à-dire la mise en place de l'infrastructure nécessaire et la coordination, la définition des orientations et la planification. De cette façon, il serait possible de prévoir un partage de responsabilités plus équitable entre le ministère et les nombreux autres organes et organismes publics et privés qui ont voix au chapitre en matière de relations culturelles internationales, autrement dit le Conseil des arts du Canada, le Conseil des recherches en sciences humaines, les ministères provinciaux de l'Éducation et des Affaires culturelles, les conseils des arts, les universités et autres établissements et organes jouissant d'une grande autonomie politique, et puisque c'est au niveau de l'élaboration des programmes que le poids politique se fait le plus sentir, on n'aurait plus à craindre, dans un tel contexte, une intervention politique excessive. Par ailleurs, ces organismes et associations pourraient défendre les relations culturelles sur le plan politique, tout en assumant chacun une part équitable des responsabilités y afférentes. Pour tirer pleinement parti de ces avantages, il serait souhaitable que lesdits organismes et associations se dotent chacun d'un service spécial chargé de promouvoir les relations culturelles internationales et d'administrer des programmes précis.

La création, tout récemment, au ministère des Affaires extérieures, du Bureau des relations culturelles internationales est, à cet égard, un grand pas dans la bonne direction. Eventuellement, ce service pourrait comprendre un certain nombre de sections, qui correspondraient aux divers secteurs de la culture dénombrés plus haut, et dont la taille et le rôle varieraient énormément, suivant les besoins, et en fonction des conditions de la vie culturelle au Canada. Certaines, par exemple celle qui s'occuperait de relations artistiques ou celle qui se chargerait des relations avec le monde de l'éducation, seraient assez importantes, les responsabilités du ministère dans ces secteurs étant nombreuses. D'autres, qui prendraient en charge des branches de l'activité culturelle, dont l'aspect "relations avec l'étranger" serait assumé en partie par d'autres organismes au Canada, pourraient avoir moins d'envergure. Enfin, il serait souhaitable de mettre sur pied une division spéciale chargée de promouvoir les intérêts du Canada au sein d'organismes internationaux tels le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, le Conseil international des musées, le Conseil international de musique et autres organismes culturels nationaux et internationaux du même genre.

Mise en place de l'infrastructure nécessaire

Il est impossible de concevoir un programme solide de relations culturelles avec l'étranger si l'infrastructure nécessaire à cette fin - équipe remarquable d'agents des relations culturelles oeuvrant à Ottawa et détachés à l'étranger, centres culturels dynamiques et installations pour les expositions, bibliothèques bien fournies, matériel audio-visuel dernier cri et réseau d'information efficace - fait défaut. Quel que soit le genre d'organisme administratif choisi, une infrastructure appropriée est la clé de relations culturelles solides avec l'étranger, comme en témoignent les pays qui font figure de chef de file dans le domaine.

A cet égard, pour parer au plus pressé, il faudrait rassembler une équipe spéciale d'agents des relations culturelles qui oeuvreraient aussi bien à l'administration centrale à Ottawa qu'à l'étranger. Ce genre de mesure s'impose parce que bien que les programmes soient indispensables, ils sont par définition périodiques,

autrement dit, ils ne sont pas administrés sur une base constante. En effet, tout concert ou conférence, quels qu'ils soient, débute et se termine à une date précise. Après que ce genre d'activité a eu lieu à une période et à un endroit donnés, on doit songer à la présenter ailleurs ou à un autre moment. En d'autres termes, elle ne laisse pas véritablement d'empreintes durables. Par conséquent, les agents des relations culturelles sont les seuls qui s'occupent sur place des relations culturelles du Canada avec l'étranger, à plein temps et de façon soutenue. C'est pourquoi, en dernière analyse, le succès des relations dans ce domaine capital dépendra du "calibre" des personnes chargées de veiller à leur bonne marche.

Il est impossible d'entretenir sur place, et de façon constante, des relations culturelles si on y est secondé que par quelques agents travaillant à temps plein ou à temps partiel. Même si le culturel, le politique, l'économique ou les affaires publiques sont des domaines qui se recoupent dans une certaine mesure, un agent ne peut à lui seul s'occuper de plusieurs secteurs à la fois, compte tenu surtout du fait que la dimension culturelle prend rapidement de l'importance tant au niveau national qu'international. Aussi, au cours de la prochaine décennie, il faudra s'appliquer en toute priorité à constituer une équipe efficace d'agents des relations culturelles qualifiés pouvant travailler à temps plein sur des questions d'importance primordiale pour le Canada. Ces agents ne devraient pas être détachés uniquement en Europe et aux États-Unis, mais être répartis équitablement dans toutes les régions du globe, y compris l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient. Car c'est à cette seule condition que le Canada atteindra les buts ultimes de sa politique culturelle extérieure.

Ceci dit, il est maintenant essentiel de déterminer en quoi consistent les principales fonctions de ces agents. Il s'agit d'abord et avant tout de "concrétiser" tout projet présentant un intérêt culturel pour le Canada. À cet égard, l'agent doit mettre en place, utiliser et maintenir un réseau de contacts-clés à l'étranger, dans les divers secteurs de l'activité culturelle. En voici la raison: à mesure que les organes et organismes publics et privés sont de plus en plus nombreux à administrer des programmes au niveau international et à promouvoir les relations culturelles du Canada avec l'étranger, il faudra que les agents canadiens des relations culturelles soient de plus en plus à même de mettre les responsables de ces programmes en rapport avec les personnes dont dépend le succès de tels programmes. Que ce soit le ministère des Affaires extérieures ou tout autre organisme canadien qui se charge de la mise sur pied du programme, ce qui importe, en définitive, c'est que la présentation de l'activité ne laisse pas à désirer ou que le projet ne tombe pas à l'eau, faute de contacts appropriés avec d'autres pays.

Il est difficilement concevable que les agents des relations culturelles puissent s'acquitter des autres fonctions qui leur sont assignées - par exemple prospecter, préparer la voie à des ententes, coordonner les activités, assurer la liaison avec les représentants des autres gouvernements, concevoir les directives et orientations futures, trouver de nouvelles sources de financement ou administrer les programmes - s'il n'existe pas de réseaux de communications-clés au Canada et à l'étranger. En effet, il s'agit là d'un instrument indispensable si l'on veut qu'il y ait un libre échange de l'information, que les négociations aient lieu, que des ententes sur le partage des frais soient conclues, que les possibilités de mettre sur pied un programme soient explorées, que les spécialistes soient repérés et que des accords soient signés. Les agents des relations culturelles doivent, à n'importe quel moment, être à même de réunir les responsables et les organisateurs



canadiens avec leurs homologues étrangers; de mettre les spécialistes canadiens de l'éducation en rapport avec ceux de l'étranger, dans l'intérêt des uns et des autres; de tenter d'obtenir une aide financière et administrative de l'étranger pour des programmes canadiens qui en valent la peine; enfin, de s'attacher les services, à temps partiel, de spécialistes de la publicité, de la recherche et des relations publiques. Si leurs fonctions ne correspondent pas au profil que nous avons tracé, c'est signe qu'ils n'ont pas l'entregent et l'esprit d'initiative voulus pour que le poids de la culture canadienne se fasse vraiment sentir dans les pays où ils sont postés.

Dans l'exercice de leurs fonctions extrêmement variées, il faudrait que les agents des relations culturelles se familiarisent avec la spécificité des ressources culturelles du Canada et des pays où ils sont en poste. Pour parfaire leur connaissance de la culture du pays partenaire, ils devraient se faire un devoir de participer à fond et d'assister au plus grand nombre possible d'activités pertinentes. Ils devraient par ailleurs se mettre en rapport avec les responsables des services gouvernementaux compétents, plus particulièrement avec les représentants des ministères de la Culture et des Affaires étrangères, pour discuter des programmes qui, à leur avis, devraient intéresser les Canadiens et, inversement, des réalisations canadiennes le plus susceptibles de conquérir le public étranger. Ce genre de discussions devraient, si possible, être suivies de recherches poussées confiées à des spécialistes. Il s'agirait de déterminer le genre d'échanges qui seraient le plus profitables au pays concerné. Pour être tenu au fait des réalisations canadiennes, les agents devraient recevoir régulièrement d'Ottawa et d'ailleurs des renseignements complets et à jour, ainsi que des dossiers sur les personnes et groupes pouvant se produire à l'étranger. Ils pourraient ensuite transmettre la documentation à leurs contacts - imprésarios, organismes gouvernementaux, universités et autres associations - qui font venir régulièrement des artistes d'autres pays. Quant aux ambassades du Canada à l'étranger, elles devraient, à titre d'appoint, disposer d'une bibliothèque où livres, périodiques, diapositives, films et autre matériel de référence sur divers aspects de la culture canadienne pourraient être consultés aussi bien par les représentants de l'ambassade que par le grand public. Ce matériel devrait présenter un intérêt particulier pour les agents des relations culturelles et un intérêt général pour les représentants de l'ambassade, en ce sens qu'il devrait faciliter leurs contacts et leur permettre d'atteindre des publics-cibles de façon systématique et cohérente.

Il existait au Canada, voilà dix ans, une forte pénurie de personnel qualifié en la matière. Cependant, en l'espace d'une décennie, de nombreux progrès ont été réalisés à cet égard. Les réalisations les plus remarquables sont attribuables à un bon nombre d'organismes qui ont énormément accompli sur le plan de la formation du personnel. Il est maintenant temps d'exploiter ces ressources qui ne cessent de s'accroître, pour pouvoir, au cours des dix prochaines années, marquer à l'étranger, dans le domaine culturel, des points, comme nous l'avons fait à l'échelon international ces dix dernières années.

Pour ce qui est du recrutement du personnel, le ministère des Affaires extérieures a pu, à la suite de changements internes introduits récemment, s'attacher les services d'un personnel adéquat. Les modifications touchent essentiellement à la spécialisation, à la rotation et aux détachements. Ainsi, avant l'introduction du système de spécialisation, il était impossible de disposer d'un personnel

compétent. A peine les agents du corps diplomatique s'étaient-ils familiarisés avec les problèmes propres au développement culturel qu'ils étaient affectés à un autre secteur du service diplomatique. Or, avec l'introduction de la spécialisation, les agents du corps diplomatique peuvent maintenant se spécialiser en relations culturelles sans nécessairement se voir contraints, s'il s'agit là de leur véritable domaine d'intérêt, de passer à un autre. Par ailleurs, les agents désignés, oeuvrant dans le domaine culturel, peuvent désormais exercer leurs fonctions à Ottawa plutôt que d'être affectés à l'étranger. De cette façon, on devrait pouvoir régler, dans une certaine mesure, le problème du manque de continuité au niveau du personnel à l'administration centrale à Ottawa. Enfin, grâce au principe des détachements, le corps diplomatique peut s'adresser ailleurs, c'est-à-dire à nombre d'établissements et d'organismes canadiens, de ministères et d'organismes fédéraux et provinciaux s'intéressant de près aux affaires culturelles et artistiques, au sport et aux loisirs, d'universités, d'associations professionnelles et d'organismes bénévoles, pour s'assurer les services du personnel compétent dans certains domaines, lorsqu'il ne peut le trouver parmi ses propres employés. La France a tant à nous apprendre à ce sujet: de tous les pays, c'est sans doute celui qui a à son actif le plus de réalisations dans ce domaine. La France a en outre toujours su tirer pleinement parti de la formule des détachements. A l'heure actuelle, ses conseillers et attachés lui sont, pour la plupart, prêtés par d'autres ministères et par le secteur privé, pour une période de deux ou trois ans. Les Français ont eu tôt fait de reconnaître que c'est là un des plus sûrs moyens de nouer et de maintenir avec l'étranger des relations, dans les domaines de l'art, des sciences, de l'éducation et de la technologie.

En ce qui concerne la formation du personnel, il faudrait sans tarder mettre sur pied des programmes efficaces, lesquels seraient conçus en fonction de la diversité des catégories d'employés nécessaires à l'exécution des différentes tâches liées aux échanges culturels. Une distinction fondamentale s'impose ici, à savoir entre d'une part, les "polyvalents" qui doivent posséder des connaissances générales dans de nombreux aspects de la vie culturelle au Canada, ainsi qu'une expérience raisonnable dans les secteurs tels que la planification, l'élaboration de politique, la coordination et l'administration, et les spécialistes d'autre part, qui eux doivent avoir des connaissances approfondies et une grande expérience dans la conception et la mise en oeuvre des programmes. En règle générale, les premiers oeuvrent à l'administration centrale à Ottawa ou sont chargés de missions à l'étranger, alors que les seconds s'occupent, à temps plein ou à temps partiel, de mettre sur pied et d'exécuter des programmes susceptibles de promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger. Ces derniers, nous l'avons vu, se trouvent de plus en plus facilement au Canada. En effet, il existe un nombre croissant de cadres et d'administrateurs efficaces possédant une grande expérience de la publicité et de la promotion, de l'administration des tournées, des techniques de sensibilisation de l'audience, de la collecte des fonds, etc. Le ministère devrait mettre à profit cette expérience dans les cas qui nécessitent l'intervention de spécialistes en programmation. Par ailleurs, il existe malheureusement, à l'heure actuelle, une véritable pénurie en ce qui concerne la première catégorie d'employés. Par conséquent, le ministère devrait mettre sur pied un programme de formation bien structuré dans ce domaine, à défaut de quoi, on ne peut s'attendre à ce que les intérêts culturels du Canada soient défendus efficacement dans les secteurs stratégiques, autrement dit, dans les différentes missions diplomatiques à l'étranger. Ce genre de programme, qui, au départ, durerait trois ou quatre semaines, pourrait facilement se donner à Ottawa ou venir se greffer à l'un ou l'autre des programmes en matière d'administration mis sur pied dans divers centres, d'un bout à l'autre du pays.

Les mesures à prendre quant aux centres culturels, aux installations pour les expositions et au matériel audio-visuel varieront énormément d'un pays à l'autre, selon les besoins et en fonction de l'intérêt que présente l'initiative au regard des objectifs internationaux du Canada. Dans l'ensemble toutefois, chaque ambassade devrait avoir à sa disposition les locaux et l'équipement voulus pour mettre le plus en valeur possible les produits culturels canadiens. Toute négligence de ce côté ne ferait que contrecarrer les efforts du Canada dans ce domaine et, partant, nuirait à long terme à la réalisation de ses aspirations sur ce plan.

Le seul moyen d'avoir une idée exacte et globale de l'état actuel des relations culturelles du Canada à l'échelon international serait d'obtenir des renseignements de chaque individu, établissement et organisme qui s'occupe activement de la question. Or, ces renseignements existent, mais ils ne sont nullement centralisés, chaque individu, établissement ou organisme étant au courant du rôle qu'il joue dans le domaine, mais ayant une vague idée ou pis, étant entièrement ignorant de ce qui se fait autour de lui. Et cette carence nuit au pays à de nombreux égards. On ne peut raisonnablement s'attendre à ce que les agents des relations culturelles postés à l'étranger entretiennent des rapports avec les personnes ou groupes-clés s'ils n'ont qu'une idée schématique et inexacte des possibilités qui existent au niveau de la promotion et de la présentation. Il arrive par ailleurs que de nombreuses occasions soient ratées, faute d'un réseau efficace de centralisation et de diffusion de l'information. On ne compte plus le nombre de fois où les agents diplomatiques ou représentants d'ambassade ont découvert, après coup, que des Canadiens de grande renommée avaient été de passage dans les pays où ils sont détachés. La visite de ces personnes aurait pu avoir un tout autre retentissement, s'il avait existé en l'occurrence un service d'information approprié, c'est-à-dire, si on avait été informé à l'époque, ou mieux, à l'avance, de leur passage. Enfin, le facteur prédominant: le Canada ne peut bénéficier d'une politique culturelle efficace vis-à-vis de l'étranger s'il n'existe pas de données suffisamment complètes et précises sur la situation réelle à ce niveau. Il est en outre impossible de planifier convenablement à partir d'informations inexactes ou fragmentaires.

Comme c'est à lui qu'il revient d'articuler la politique culturelle extérieure du Canada, le ministère des Affaires extérieures se doit de mettre sur pied un centre d'information et un réseau de diffusion efficaces embrassant toutes les activités et réalisations dans le domaine culturel. À la longue, non seulement parviendrait-on ainsi à broser un tableau plus exact et complet des relations culturelles du Canada avec l'étranger, mais ceux que le domaine culturel intéresse de près s'habituerait à contacter le ministère lorsqu'ils effectuent un séjour à l'étranger ou projettent de le faire. Ainsi, le Canada pourrait mettre à profit les nombreuses occasions qui lui échappent actuellement faute d'un système efficace de collecte, de conservation et de diffusion de données.

Relations fédérales-provinciales

Si, à l'heure actuelle, l'implantation de l'infrastructure nécessaire à Ottawa et à l'étranger apparaît comme l'impératif majeur à la fois pour le pays et pour le ministère des Affaires extérieures, le besoin de multiplier les consultations et d'intensifier les efforts sur le plan de la coordination - surtout entre les organismes fédéraux et provinciaux compétents et entre ces derniers et la communauté culturelle - n'arrive pas loin derrière dans l'ordre des priorités. Dans ce domaine, c'est la République fédérale d'Allemagne qui est le pays le plus

expérimenté. En effet, le ministère allemand des affaires étrangères travaille en étroite collaboration avec les Länder (administrations provinciales), le conseil permanent des ministres et de nombreux particuliers et organismes du secteur privé, pour l'articulation et la mise en oeuvre de la politique culturelle extérieure du pays.

À cet égard, l'incapacité du Canada de se mettre au diapason est en soi un échec collectif en ce sens que de nombreux organismes publics et privés en sont responsables. Aucun organisme en particulier - qu'il s'agisse du ministère des Affaires extérieures ou du Conseil des arts - n'est seul à blâmer pour les lacunes observées. Dans cet ordre d'idée, le soin de consolider les relations culturelles devient une responsabilité de tous et chacun. Si un grand nombre d'établissements et d'organismes publics et privés refusent de s'en charger, c'est-à-dire de participer activement aux aspects financement, promotion, administration et coordination des échanges, les déficiences ne seront jamais corrigées et les nombreux avantages économiques, politiques, sociaux, artistiques et culturels continueront d'échapper au Canada.

Etant donné l'essor que doivent prendre les relations culturelles du Canada avec l'étranger, l'intervention sans cesse grandissante des autorités provinciales est bienvenue, comme l'est l'émergence d'une structure systématique aux fins de consultation et de coordination des efforts entre le ministère des Affaires extérieures et ses homologues provinciaux. Même si, depuis quelque temps, on fait appel aux commissions mixtes regroupant des représentants fédéraux, provinciaux, municipaux et du secteur privé, pour évaluer et renforcer les relations du Canada avec l'étranger, on s'emploie actuellement à instaurer d'autres mécanismes susceptibles d'intensifier la consultation et la coordination entre les autorités fédérales et provinciales oeuvrant dans le domaine. L'éducation, les consultations et les efforts de coordination sont surtout le fait du ministère des Affaires extérieures, des ministères provinciaux de l'Éducation et des universités et du nouveau Conseil des ministres de l'Éducation. Au niveau provincial, les sciences étant généralement considérées comme l'une des composantes de l'éducation, elles relèvent à ce titre de la structure déjà en place. Dans le cas des arts, de l'artisanat, du multiculturalisme, des médias, des sports et des loisirs, ce sont les ministères provinciaux de la Culture, ou ce qui en tient lieu, et le ministère des Affaires extérieures qui, de plus en plus, prennent en charge le mécanisme de consultation et de coordination. Il n'existe, à proprement parler, aucun conseil des ministres de la Culture, mais on s'attend à ce qu'un tel organisme soit formé sous peu. Le mécanisme de consultation nécessite, dans certains domaines, l'intervention d'autres organismes, telle l'Assemblée des administrateurs d'arts qui regroupe les responsables des conseils des arts au Canada. Il faut souligner que, pour l'instant, ce mécanisme est peu structuré, ce qui ne manque pas de compliquer sérieusement les choses. Si les efforts de consultation et de coordination sont, du moins en partie, le fait des ministres provinciaux de la Culture, ils sont également assumés, dans une certaine mesure, par d'autres ministères, selon le partage des responsabilités propre à chaque province. À vrai dire, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun organisme intergouvernemental chargé expressément de canaliser ces efforts. Pour que l'ambition du Canada se réalise, c'est-à-dire pour que celui-ci parvienne à mettre en place un programme d'échanges culturels dynamique avec le reste du monde, il est impératif que s'établisse entre le ministère des Affaires extérieures et les divers organismes provinciaux chargés de mettre en valeur l'image de marque du Canada à l'étranger sur le plan culturel un système efficace de consultation et de coordination, mais, pour l'instant, celui-ci en est encore à l'état embryonnaire.

L'instauration d'un mécanisme du même genre, avec les autorités municipales, s'impose également, même si d'aucuns pourraient prétendre que cet élément indispensable de la politique culturelle étrangère de notre pays est, aux termes de la constitution, une question qui se règle entre les provinces et l'administration centrale. Toutefois, l'exclusion de l'administration municipale des travaux de planification dans ce domaine serait une erreur grossière, étant donné que celle-ci s'occupe de plus en plus activement des affaires culturelles internationales et que, de ce fait, la question la touche de très près.

Relations avec la communauté culturelle

La France, la République fédérale d'Allemagne, la Suède, l'Italie et la Grande-Bretagne, champions dans le domaine des relations extérieures, connaissent l'importance de relations fructueuses entre les autorités chargées des affaires culturelles étrangères et la communauté culturelle. À l'analyse, on se rend compte à quel point les universitaires, artistes, architectes, scientifiques, stylistes, artisans, sportifs, spécialistes des communications, etc. participent à la planification et à l'exécution de programmes d'envergure internationale. On constate en effet qu'il existe des contacts quotidiens entre ces derniers et, par ricochet, les organismes qu'ils représentent, et l'administration centrale. Ces pays savent d'expérience que la mise en place d'un mécanisme efficace de consultation et de coordination est déterminant pour le succès d'un programme d'échanges culturels internationaux.

Au Canada, le ministère des Affaires extérieures, la communauté culturelle et le secteur privé ont mis longtemps à instaurer entre eux un réseau de communications, ce qui explique en partie pourquoi, jusqu'ici, le Canada n'a pas vraiment su tirer parti des possibilités infinies qui existent dans le domaine. On a eu tendance, au cours des dix dernières années, à négliger le domaine de la culture, pris dans son ensemble. À preuve, le peu d'importance qu'on lui a attaché aux conférences et aux colloques organisés au cours des dernières décennies, ou la rareté des ouvrages, articles, rapports, études et documents qu'on lui a consacrés. Et pour comble, il existe, par définition, une démarcation naturelle entre la politique interne et la politique extérieure, et, à moins que l'on ne s'applique spécialement à créer des liens solides entre les deux secteurs, le fossé qui existe déjà ne pourra que s'agrandir.

Dernièrement, le ministère des Affaires extérieures et la communauté culturelle canadienne, qui ne cesse de s'agrandir, se sont ensemble appliqués à corriger cette lacune. Ainsi, l'an dernier, le secteur privé a multiplié ses démarches - lettres, mémoires, représentations et doléances par des groupes d'intérêt - auprès du ministère donnant ainsi à ce dernier une idée de plus en plus précise du genre d'améliorations que la communauté culturelle souhaiterait voir apporter aux relations culturelles du Canada avec l'étranger. En outre, le ministère a récemment créé deux comités consulatifs, l'un chargé de l'éducation et l'autre des arts, formés chacun d'éminents représentants des secteurs concernés, qui y siègent à titre individuel et non comme porte-parole d'organismes donnés. En l'occurrence, le but de l'initiative est d'intensifier les efforts de communication, de consultation et de coordination entre les secteurs public et privé. Pour résumer, on peut dire que ces comités ont pour fonction de compiler des données sur la situation interne et les possibilités en matière de programmes, et de fournir des avis et recommandations sur la planification et l'orientation à long terme. Il s'agit là d'un progrès

remarquable qui devrait inspirer la création de comités consultatifs semblables dans d'autres secteurs de la culture et la multiplication de rencontres, colloques et conférences sur divers aspects de l'intervention du Canada dans ce domaine, à l'échelle internationale. Par ailleurs, le ministère devrait s'efforcer de susciter une plus large participation, parmi les groupes professionnels, organismes philanthropiques, artistes et créateurs, à la planification et à la mise au point de son programme. Ces initiatives devraient garantir que les efforts du ministère des Affaires extérieures et ceux de la communauté culturelle canadienne convergent dans le même sens: doter le Canada de la structure lui permettant d'affirmer, avec vigueur, sa présence culturelle à l'étranger.

La mise en marché des produits culturels canadiens

En quelques décennies, on a assisté, au Canada, à un essor prodigieux de l'activité culturelle, dans toutes les régions: en effet, cette période a été ponctuée d'une série d'entreprises ambitieuses tant dans les régions de l'Atlantique, de l'Ontario, du Québec, des Prairies, de la Colombie-Britannique que dans les Territoires du Nord-Ouest. Cet éveil a donné naissance à une prolifération de produits de haute qualité - tableaux, publications, films, émissions pour la radio et la télévision, disques, oeuvres musicales, cassettes, sculptures et objets d'artisanat - susceptibles d'être commercialisés à l'étranger.

Le lancement d'une vaste campagne de commercialisation, à l'étranger, des produits culturels canadiens, se justifie à double titre. D'abord, pour des raisons économiques; les pays bien équipés pour la mise en marché de tels produits se sont rendu compte que les débouchés offerts pouvaient constituer une source de revenus considérables. Certains de ces produits, comme les tableaux et de nombreux objets d'artisanat, ont une grande valeur mais sont peu volumineux, donc facilement transportables, d'où leur rentabilité à l'exportation. D'autres, par exemple les films, les disques et les publications, peuvent être reproduits sur une grande échelle, à peu de frais. Dans les deux cas, les profits réalisés sont fort substantiels. Ainsi, en ouvrant des débouchés pour ces produits, non seulement favorise-t-on les créateurs de talent, particuliers et organisations, qui participent à leur fabrication, mais on leur offre également une garantie d'emplois et de revenus à long terme. Ne serait-ce que pour cette raison, la commercialisation des produits canadiens et, partant, la création de débouchés pour les artistes créateurs, constituent un investissement solide et se justifient du point de vue économique. Mais cette initiative s'explique tout aussi bien, sinon mieux, d'un autre point de vue: le culturel. Même dans les meilleures conditions, les tournées de promotion des artistes canadiens à l'étranger seraient très peu nombreuses, vu les frais qu'elles entraînent. En d'autres termes, les seuls contacts constants et profonds que peuvent avoir les étrangers avec la culture canadienne ne sauraient se faire que par l'intermédiaire des produits culturels canadiens. D'où l'importance de la commercialisation de ces produits à l'étranger au regard de la présence du Canada à travers le monde. ainsi, en faisant abstraction du facteur économique, le culturel justifie amplement la mise en place d'un système efficace de mise en marché des produits culturels canadiens à l'étranger.

La mise au point d'un tel système est un projet de longue haleine. Il faudra en effet consacrer beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à l'élaboration des stratégies et à la création des contacts, des réseaux et des circuits de distribution nécessaires. Comme dans le cas des autres produits qu'on veut

commercialiser, il s'agit en premier lieu de lancer un "ballon d'essai" pour déterminer le potentiel de ces marchés pour les produits et les artistes, et ensuite d'adopter les techniques de diffusion appropriées. Les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Suède, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-bas sont tous des terrains d'essai propices à ce genre d'expérience. Même si le ministère des Affaires extérieures est l'un des pivots de ce genre d'initiative - surtout au moment du lancement des ballons d'essai et de la mise en place d'une infrastructure nécessaire au succès de l'entreprise de commercialisation -, en dernière analyse, le développement proprement dit de ce système ne relève pas véritablement de sa compétence. Il n'est en effet ni autorisé, ni équipé, ni qualifié pour le faire. La responsabilité incombe plutôt au ministère de l'Industrie et du Commerce, aux associations professionnelles et philanthropiques, aux particuliers et aux organismes concernés eux-mêmes. Conjugant leurs efforts avec ceux du ministère des Affaires extérieures, il appartient à ces derniers de nouer les liens et d'acquérir les connaissances voulues pour mettre sur pied, à l'étranger, un réseau de distribution efficace, puisqu'ils seraient, tant sur les plans économique, commercial que culturel, les principaux bénéficiaires d'une telle mesure. Nul ne peut le nier: si le Canada ne dispose pas d'un système et d'une stratégie de commercialisation efficaces pour ses produits culturels, il ne saura jamais atteindre son objectif ultime, c'est-à-dire s'affirmer à l'étranger.

Choix des pays partenaires

Même si, à long terme, la politique étrangère du Canada doit viser à répandre l'influence culturelle de notre pays à travers le monde, et, inversement, à sensibiliser les canadiens à d'autres cultures, nous devons dans l'immédiat prendre des décisions très graves à savoir, comment utiliser au mieux les ressources limitées que nous possédons. Dans cette optique, le choix des régions du globe et, en particulier, des pays partenaires où déployer nos efforts, doit nécessairement prendre en compte les objectifs fondamentaux de notre politique étrangère.

Traditionnellement, c'est avec l'Europe, et surtout avec la France et la Grande-Bretagne, ainsi qu'avec les États-Unis que le Canada entretient les liens les plus solides. L'histoire abonde en exemples d'échanges extrêmement fructueux entre ces pays et le nôtre. Pourtant, ces liens officiels ne constituent que la pointe de l'iceberg. En effet, il existe de nombreux autres liens - dans les domaines du commerce, du tourisme et des affaires culturelles - qui donnent lieu à des contacts quotidiens avec ces pays. Et ces régions sont si étroitement liées que l'avenir des échanges est assuré, quel que soit le nombre d'ententes officielles conclues.

Il existe malheureusement une faille dans le système, qui devrait être corrigée dans les plus brefs délais. Si les Canadiens subissent une forte influence culturelle des États-Unis et de l'Europe, l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Cette remarque vaut surtout dans le cas des États-Unis, en raison de la libre circulation des personnes et des biens entre les deux pays. Quoi faire pour rétablir l'équilibre? Certains préconisent l'adoption de mesures protectrices diverses pour endiguer le flux, particulièrement, dans le sens États-Unis - Canada. Effectivement, l'introduction de telles mesures pourrait se justifier ou s'avérer nécessaire dans certains domaines, par exemple dans celui des médias, ne serait-ce que pour aider les producteurs canadiens à atteindre le seuil de compétitivité. Il existe cependant une autre solution beaucoup plus efficace et qui s'inscrit davantage dans la lignée de la politique et des principes idéologiques actuels du Canada. Elle

consiste à nous imposer aux Etats-Unis et en Europe en tant que partenaire véritable. On doit à la révolution culturelle qui a balayé le Canada au cours des deux dernières décennies d'avoir rehaussé la qualité des produits de l'activité créatrice au Canada - dans le domaine des arts, des sciences, des sports, des loisirs, des médias et de l'environnement - au point qu'aujourd'hui, ils soutiennent la comparaison avec ce qui se fait ailleurs dans le monde. Au lieu de s'occuper des influences des Etats-Unis et de l'Europe, il serait beaucoup plus sensé d'affirmer la présence canadienne aux endroits stratégiques, c'est-à-dire dans les capitales culturelles de l'Europe et aux Etats-Unis. En effet, c'est plutôt une politique dynamique d'expansionnisme qu'une politique défensive d'isolationnisme qui donnera à l'identité nationale l'impulsion dont elle a besoin. On ne pourra parler véritablement d'identité canadienne que lorsque nous aurons assis notre présence culturelle dans les pays avec lesquels nous entretenons, de longue date, les liens les plus solides.

L'affermissement de la présence canadienne en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis sert non seulement les ambitions de notre pays sur le plan international, mais renforce aussi son caractère bilingue. Cette démarche, espérons-le, tiendra davantage de la nécessité et de l'opportunité que de l'opportunisme. Car c'est un fait que les Canadiens tant d'expression anglaise que française devraient pouvoir entretenir des liens plus profonds respectivement avec les peuples anglophones et francophones de par le monde. Il va sans dire que la communication est beaucoup plus facile entre les peuples qui parlent la même langue, que ces échanges se situent au niveau du dialogue, du théâtre, des publications, de la littérature ou de l'éducation. Il est donc essentiel qu'au Canada, anglophones comme francophones puissent communiquer dans leur langue maternelle. Cette affirmation ne nous est pas dictée par les remous politiques qui ont saisi le Québec récemment et qui sont liés à son évolution, mais plutôt par la conviction que ces deux groupes linguistiques ont besoin d'être stimulés par des contacts avec d'autres groupes d'expression anglaise ou française qui vivent ailleurs dans le monde. Si la nécessité et l'opportunité ne sont pas une garantie suffisante de traitement équitable, on peut, pour faire contrepoids, recourir à l'opportunisme politique. En effet, le Canada peut difficilement se permettre d'adopter une politique culturelle extérieure qui restreigne les droits de ses deux principaux groupes linguistiques.

Si le caractère bilingue de notre pays doit intervenir au moment du choix des régions et des pays partenaires, il en va de même pour son caractère multiculturel, car c'est à travers cette dimension que le Canada s'ouvre véritablement au monde. Le droit reconnu aux Canadiens d'expression anglaise et française d'effectuer des échanges profitables dans leur langue maternelle avec des peuples anglophones et francophones d'ailleurs doit être étendu aux autres groupes ethniques et linguistiques au Canada. Dans un tel contexte, rares seraient les pays qui n'entretenaient avec le Canada aucun lien d'affinité.

Non seulement est-il nécessaire que les minorités ethniques du Canada bénéficient d'échanges avec leurs cousins d'Afrique, d'Asie, d'Australie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine, mais il est tout aussi important que l'ensemble des Canadiens et, plus particulièrement, la communauté culturelle côtoient de nouvelles formes d'activités créatrices. L'émulation suscitée par le choc des cultures est le meilleur stimulant de la créativité. D'où l'importance des échanges entre le Canada et de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine, dans les domaines de la musique, de la danse, de l'artisanat, des sports et de l'éducation. Toute politique culturelle extérieure qui ne viserait que des pays dont les

traditions et les goûts sont apparentés à ceux du Canada aboutirait, tôt ou tard, à une sclérose de l'activité créatrice au Canada. Dans l'établissement de ses futures relations culturelles, le Canada doit rechercher l'équilibre et la diversité s'il veut rehausser la qualité de ses réalisations culturelles. C'est à cette seule condition qu'on pourra enfin parler de vie culturelle évoluée et florissante.

Choix des programmes

Dans des pays qui, comme le Canada, défendent depuis longtemps les grands principes de la démocratie, les particuliers et les organismes ont habituellement pleins pouvoirs décisionnels en matière de choix de programmes. C'est un atout précieux qui mérite d'être préservé dans toute la mesure du possible. Cependant, le Canada doit prendre en compte deux facteurs importants dans l'établissement de ses futures relations culturelles sur le plan international. Primo, il se peut que d'autres pays ne souscrivent aux principes de la démocratie, ni en théorie ni en pratique, ou ne les conçoivent pas de la même façon que le Canada. Secundo, certaines nations peuvent considérer les pratiques canadiennes comme étant incompatibles avec leurs propres valeurs et traditions. Or, le droit de ces pays de proscrire certains programmes ou d'exiger, à ce niveau, un choix qui corresponde davantage à leurs valeurs et à leurs traditions doit être respecté. De la même façon, le Canada peut, s'il le juge à propos, refuser d'adhérer à certains programmes ou exiger que des modifications y soient apportées. Il ne faut pas se contenter d'être sensible aux valeurs et traditions d'autres pays, mais reconnaître la nécessité d'initier les publics étrangers au plus grand nombre possible de talents authentiquement canadiens. Ce n'est pas tant par ses origines que par ses oeuvres que le créateur fait connaître le Canada à l'étranger. La preuve en a été faite à maintes reprises ces derniers temps. En effet, les publics étrangers ont manifesté un intérêt particulier pour la présentation, chez eux, d'oeuvres canadiennes ou ont montré leur déception devant l'absence de produits canadiens de leurs programmes culturels. Plus qu'à quiconque, c'est sans doute aux artistes créateurs canadiens qu'il appartient de répondre à cette attente.

Si l'on présente aux publics étrangers des oeuvres canadiennes, il importe que celles-ci soient du plus haut calibre. À cet égard, le ministère des Affaires extérieures a un rôle bien défini à jouer. En effet, autant doit-il voir à ce qu'un juste équilibre soit instauré entre les contenus canadien et étranger des programmes choisis, autant doit-il veiller à la qualité des produits culturels canadiens présentés dans d'autres pays, car les présentations médiocres ne contribuent en rien à rehausser notre image de marque. En fait, elles la desservent et sont plutôt source d'embarras que de fierté. Pourtant, toujours au nom de la démocratie, le Canada ne peut empêcher des particuliers ou des groupes qui n'ont rien de valable à offrir d'aller se produire à l'étranger, surtout s'ils en ont les moyens. Cependant, ceux-ci ne devraient jamais ni bénéficier d'une aide publique pour leurs tournées ni représenter officiellement le Canada à l'étranger, surtout en période d'austérité budgétaire. Voilà pourquoi le Canada se doit de mettre à contribution les comités consultatifs et les mécanismes de sélection.

Abordons enfin la question de la représentation officielle du Canada à l'étranger, par des particuliers ou des organismes. Nous avons déjà établi combien il était capital de maintenir un équilibre dans le choix des programmes. Voyons maintenant dans quelle mesure il influe sur les décisions concernant le genre de représentants que le Canada veut avoir à l'étranger. Pour certains, la

représentation devrait se restreindre à quelques domaines de l'expression culturelle. D'autres estiment qu'elle ne devrait englober que la recherche, l'éducation et des domaines connexes. Ces deux attitudes se fondent sur de fausses prémisses puisqu'elles partent d'une conception élitiste et non démocratique et égalitaire de la culture. L'histoire de l'évolution culturelle du Canada est parsemée d'exemples d'accomplissements remarquables dans tous les secteurs - le populaire et le classique, les arts, l'artisanat, les sports, les divertissements, les loisirs - et toutes les autres formes d'activité qui, ensemble, composent la mosaïque culturelle canadienne. Se contenter de ne présenter à l'étranger qu'un ou deux aspects de notre culture ou de ne retenir que les activités didactiques ou éducatives, ne contribuerait qu'à en donner une fausse impression. Pour éviter que cela ne se produise, il faudrait, dans la mesure où les intéressés sont connus pour la qualité de leurs réalisations, les choisir dans toutes les branches de la vie culturelle. Il est bien évident que Gordon Lightfoot et Anne Murray sont tout aussi représentatifs de la culture canadienne à l'étranger que le Ballet national et l'Orchestre symphonique de Montréal. Dans cette perspective, il faudrait arrêter un certain nombre de critères devant régir le choix des représentants du Canada à l'étranger, et notamment: qualité du produit; créativité et originalité; degré de représentativité de la culture canadienne - diversité et spécificité -; performance. L'application stricte de ces critères, alliée à un usage judicieux des comités consultatifs et des mécanismes de sélection appropriés, devraient suffire à valoriser la culture canadienne dans le monde.

Publicité et promotion des programmes

Le choix d'un programme est très différent suivant que ce dernier s'adresse à un marché canadien ou international. Les risques inhérents au choix d'un programme du premier type, si grands soient-ils, ne se comparent pas à ceux qui se rattachent à la sélection de programmes visant l'étranger. D'abord, il est très peu probable que les artistes créateurs canadiens bien connus ici le seront tout autant à l'étranger. Loin de nous l'idée de nier l'existence de talents canadiens; mais force nous est de reconnaître un fait qu'ont dû admettre d'autres pays lorsqu'ils se sont trouvés dans la même situation. En outre, le choix même des programmes destinés aux marchés étrangers est extrêmement délicat étant donné qu'il est beaucoup plus difficile de connaître les goûts et de prévoir les réactions des publics-cibles. Enfin, ce genre de présentation ayant très souvent lieu dans les principales villes du monde, elles doivent souvent faire face à une forte concurrence. Il n'est pas facile de retenir l'attention lorsque, dans une même ville, il y a 10 ou 20 autres centres d'intérêt, au même moment. Pourtant, c'est là le défi que doivent relever les Canadiens chaque fois qu'ils se produisent à Londres, Paris, New York, Rome, Los Angeles ou dans d'autres grandes villes du monde.

Devant tous ces risques, il est impératif que le choix d'un programme se fasse à partir de critères bien arrêtés et que les organisateurs puissent compter sur des ressources humaines et financières suffisantes pour en assurer la promotion et la publicité. Cette étape de l'exécution d'un programme est si capitale qu'elle doit retenir l'attention dès qu'un choix est fait à cet égard. Il vaudrait beaucoup mieux s'abstenir de présenter à l'étranger des réalisations canadiennes, ou du moins réduire considérablement le nombre de celles qui le sont, que d'avoir des ambitions démesurées et d'être amené à y sacrifier les aspects publicité et promotion. Après tout, il n'y a guère de nouvelles qui se répandent plus vite que celles d'un four ou de salles remplies à coups de billets de faveur. Ce genre d'entreprise a en fin de

compte des effets beaucoup plus nuisibles que positifs sur notre image de marque à l'étranger.

Evaluation des programmes

Le ministère des Affaires extérieures a mis au point, ces dernières années, une formule pour évaluer nos initiatives artistiques et culturelles à l'étranger. A priori, on peut dire que c'est un instrument fort utile puisqu'il permet non seulement d'expliquer les échecs et les succès, mais aussi de mieux connaître les intérêts et les goûts des publics étrangers. On ne met pas au point un mode satisfaisant de sélection de programmes et on ne devient pas expert dans la présentation de ces derniers, du jour au lendemain. Mais l'application de méthodes d'évaluation efficaces contribue à faire progresser les choses.

Dans ce processus d'évaluation, une place importante doit être laissée au jugement critique des spécialistes locaux en la matière. Il arrive souvent que ces personnes voient les choses d'un oeil plus objectif que les Canadiens et soient en mesure de mettre le doigt sur la cause de l'échec d'un programme donné ou de suggérer les améliorations à y apporter. En fait, il vaudrait probablement la peine de consulter ces personnes sur le choix des programmes, puisqu'elles sont mieux placées pour prévoir les réactions d'un public qu'elles connaissent, surtout lorsqu'elles sont familières avec les oeuvres ou les artistes concernés. Quoi qu'il en soit, l'évaluation efficace d'un programme est sans contredit un élément capital de la politique culturelle extérieure du Canada.

Aide financière

Il tombe de plus en plus sous le sens que les aides financières prévues au titre des relations culturelles internationales ne sont guère suffisantes au regard de la nécessité d'affirmer la présence du Canada à l'étranger; d'exploiter au maximum les nombreuses possibilités qui existent sur le plan économique, politique, social et culturel; de trouver de nouveaux débouchés pour les talents créateurs canadiens et de progresser au même rythme que d'autres pays.

Comme nous l'avons déjà vu, il serait peu logique que le ministère des Affaires extérieures assume seul le fardeau financier dans ce secteur, même s'il en possédait les moyens, car cela équivaudrait à ne laisser aucune part de responsabilité aux organismes producteurs et aux pourvoyeurs de fonds. Il n'est pas moins vrai que si ce ministère ne joue pas le rôle de véritable chef de file sur ce plan, il est peu probable que d'autres organismes et organes - plus particulièrement les ministères provinciaux, les organismes municipaux, les sociétés privées, les fondations et autres sources de financement - y interviennent de façon sensible. C'est là le défi de taille que doit relever le ministère: faire figure de principal bailleur de fonds, mais de façon à inciter de nombreux autres organismes et organes des secteurs public et privé à faire également leur part.

Le ministère doit établir une nette distinction entre l'aide financière accordée au titre de l'infrastructure et celle réservée aux programmes proprement dits. Ce n'est qu'en rehaussant le niveau de l'aide attribuée aux deux secteurs que le Canada peut espérer un jour s'affirmer dans le monde sur le plan culturel. Nous avons souvent insisté, tout au long de cette étude, sur la nécessité d'ériger l'infrastructure nécessaire à son activité, à Ottawa comme à l'étranger. Ce n'est

que dans la mesure où les relations culturelles canadiennes reposeront sur une infrastructure solide qu'elles pourront retenir toute l'attention voulue, et aucun effort déployé du côté des programmes ne pourrait compenser les lacunes qui existeraient à ce niveau. Par ailleurs, il faudrait que soit prévue dans le budget du ministère une aide au titre des programmes, qui irait en s'accroissant. De cette façon, le ministère pourrait prêter son concours à une foule d'individus, d'organismes, d'associations professionnelles et philanthropiques voués à la promotion des valeurs culturelles canadiennes sur la scène internationale, qui en ont grandement besoin. Toute négligence de ce côté équivaudrait à un manque à gagner considérable sur le plan des relations culturelles avec l'étranger et relèguerait le Canada au rang de pays culturellement peu développé.

Dans l'application de son programme d'aide financière, le ministère devrait s'employer à trouver de nouvelles sources de financement et à exploiter celles qui existent déjà. Il pourrait par exemple, lorsque cela est possible, à l'aide de la formule des subventions à parité et des programmes à frais partagés amener les autorités provinciales et municipales, les entreprises privées, les fondations et autres bailleurs de fonds à faire leur part. Dans certains cas, par exemple dans celui du Programme des bourses d'études où le niveau d'aide est fixe et le nombre de bourses accordées est souvent arrêté aux termes d'ententes officielles, de telles dispositions sont impraticables. La plupart du temps, il ne serait pas illogique de s'attendre à ce que particuliers et organismes intéressés s'adressent à d'autres sources de financement. Cette façon de procéder est d'ailleurs devenue pratique courante à l'échelle nationale. Résultat: le niveau d'aide financière accordée à des fins culturelles a considérablement grimpé au cours de la dernière décennie. Reste maintenant à étendre cette pratique à l'échelon international. Or, à moins que le ministère n'applique les méthodes proposées, les fonds affectés aux relations culturelles internationales n'auront jamais qu'une valeur symbolique et ne nous permettront certes pas d'atteindre nos objectifs.

Même si, dans les années à venir, il s'avérera nécessaire d'accroître l'aide financière dans tous les secteurs, il faudra dans certains cas repenser l'ordre des priorités en tenant compte de l'expérience acquise au niveau international. Nous faisons surtout allusion ici à la nécessité de multiplier les échanges individuels, lesquels sont très rentables. En effet, si les tournées de troupes d'artistes et les grandes expositions peuvent être plus spectaculaires, ce sont les étudiants, les universitaires, les artistes, les artisans ou les athlètes pris individuellement qui réussissent à nouer des liens solides avec des personnes-clés et de simples citoyens étrangers, liens susceptibles de s'affermir et de durer pendant des années. Ce qui vaut pour les Canadiens qui, à titre individuel, se rendent à l'étranger, vaut également pour les étrangers de passage au Canada. En fait, dans ce dernier cas, les avantages sont peut-être plus nombreux, ces personnes ayant la possibilité de se faire d'eux-mêmes une idée du Canada et de ses habitants. En outre, la présence dans notre pays de cette catégorie de personnes a pour autre avantage de faire connaître aux Canadiens les valeurs et traditions culturelles d'autres pays, but que poursuit le Canada dans sa politique culturelle étrangère. Il va sans dire que ce genre d'échanges - qu'il s'agisse d'organismes ou de particuliers canadiens ou étrangers - doit être aussi varié que possible, pour apporter diversité et équilibre à la vie culturelle canadienne.

On ne saurait mieux conclure cette analyse qu'en rappelant la nécessité pour le Canada de se doter d'une politique culturelle dynamique au niveau international. Nous venons d'ailleurs d'en examiner de façon assez approfondie les principaux éléments. Ceux-ci, pris individuellement, ont chacun leur importance et, considérés dans leur ensemble, contribuent à ouvrir pour le Canada une véritable ère nouvelle sur le plan des relations culturelles avec l'étranger.

CHAPITRE V

UN ENGAGEMENT FONDAMENTAL

La coopération culturelle intéresse de si près le pays qu'elle devrait lui fournir le principe déterminant de sa politique étrangère, remplaçant ou reléguant au second plan les motifs d'un ordre inférieur. Elle devrait régir l'établissement de nouvelles normes de service et de nouveaux critères d'efficacité.

P. Braisted
Cultural Cooperation: Keynote of the Coming Age

Les quatre premiers chapitres de cette étude étant largement descriptifs, ils ne visent en définitive qu'à exposer les principales caractéristiques des relations culturelles du Canada, toujours en évolution, et à déterminer les divers objectifs, éléments constitutifs et instruments de notre politique culturelle étrangère. Afin de pouvoir procéder plus facilement à quelques comparaisons sur le plan international, nous avons cru utile de brosser à grands traits un tableau de la situation dans d'autres pays, notamment la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Japon et les États-Unis. Il nous reste maintenant à situer plus précisément les relations culturelles dans l'ensemble de la politique étrangère du Canada et à envisager les orientations qui pourraient leur être imprimées à l'avenir.

Les relations culturelles et la politique étrangère

Les relations culturelles n'ont pas toujours occupé une place de choix dans la politique étrangère. Elles étaient presque à tout coup les dernières dont on avait souci en période de prospérité et les premières qu'on délaissait en temps de crise. Ce phénomène pourrait s'expliquer de nombreuses façons, mais trois raisons semblent dominer. D'abord, les relations culturelles ont souvent été considérées ou traitées comme de simples instruments de propagande politique. En second lieu, les responsables de la politique étrangère ont tendance à restreindre celle-ci à ses seuls aspects économiques, commerciaux ou politiques, dédaignant ainsi les nombreux bienfaits qu'on peut tirer d'un programme bien conçu de coopération culturelle. Enfin, la promotion culturelle ayant été déplorablement négligée dans la plupart des pays jusqu'à tout récemment, on a souvent estimé que la qualité et le nombre des oeuvres d'imagination seraient insuffisants pour justifier la mise sur pied d'un programme efficace de relations culturelles internationales.

Les événements des deux dernières décennies ont radicalement transformé ces attitudes traditionnelles. Aucun secteur de l'activité humaine ne peut en effet s'épanouir pleinement s'il est manipulé ou exploité à des fins de propagande. Cela est vrai des relations économiques, politiques et sociales et encore plus des relations culturelles. Malheureusement, celles-ci ont été tellement galvaudées au cours de la Seconde Guerre mondiale que la confiance placée en elles par les milieux internationaux en a été ébranlée et commence à peine à renaître. Malgré tout, l'expérience d'il y a trente ans nous a appris une bonne leçon. De nos jours, on ne parviendrait fort probablement pas aussi facilement à subvertir les relations artistiques et culturelles d'un pays à des fins politiques. Les artistes,

universitaires, érudits, intellectuels, humanistes et le public en général y opposeraient une résistance beaucoup trop vive. Maintenant, il faut avant tout miser sur les retombées positives que pourraient avoir les relations culturelles sur la paix et la stabilité mondiales et l'amélioration de la qualité de la vie.

Le monde moderne commence à douter qu'il faille nécessairement limiter la politique étrangère à l'économie, au commerce et à la politique. De plus en plus, on considère cette façon d'aborder les choses comme un moyen subtil de masquer les intérêts des impérialistes et exploiters de certains pays industrialisés, non seulement aux yeux des pays en voie de développement, mais à ceux des autres pays industrialisés. En fait, lorsqu'on retourne en arrière, on comprend facilement que pareille limitation de la politique étrangère ait constitué une grande source de tensions et de conflits mondiaux, car elle déshumanisait les relations internationales, les confinait pour ainsi dire aux seules questions de gain matériel. Cela ne signifie pas que les objectifs économiques et politiques ne sont pas d'une extrême importance pour la politique étrangère des différents pays, ni que ceux-ci n'ont rien à gagner en entretenant des relations dans ces domaines, mais simplement qu'il faut reconnaître que manifester un intérêt exclusif pour ces questions fausse les principes mêmes qui fondent les nations et les raisons qui poussent inévitablement celles-ci à entretenir des rapports entre elles. C'est pourquoi on s'efforce maintenant de plus en plus d'humaniser les relations internationales, et les pays ne sauraient mieux y parvenir qu'en nouant entre eux des rapports culturels positifs et durables. En effet, l'expression humaine ne constitue-t-elle pas l'essence de toute activité esthétique et intellectuelle, la somme et la substance des plus grandes réalisations de la société? Que ce soit dans les mouvements silencieux du mime ou le langage imagé et créatif du poète, l'apport humain transparaît dans tout acte culturel.

Enfin, grâce à la révolution culturelle qui a secoué le monde ces dernières années, la plupart des pays ont davantage à offrir à l'exportation et davantage aussi à importer de l'étranger. Le temps où les pays ne possédaient guère d'oeuvres esthétiques ou intellectuelles dignes d'être exportées est maintenant révolu. En fait, la gamme des produits et réalisations culturelles - orchestres, troupes de théâtre, compagnies de danse, expositions, films, organisations sportives, oeuvres d'érudition, triomphes d'architecture et autres - à partir desquels chaque pays pourrait mettre sur pied un vaste programme de relations culturelles, ne cesse de s'élargir au fil des ans. Par conséquent, il n'existe plus guère de pays au monde qui ne soit en mesure d'apporter une contribution significative à notre fonds culturel commun.

À cet égard, le Canada représente un cas extrêmement intéressant. Il y a trente ans, il est fort douteux que notre pays aurait réussi à implanter un bon programme de relations culturelles, car ses oeuvres de création étaient rares et leur qualité laissait beaucoup à désirer. Aujourd'hui, il n'a plus rien à envier aux autres pays, grâce aux efforts d'innombrables artistes, universitaires, artisans, sportifs, directeurs de société, hommes politiques, fonctionnaires et simples citoyens. Désormais, le Canada ne peut plus s'attendre à être pris au sérieux lorsqu'il prétend ne pas posséder une production suffisante pour instaurer un programme vigoureux et dynamique de relations culturelles, ni invoquer cet argument comme excuse pour reléguer la culture à l'arrière-plan dans sa politique étrangère. L'extraordinaire croissance du secteur culturel enregistrée au cours des deux dernières décennies, et évaluée objectivement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur

du pays, signifie que le Canada possède maintenant un stock suffisant de produits de grande qualité pour manifester sa présence dans toutes les régions du globe. Il est grand temps, dès lors, que le Canada fasse un pas décisif dans ses relations culturelles avec l'étranger, afin de placer celles-ci sur un pied d'égalité avec les autres types de relations qu'il entretient avec les autres pays, c'est-à-dire essentiellement les relations d'ordre économique, commercial et politique. Pareille initiative serait non seulement extrêmement bénéfique pour les jeunes talents canadiens, qui pourraient ainsi présenter leurs créations devant un public international, mais soutiendrait les Canadiens et les autres peuples dans leurs efforts pour apprendre à se mieux connaître, car rien ne traduit mieux le véritable caractère d'un pays et de son peuple que le pinceau de l'artiste ou la plume de l'écrivain.

En dernière analyse, tout se résume à une seule grande question: Quelle image voulons-nous projeter: celle d'une nation âpre au gain, cherchant constamment à exploiter les autres pays, ou celle d'un peuple humain, débordant d'imagination créatrice, sensible aux besoins des autres et désireux d'améliorer le sort de l'humanité? Si c'est la première, alors les relations économiques, politiques et commerciales domineront la politique étrangère canadienne. Toutefois, si c'est la deuxième, il faudra accorder une plus grande priorité aux relations culturelles, afin que notre politique étrangère reflète fidèlement la réalité canadienne. À nous de faire le choix.

Orientations futures des relations culturelles canadiennes

La coopération est la clé des relations internationales en général et sera celle des relations internationales du Canada dans les années à venir. C'est elle, et non pas l'obstentation ou l'exploitation, qui devra désormais motiver les contacts du Canada avec le reste du monde. Pourquoi importe-t-il autant de déterminer les motifs qui sous-tendent ces relations? Précisément, parce qu'il est essentiel de prouver au monde entier que le Canada ne souhaite pas avant tout faire étalage de ses réalisations pour montrer à quel point il est capable de développer ses ressources, mais révéler le véritable désir des Canadiens de participer avec d'autres pays à la revalorisation de la civilisation et à l'amélioration des conditions de vie pour tous. Ces conclusions, nous ne sommes pas les seuls à y être parvenus. Elles sont également consacrées dans la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale et l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. Ces deux actes insistent beaucoup sur l'importance, pour les nations du monde, d'étendre leurs contacts dans tous les domaines de la culture, confirmant ainsi le fait que la coopération culturelle contribue à une meilleure connaissance des peuples, à une compréhension durable entre nations, à l'enrichissement des traditions historiques et à l'appréciation des valeurs communes.

Comme la plupart des pays du monde, le Canada a à peine effleuré le domaine de la coopération culturelle. Or, il reste là un énorme filon à découvrir, à exploiter. À cet égard, les scientifiques, universitaires et spécialistes de l'information peuvent beaucoup nous apprendre. En effet, depuis quelques années, les émissions de télévision, les recherches et les travaux scientifiques réalisés en commun mettent en lumière les avantages mutuels que peuvent tirer les pays d'une coopération accrue. Ces quelques exemples permettent de se représenter facilement les nombreuses possibilités qui s'offrent aux créateurs canadiens dans tous les

domaines - artistes, architectes, sportifs, artisans, inventeurs, éducateurs, responsables du secteur socio-culturel - ainsi qu'aux organisations qu'ils représentent, de faire équipe avec leurs collègues d'autres pays pour mener ensemble à bon terme des entreprises qui ne peuvent être qu'éminemment utiles à tout le monde. La mise en commun et le partage des ressources sont à la base de ces entreprises et essentiels à l'avènement du monde interdépendant de demain.

Les occasions de collaboration fructueuse sont inépuisables, qu'elles concernent l'organisation de spectacles à l'étranger, ou l'institution de courants d'échanges dans le domaine universitaire ou dans celui des médias. En abordant les relations culturelles sous cet angle, on comprend facilement que le Canada ne puisse concentrer son attention sur une seule partie du globe au détriment de toutes les autres. Naturellement, il voudra nouer avec certains pays des liens plus étroits, notamment avec les États-Unis, l'Europe, le Japon, les pays du Commonwealth et ceux de la Francophonie, mais il ne devra pas pour autant négliger de conclure des accords de coopération avec les autres parties du monde et surtout, avec l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et le Moyen-Orient.

En établissant ses relations culturelles avec l'étranger, le Canada devrait mettre l'accent sur les programmes qui, à la longue, auront de nombreuses répercussions et mèneront à la formation de liens permanents et de rapports durables entre lui et les autres nations, car ce genre de rapports permet d'élargir constamment le cercle des accords bilatéraux et multilatéraux. De plus, ces programmes devraient être conçus de façon à produire des effets en cascade sur les publics étrangers et ainsi, à toucher d'importants éléments des populations locales concernées. En effet, confronté à la nécessité d'économiser le plus possible ses ressources budgétaires, le Canada ne peut guère se permettre de parrainer des programmes de caractère limité ou transitoire.

Pour atteindre cet objectif, il faudra faire un meilleur usage des plus récentes techniques de communication de masse. Depuis quelques années, nous constatons comment les mass media sont utilisés pour rejoindre des millions de personnes. Nous pourrions, nous aussi, recourir davantage à ces moyens, non seulement pour atteindre la population de notre pays, mais aussi pour communiquer avec un nombre beaucoup plus grand de peuples dans le monde. En fait, le Canada ne saurait se tailler une place bien en vue sur la scène mondiale sans exploiter au maximum les techniques les plus modernes et les plus avancées en matière de communications. Il aurait peut-être même avantage à se spécialiser dans ce secteur. Comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France l'ont déjà prouvé à maintes reprises, ce que le monde recherche de plus en plus aujourd'hui, ce sont des produits de haute qualité dérivés des moyens de communication de masse. Avec un peu d'imagination, nous pourrions tirer des ressources financières et culturelles illimitées d'une spécialisation éventuelle dans la fabrication, l'exportation et la vente de ce genre de produits (livres, diapositives, photographies, émissions de radio et de télévision, films, disques et vidéo-cassettes) sur les vastes marchés internationaux. L'ouverture de pareils débouchés contribuerait à assurer la sécurité matérielle des talents canadiens et à préserver leur statut propre tout en permettant de faire reconnaître à la communauté mondiale nos réalisations actuelles et le legs de notre passé. Là encore, d'innombrables possibilités s'offrent au Canada de participer à la création de nouvelles formes de communication humaine et à l'amélioration des conditions de vie de tous les habitants de la terre.

La coopération sera non seulement la clé de voute des relations culturelles du Canada avec l'étranger dans les années à venir, elle sera aussi l'instrument qui éveillera l'intérêt des Canadiens pour ce type de liens et les poussera à participer à leur développement. L'affirmation de la présence canadienne à l'étranger constitue une responsabilité collective et suppose le dévouement de nombreux particuliers et établissements. Croire que le ministère des Affaires extérieures puisse être l'unique artisan des relations canadiennes dans ce secteur primordial de la politique étrangère serait commettre la plus grave erreur imaginable. Bien au contraire, le Canada serait incapable d'assumer ses responsabilités dans les affaires mondiales si de nombreuses personnes et organisations (artistes, universitaires, athlètes, architectes, artisans, sociétés, fondations, conseils artistiques, organismes de sports et de loisirs, associations professionnelles, organismes de service, administrations municipales, provinciales et fédérales) ne s'efforçaient constamment d'affermir sa position dans le monde. Ce serait là grande tragédie, si ce soutien venait à manquer, car le Canada est l'un des rares pays à posséder la capacité et la crédibilité nécessaires pour devenir un véritable chef de file et un ardent promoteur de la paix et de la sécurité mondiales.

Pour assumer ce rôle, le Canada doit commencer à envisager les relations culturelles sous un jour nouveau. Tout comme nous saisissons mieux de jour en jour les effets prodigieux de la culture sur le développement de notre pays, nous devons apprendre à comprendre l'influence énorme des relations culturelles sur notre épanouissement en tant que membre de la communauté internationale. Alors seulement pourrons-nous récolter la riche moisson de la véritable coopération culturelle avec le reste de l'humanité.

Bibliographie

Haigh, A., Cultural Diplomacy in Europe, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1974.

Braisted, P.J., Soedjatmoko et Thompson, K.W. (éd.), Reconstituting the Human Community, The Hazen Foundation, New Haven, 1972.

Braisted, P.J., Cultural Cooperation: Keynote of the Coming age, The Hazen Pamphlets, Hazen Foundation, New Haven, 1945.

Braisted, P.J., (éd.), Cultural Affairs and Foreign Relations, Columbia Books, Washington, 1968.

Ronsenau, J.M., Thompson, K.W., et Boyd G. (éd.), World Politics, The Free Press, New York, 1977.

Mazrui, Ali, A World Federation of Cultures: An African Perspective, The Free Press, New York, 1975

Unesco, Coopération culturelle en Europe: Situation et perspectives, Unesco, Paris, 1973.

Symons, T.H.B., Se connaître: Le Rapport de la Commission sur les études canadiennes, Volumes I et II, Association des universités et collèges du Canada, Ottawa, 1975.

Ministère des Affaires extérieures, Perspectives internationales: Cultures, et politiques étrangère, Septembre/octobre 1976, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1976.

Steedman, D.W., Canadian Cultural and Academic Relations Abroad: A Commentary on Exchange Programs and Canadian Studies, Conseil canadien de recherches sur les humanités, Ottawa, 1976.

Hobday, J., Canada's Artistic Image Abroad, Conférence canadienne des arts, Toronto, 1977.

Ministère des Affaires extérieures, Revue annuelle: 1976, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1977.

The British Council, The British Council: Annual Report: 1976-77, The Whitefriars Press Ltd, Londres, 1978.

République fédérale d'Allemagne. La politique culturelle de la République fédérale d'Allemagne avec l'étranger, République fédérale d'Allemagne, Bonn, 1978.

Schafer, D. Paul, Aspects de la politique culturelle canadienne, Unesco, Paris, 1976.

Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris, en sa quatorzième session, ce quatrième jour de novembre 1966, date du vingtième anniversaire de la création de l'Organisation.

Rappelant que l'Acte constitutif de l'Organisation déclare que "les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix", et que la paix doit se fonder sur la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité,

Rappelant qu'aux termes de ce même Acte constitutif, la dignité de l'homme exige la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix et, à cet effet, impose à toutes les nations des devoirs sacrés qu'elles ont à remplir dans un esprit de mutuelle assistance,

Considérant que les États membres de l'Organisation, résolus à assurer la recherche de la vérité et le libre échange des idées et des connaissances, ont décidé de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples,

Considérant que, malgré l'avancement des techniques, qui facilite le développement et la diffusion des connaissances et des idées, l'ignorance du mode de vie et des usages des peuples fait encore obstacle à l'amitié entre les nations, à leur coopération pacifique et au progrès de l'humanité,

Tenant compte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration des droits de l'enfant, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Déclaration concernant la promotion, parmi les jeunes, des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples et de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des États et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, déclarations successivement proclamées par l'Assemblée générale des Nations Unies,

Convaincue par l'expérience acquise pendant les vingt premières années de l'Organisation de la nécessité, pour renforcer la coopération culturelle internationale, d'en affirmer les principes,

Proclame la présente Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, afin que les gouvernements, les autorités, les organisations, les associations et les institutions responsables des activités culturelles s'inspirent constamment de ces principes, et afin, comme le propose l'Acte constitutif de l'Organisation, d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix et de prospérité définis dans la Charte des Nations Unies:

ARTICLE PREMIER

1. Toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées.

2. Tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture.

3. Dans leur variété féconde, leur diversité et l'influence réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres, toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité.

ARTICLE II

Les nations s'efforceront de poursuivre le développement parallèle et, autant que possible, simultané de la culture dans ses divers domaines, afin que s'établisse un harmonieux équilibre entre le progrès technique et l'élévation intellectuelle et morale de l'humanité.

ARTICLE III

La coopération culturelle internationale s'étendra à tous les domaines des activités intellectuelles et créatrices relevant de l'éducation, de la science et de la culture.

ARTICLE IV

La coopération culturelle internationale, sous ses formes diverses -- bilatérale ou multilatérale, régionale ou universelle -- aura pour fins:

1. De diffuser les connaissances, de stimuler les vocations et d'enrichir les cultures;

2. De développer les relations pacifiques et l'amitié entre les peuples et de les amener à mieux comprendre leurs modes de vie respectifs;

3. De contribuer à l'application des principes énoncés dans les Déclarations des Nations Unies rappelées au préambule de la présente déclaration;

4. De permettre à chaque homme d'accéder à la connaissance, de jouir des arts et des lettres de tous les peuples, de participer aux progrès de la science accomplis dans toutes les parties du monde et à leurs bienfaits, et de contribuer pour sa part à l'enrichissement de la vie culturelle;

5. D'améliorer, dans toutes les parties du monde, les conditions de la vie spirituelle de l'homme et de son existence matérielle.

ARTICLE V

La coopération culturelle est un droit et un devoir pour tous les peuples et toutes les nations, qui doivent partager leur savoir et leurs connaissances.

ARTICLE VI

Dans l'action heureuse qu'elle exerce sur les cultures, la coopération internationale, tout en favorisant leur enrichissement mutuel, respectera l'originalité de chacune d'entre elles.

ARTICLE VII

1. Une large diffusion des idées et des connaissances, fondée sur l'échange et la confrontation les plus libres, est essentielle à l'activité créatrice, à la recherche de la vérité et à l'épanouissement de la personne humaine.

2. La coopération culturelle mettra en relief les idées et les valeurs qui sont de nature à créer un climat d'amitié et de paix. Elle exclura toute marque d'hostilité dans les attitudes et dans l'expression des opinions. Elle s'efforcera d'assurer à la diffusion et à la présentation des informations un caractère d'authenticité.

ARTICLE VIII

La coopération culturelle s'exercera au bénéfice mutuel de toutes les nations qui la pratiquent. Les échanges auxquels elle donnera lieu seront organisés dans un large esprit de réciprocité.

ARTICLE IX

La coopération culturelle doit contribuer à établir entre les peuples des rapports stables et durables échappant aux tensions qui viendraient à se produire dans les relations internationales.

ARTICLE X

La coopération culturelle accordera une importance particulière à l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse dans un esprit d'amitié, de compréhension internationale et de paix. Elle aidera les États à prendre conscience de la nécessité d'éveiller les vocations dans les domaines les plus divers et de favoriser la formation professionnelle des nouvelles générations.

ARTICLE XI

1. Dans leurs relations culturelles, les États s'inspireront des principes des Nations Unies. En s'efforçant de réaliser la coopération internationale, ils respecteront l'égalité souveraine des États et s'abstiendront d'intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale.

2. Les principes de la présente déclaration seront appliqués dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.